



■ Euro : début du compte à rebours
■ Emploi : 30 pages d'annonces
Demandez notre supplément

Les Européens veulent plus d'Europe mais se méfient de l'euro

L'IMAGE de l'Union européenne se dégrade à l'intérieur de ses frontières. Selon un sondage Louis-Harris - Le Monde, réalisé, pour la troisième année consécutive, dans huit pays européens (France, Allemagne, Grèce, Italie, Espagne, Pays-Bas, Luxembourg, Royaume-Uni), seulement 38 % des personnes interrogées se disent satisfaites de la manière dont l'Union se construit. Réalisée après le sommet de Nice, cette enquête montre que l'opinion a changé d'avis sur l'euro : 52 % sont mécontents du remplacement de leur monnaie nationale, alors qu'en 1999 53 % en étaient satisfaits... Cependant, le désir d'Europe n'est pas éteint. L'idée d'une armée européenne (57 %) progresse. Celle d'un gouvernement européen (47 % contre 44 %) et d'un président élu au suffrage universel (53 % contre 49 %), s'impose.

Lire page 4

L'étrange marché des farines animales

QUE CONTIENT vraiment la nourriture des bovins ? Pourquoi des farines animales britanniques bradées ont-elles continué d'être exportées après leur interdiction outre-Manche ? Trois enquêtes judiciaires, menées en France sur plaintes d'éleveurs touchés par l'ESB, tentent de répondre à ces questions. Elles se heurtent à de nombreux obstacles, notamment la quasi-impossibilité de retracer l'origine des produits commercialisés, et le délai de prescription de trois ans qui prévaut en matière de « tromperie ». Le Monde a enquêté sur les statistiques douanières. Elles révèlent des écarts étonnants, notamment avec la Belgique, ce qui renforce le soupçon de transactions illicites.

Lire page 10

Pari olympique pour Paris



CLAUDE BÉBÉAR

LE COMITÉ de candidature de Paris aux JO d'été de 2008, dirigé par Claude Bébéar, ancien PDG d'Axia, remet son dossier technique au Comité international olympique (CIO), mardi 16 janvier. Paris doit faire face à la concurrence de Pékin, Toronto, Osaka et Istanbul.

Lire page 26

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.



L'hécatombe des start-up d'Internet

● La crise de croissance de la nouvelle économie atteint l'Europe ● Aux Etats-Unis, 210 dotcom ont fait faillite en 2000 et un tiers des sociétés du Nasdaq sont menacées en 2001
● En France, la sélection s'annonce impitoyable ● Notre enquête sur le profil des victimes

LA CRISE de croissance des start-up, commencée aux Etats-Unis, atteint l'Europe. Aux Etats-Unis, 210 dotcom ont fait faillite en 2000, dont plus de la moitié dans les quatre derniers mois de

l'année. Plus d'un tiers des sociétés cotées au Nasdaq, l'indice américain de la nouvelle économie, sont menacées d'une panne de trésorerie d'ici à la fin 2001. En Europe, « on n'a encore rien vu, le pre-

mier trimestre 2001 va être un cimetière », affirme Philippe Hayat, responsable de Kangaroo Village. Bernard Arnault, l'un des plus gros investisseurs français sur la Toile, a devancé le mouvement en

cédant Liberty Surf à l'italien Tiscali et en revenant à une logique plus « industrielle ». Dernières ou prochaines victimes de cette sélection impitoyable : les portails féminins, les sites de petites annonces ou de vente d'automobiles, d'enchères en ligne, d'informations financières, de vêtements branchés... La concurrence est fatale aux plus fragiles : à ceux qui comptaient sur des financements extérieurs, aujourd'hui méfiants ; à ceux qui ont commis des erreurs de management en surdimensionnant leurs équipes et leur matériel informatique ; à ceux qui ont voulu se lancer, trop vite, à la conquête de marchés étrangers ; à ceux, enfin, dont les bonnes idées ont été pillées par d'autres. Ceux qui restent cherchent les moyens d'assurer leur survie : fusion avec d'autres sites, vente à un groupe traditionnel, licenciements, recherche de l'argent qui leur permettrait de passer 2001.

Lire pages 18 et 19 et notre éditorial page 17



TREMBLEMENT DE TERRE Catastrophe au Salvador

Le Salvador a été durement touché samedi, peu avant midi (heure locale), par un tremblement de terre d'une intensité de 7,6 sur l'échelle de Richter. Le séisme a surtout été ressenti dans les faubourgs de la capitale, provoquant la mort de plusieurs centaines de personnes alors qu'au moins un millier d'habitants sont portés disparus. Les dégâts causés par la secousse tellurique, qui a duré une trentaine de secondes, sont estimés à plusieurs dizaines de millions de dollars.

p. 2

Le supplice des Palestiniens exécutés pour « collaboration avec l'ennemi »

JÉRUSALEM, de notre correspondant

Nul n'a oublié la mort en direct du petit Mohamed Al Dirah probablement tué par l'armée israélienne, ni le massacre filmé de deux réservistes israéliens lynchés par la foule palestinienne, à Ramallah. Ces images ont témoigné de l'intensité du conflit, autant qu'elles ont agi sur lui. L'exécution de deux condamnés palestiniens, samedi 13 janvier, pour « collaboration avec l'ennemi », aura peut-être le même effet. Dimanche, le journal Haaretz a publié en première page la photo de l'un des condamnés, Alan Bani Odeh, quelques minutes avant qu'il ne soit exécuté sur une place publique de Naplouse, devant des centaines de spectateurs qui ont salué sa mort par des vivats. Menotté, encadré par deux officiers palestiniens qui le mènent vers son supplice, l'homme paraît terrifié. Des équipes de télévision auraient tourné la scène, mais les cassettes semblent avoir été saisies par la police palestinienne. Tel n'a pas été le cas à Gaza, où, le même jour, Majdi Makhaoui a été passé par les armes. L'exécution a eu lieu plus discrètement, dans la cour de la prison centrale de la

ville, mais un cameraman anonyme était présent et a vendu les images à l'agence Reuters ainsi qu'à la deuxième chaîne de la télévision israélienne qui, dimanche, en a fait l'ouverture de son Journal de 20 heures. Le prix de la transaction est demeuré secret, mais le directeur des informations de la deuxième chaîne, Shalom Kital, a indiqué au Monde qu'il était « important ».

Menotté, le condamné descend d'une Jeep, est ligoté au poteau d'exécution, dans la cour de la prison. Il écoute une prière dite par un mufti. Plusieurs cameramen en uniforme s'activent. Un officier couvre la tête du condamné d'un capuchon noir tandis que neuf soldats masqués arment leur kalachnikov. Ils tirent de longues rafales. Solidement attaché à son poteau, le corps du supplicié s'affaisse à peine quand un soldat masqué lui tire le coup de grâce dans la tête.

Les deux fusillés avaient été condamnés à mort après un rapide procès devant la Cour de sûreté nationale palestinienne. Samedi, à Bethléem, et selon la même procédure, deux nouvelles condamnations à mort sont tombées. Tous les condamnés étaient poursuivis pour avoir donné aux Israéliens des informations qui ont per-

mis de « liquider » des activistes du Fatah et du Hamas, eux-mêmes soupçonnés d'avoir trempé dans des attaques ou des attentats anti-israéliens. Depuis plusieurs semaines, Israël a ainsi assassiné une quinzaine de personnes, décisions justifiées par les autorités au nom des critiques que soulevaient leurs représailles aériennes après chaque attentat.

Les exécutions ont soulevé un tollé parmi les organisations des droits de l'homme, palestiniennes comme israéliennes. Toutes soulignent la « barbarie » de ces supplices, comme les procès expéditifs et sans garanties menés devant une juridiction d'exception. A l'échelon politique, chaque camp y est allé de ses commentaires contradictoires, se renvoyant à la figure ses imperfections réciproques : procès pour la forme contre escadrons de la mort, autodéfense d'une nation occupée contre autodéfense antiterroriste. Est en jeu l'image que chacun veut donner de lui-même, de son humanité opposée à la barbarie de l'adversaire. Cet affrontement-là est aussi lourd que celui des armes.

Georges Marion



RADIO

Les auditeurs perdus de RTL

RTL a perdu près de deux millions d'auditeurs en moins d'un an, en cherchant à rajeunir son audience. Le Monde raconte un accident industriel sans précédent dans l'histoire de l'audiovisuel européen. Philippe Alexandre, ancien chroniqueur politique de la station, donne son point de vue, en page « Débats », sur cette gigantesque bourde.

p. 14, 15 et 21

Autorités indépendantes ou institutions partisans ?

À L'APPROCHE du double renouvellement du Conseil constitutionnel et du Conseil supérieur de l'audiovisuel - deux autorités indépendantes, chargées de veiller, l'une, au respect de la Constitution, l'autre, à celui de la liberté de communication audiovisuelle -, la question de l'engagement partisan de certains de leurs membres se trouve à nouveau posée. Elle l'a été, pour le CSA, dès qu'a été connue l'intention de Jacques Chirac de nommer Dominique Baudis, député UDF et maire de Toulouse, à la succession d'Hervé Bourges, dont le mandat de président s'achève. Elle est aussi posée, une fois de plus, à propos du Conseil constitutionnel, depuis que celui-ci a annulé la mesure d'allègement de la CSG pour les bas revenus, votée par le Parlement à l'initiative du gouvernement, et alors que se profile le difficile débat sur le statut de la Corse.

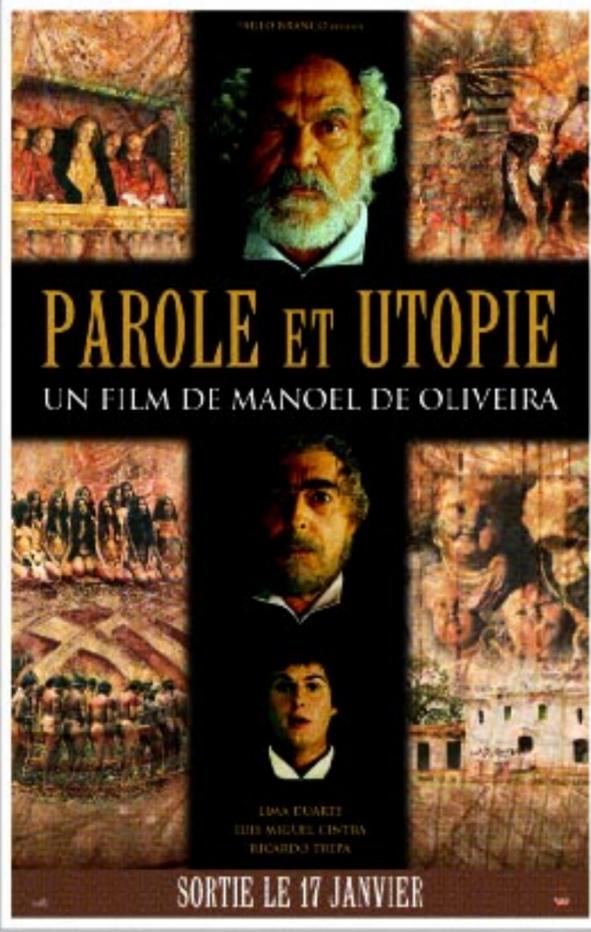
La composition de ces deux organismes explique en partie les critiques de la gauche, qui estime que le Conseil constitutionnel a tendance à se comporter comme un contre-pouvoir au service de l'opposition et qui craint que le CSA, sous la présidence de Dominique Baudis, n'introduise une politisa-

tion excessive dans la gestion des dossiers de l'audiovisuel. Six membres de l'actuel Conseil constitutionnel ont été nommés par la droite : Michel Ameller par Philippe Séguin en 1995, Alain Lancelot et Yves Guéna par René Monory en 1996 et 1997, Simone Veil par Christian Poncelet en 1998, Pierre Mazeaud et Monique Pelletier par Jacques Chirac en 1998 et 2000. Trois l'ont été par la gauche : Georges Abadie par François Mitterrand en 1992, Noëlle Lenoir par Henri Emmanuelli la même année, Jean-Claude Colliard par Laurent Fabius en 1998. Ils ne seront bientôt plus que deux, puisque le successeur de Georges Abadie, dont le mandat arrive à expiration, avec ceux de Noëlle Lenoir et Alain Lancelot, sera nommé par Jacques Chirac (Le Monde du 13 janvier).

La proportion est la même au Conseil supérieur de l'audiovisuel et elle le restera. Deux de ses membres ont été nommés par la gauche : Hervé Bourges par François Mitterrand en 1995, Joseph Daniel par Laurent Fabius en 1999.

Thomas Ferenzi

Lire la suite page 17



ARTS D'ASIE

Guimet transfiguré

Le Musée national des arts asiatiques Guimet, fermé pour travaux depuis 1996, rouvrira ses portes au public le 20 janvier. Rénové et entièrement remanié, il déploie, dans une architecture fluide et limpide d'Henri et Bruno Gaudin, des œuvres indiennes, chinoises, japonaises et coréennes.

p. 30 et 31

International	2	Carnet	25
France	6	Aujourd'hui	26
Société	10	Météorologie-Jeux	29
Régions	13	Culture	30
Horizons	14	Guide culturel	32
Entreprises	18	Kiosque	33
Communication	21	Abonnements	33
Tableau de bord	22	Radio-Télévision	35

CATASTROPHE Un tremblement de terre de forte intensité (7,6 sur l'échelle de Richter) a frappé l'Amérique centrale, samedi 13 janvier, en milieu de journée. L'épi-

centre était situé dans l'océan Pacifique, à 100 kilomètres au sud-ouest des côtes du Salvador, un petit Etat de l'isthme centro-américain, situé entre le Honduras et le Guatemala. Il

a été ressenti dans les pays voisins et jusqu'au Mexique, dans la région du Chiapas. ● LE SALVADOR, pays de 5,5 millions d'habitants, a été le pays le plus durement touché. Un bi-

lan provisoire faisait état, lundi matin, de 349 morts, 1 117 blessés et 11 057 personnes évacuées, alors que plus d'un millier de personnes étaient toujours portées disparues.

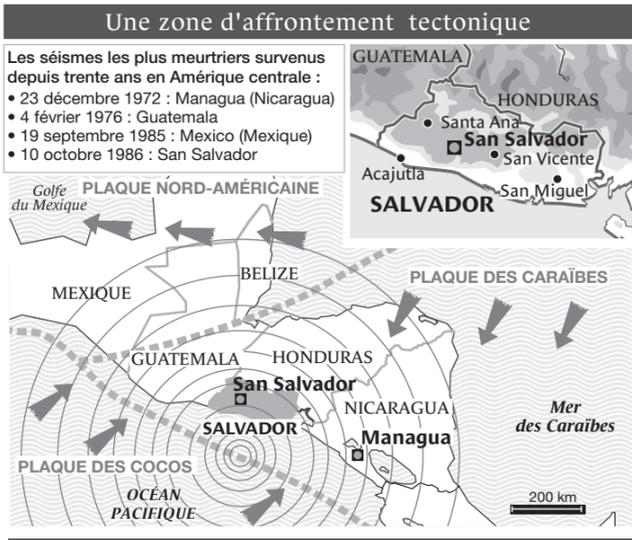
● L'ÉTAT d'URGENCE a été déclaré par le président Francisco Florès. « Il y a beaucoup plus de morts et beaucoup plus de personnes qui ont perdu leurs maisons », a-t-il déclaré.

Le Salvador en état d'urgence après un séisme de forte intensité

Ce petit Etat d'Amérique centrale a été de nouveau durement touché, samedi, par un tremblement de terre de forte amplitude, quatorze ans après le séisme d'octobre 1986 qui avait fait 1 400 morts dans la capitale. Les autorités du pays ont fait appel à la solidarité internationale

LE PRÉSIDENT du Salvador, Francisco Florès, a assuré dimanche 14 janvier que le bilan du tremblement de terre qui a dévasté son pays samedi pourrait être beaucoup plus élevé que celui communiqué par les services de secours qui font état de 350 morts et de plus d'un millier de disparus. Le président a qualifié de « tout à fait provisoire » ce premier bilan, publié par la Police nationale civile (PNC). « De fait, nous avons demandé au gouvernement de la Colombie 3 000 cercueils pour qu'ils soient mis à la disposition des personnes qui ne peuvent pas en acheter », a-t-il expliqué.

Le séisme, d'une magnitude de 7,6 sur l'échelle ouverte de Richter et le plus violent enregistré en Amérique centrale au cours de ces vingt dernières années, a également causé la mort d'au moins six personnes au Guatemala et fait plusieurs disparus. Au Salvador, « il y a beaucoup plus de morts et beaucoup plus de personnes qui ont perdu leurs maisons », a déclaré le président. Selon les premières estimations des services d'urgence, on dénombre 1 117 blessés, 7 934 habitations totalement détruites, 16 890 maisons partiellement détruites et 89 églises sérieusement endommagées.



Le président a expliqué d'autre part qu'il était « très important que la population conserve son calme afin d'éviter d'autres problèmes », et a conseillé aux Salvadoriens de laisser leurs portes ouvertes par mesure de précaution, compte tenu de la multiplication des répliques qui ont suivi le séisme de samedi. Les sismographes ont enregistré plus de 500 répliques dans

les heures qui ont suivi le séisme, la plus importante, d'une magnitude de 3,9 sur l'échelle de Richter, n'a pas fait de dégâts, mais a provoqué des mouvements de panique dans la population.

La capitale, San Salvador, a été épargnée, mais pas sa périphérie. Plusieurs centaines de maisons ont été ensevelies par un glissement de terrain meurtrier dans la banlieue

de lotissements de Las Colinas, à 12 km de la capitale, et les équipes de secours y concentraient dimanche leurs efforts. Selon la Croix Rouge, environ 1 200 personnes

équipe de pompiers participant aux secours. « C'est le pire désastre que j'aie connu », déclare un secouriste, Manuel de Jesus Guzman, qui rappelle le tremblement de terre de

L'urbanisme aggrave les catastrophes naturelles

La partie du Salvador la plus touchée par le violent séisme qui a dévasté le pays, samedi 13 janvier, était sujette à « un urbanisme massif et une forte pression démographique, qui l'ont fragilisée », a estimé dimanche un urbaniste salvadorien installé à Lyon. « L'urbanisation à Las Colinas a été rapide et massive, à flanc de collines, en raison de la pression urbaine d'une capitale qui croît très vite », a expliqué Sylvia Rosales, urbaniste à Lyon et présidente d'Apoyo urbano (appui urbain), une association qui mène des projets de coopération en Amérique centrale. Las Colinas est situé à une douzaine de kilomètres à l'ouest de la capitale San Salvador et plus d'un millier de personnes sont portées disparues. « Il ne s'agit pas de bidonvilles, mais d'une zone habitée par des classes moyennes, des maisons en dur qui ont été emportées comme des boîtes d'allumettes. La région a souffert de la déforestation et la planification urbaine est, sinon défaillante, du moins problématique », a poursuivi Sylvia Rosales. - (AFP)

désastre. » Des informations de provenance des provinces de la côte Pacifique, où se situe l'épicentre du séisme, comme La Libertad et Usulután, signalent également des dégâts importants.

Les dégâts causés par la secousse tellurique, qui a duré une trentaine de secondes, sont estimés à plusieurs dizaines de millions de dollars. Des dizaines de routes ont été coupées par des glissements de terrain et des chutes de pierres, et certains présentent de longues fissures illustrant la puissance du séisme. La piste et le terminal de l'aéroport de San Salvador, l'un des plus fréquentés d'Amérique centrale, ont subi également des dégâts importants. Mais l'aéroport a été rouvert dimanche au trafic commercial, après réparation de la piste. L'état d'urgence était maintenu dimanche, alors que l'aide internationale commençait à arriver.

Quelques heures après le séisme, le vice-président salvadorien Carlos Quintanilla avait lancé un appel à la communauté internationale afin qu'elle envoie des renforts pour aider les équipes de sauveteurs sur place. L'appel a été entendu surtout en Amérique latine, au Japon et en Europe, d'où devaient rapidement s'envoler plusieurs équipes d'experts et de sauveteurs. - (AFP, Reuter.)

Dans le lotissement de Las Colinas, des « taupes » à la recherche des survivants

SANTA TECLA de l'envoyé spécial d'El Pais Sergio Moreno, 22 ans, comme beaucoup de ses voisins, est resté prisonnier des décombres et submergé par une avalanche de

REPORTAGE

Des centaines de gens creusent avec leurs mains en criant les noms de leurs proches disparus

boue provenant d'un glissement de terrain de la cordillère Balsamo. Cette coulée a entièrement enseveli le quartier de Las Colinas, à Santa Tecla, petite bourgade située à douze kilomètres de la capitale, et qui est sans doute le secteur le plus touché par le séisme. Dans ce faubourg vivent 2 000 personnes et l'on craint que 800 d'entre elles soient ensevelies. Quelques heures après le tremblement de terre, le frère de Sergio et son cousin Miguel Angel sont parvenus à situer avec exactitude l'endroit où se dressait la maison familiale. A

l'aide de pelles, ils ont enlevé plusieurs mètres cubes de terre avant de parvenir à une sorte de vouïte où se trouvait Sergio. « Je suis resté coincé pendant vingt-quatre heures, complètement accroupi, avec sur les reins une pierre de 30 centimètres de large » a expliqué Sergio au médecin guatémaltèque qui est arrivé sur les lieux samedi comme volontaire, ainsi que des dizaines de sauveteurs.

Deux tunnels ont été creusés. Par le premier, on fait parvenir de l'oxygène. Dans le second, on a réussi à donner du sérum à Sergio. Grâce à ces deux boyaux, le médecin a pu procéder aux premiers soins d'urgence. Cependant, il faut se mouvoir avec une extrême précaution en raison des risques d'éboulement. Depuis samedi, jour où s'est produite la tragédie à 11 h 34, heure locale, plus de 500 répliques ont été enregistrées. Ce qui n'a pas facilité les choses en ce qui concerne Sergio et tous les autres enterrés sous les décombres et la boue.

« Sergio présente des symptômes de choc hypothermique ainsi que des nécroses sur les membres inférieurs. Mais il est tranquille et collabore avec les volontaires qui essaient de le tirer de là. La première chose qu'il a demandé est un coca-cola », a souligné le médecin en esquissant un sourire. Il a bon espoir de lui sauver la vie ainsi qu'aux sept autres personnes qui ont été retrouvées vivantes. En dépit de ces succès célébrés par les sauveteurs, cent cadavres ont déjà été dénombrés.

« LA FAUTE DES CONSTRUCTEURS » Miguel Angel Garcia, 38 ans, a raconté que ses proches étaient retournés aux Etats-Unis, dans l'Etat de Maryland, pour travailler et aider leurs parents, comme l'ont fait des milliers de Salvadoriens depuis deux décennies. « Sergio était revenu pour rester », dit Miguel Angel. Autour de lui, des centaines de personnes cherchent désespérément dans les décombres. Les gens creusent avec leurs propres mains en criant les noms de leurs proches disparus. « C'est la faute des constructeurs », s'insurge Miguel Angel Garcia. « Ils ont construit des lotissements à la base de ces collines et, ce qui est logique avec une secousse si forte, la terre s'est écroulée. » Ce cousin de Sergio demande à ce que le gouvernement du Salvador affronte ses responsabilités et agisse de « fa-

çon ferme ». Les constructeurs irresponsables qui ne respectent ni les normes ni l'environnement doivent être punis, assure-t-il.

A côté des volontaires guatémaltèques, une équipe de 139 « taupes », ainsi que sont appelés les sauveteurs, est arrivée de Mexico pour aider à dégager les enterrés vivants, avec l'aide de chiens. Les pelles mécaniques ouvrent des tranchées. Le temps presse pour sauver Sergio et tous les autres. A San Agustín, plusieurs centaines de personnes pourraient se trouver sous les décombres. Le village a été rayé de la carte. A Santa Tecla, le spectacle n'est que désolation. La zone ne ressemble plus à une colline mais plutôt à une plage parsemée de pierres d'où émergent des ustensiles de cuisines rouillés et disloqués, des briques et des morceaux de meubles, des décorations boueuses et des jouets sans propriétaire. Une femme, les yeux en larmes, étire un petit ours de peluche. Elle est presque immobile, debout, à une dizaine de mètres de l'endroit où se situait un parc d'enfants qui n'est plus de ferrailles tordues.

Juan José Dalton

Points de repères

● Le Salvador, situé en Amérique centrale, est frontalier au nord et à l'est avec le Guatemala et le Honduras, et au sud avec l'océan Pacifique. D'une superficie de 20 742 km² (soit la moitié de la Suisse), le pays compte 5,5 millions d'habitants, dont 1,5 dans la capitale, San Salvador. ● Ouragans, tremblements de terre, inondations, sécheresse affectent avec régularité les possibilités de développement de la région et du Salvador en particulier. La région, étendue sur plus de 500 000 hectares, compte six plaques tectoniques et vingt-sept volcans en activité. Entre juin et novembre, la saison des pluies expose toute la région aux ouragans et aux tourmentes tropicales. De novembre à mai, époque de sécheresse, les incendies de forêts sont particulièrement dévastateurs. ● Les catastrophes rythment la vie des habitants de la région. Les plus marquantes ont été les tremblements de terre au Nicaragua (1972), du Guatemala (1976) et du Salvador (1986). En 1998, l'ouragan Mitch a dévasté la région, principalement le Honduras. A chaque fois, la réalité socio-économique des pays et les déficiences des systèmes de prévention aggravent la situation. La déforestation anarchique, ainsi que l'absence de coordination dans l'urbanisation, encourage la prolifération d'habitations précaires dans des zones particulièrement exposées. ● Après la fin des conflits armés dans la région, les pays ont consacré tous leurs efforts pour reconstruire les infrastructures, attirant les investissements étrangers. Ainsi les constructions de routes et de ponts se sont multipliées ces dernières années. Le produit intérieur brut par habitant, en baisse de 2 % au cours des années 80, a connu au cours des dix dernières années une croissance moyenne de 1,7 %.

● Le tremblement de terre de samedi au Salvador s'est produit alors que le pays espérait que la dollarisation du pays, mise en place le 1^{er} janvier, avec la cohabitation entre la monnaie américaine et celle du pays (le colon) l'aiderait à résoudre ses problèmes de développement. En 2000, le PIB a connu une croissance de 2,2 %, largement inférieure au 3,5 % prévus par le gouvernement.

L'Amérique centrale, une région à haut risque

LE TREMBLEMENT DE TERRE qui vient de frapper durement le Salvador provient d'un phénomène géologique bien connu. Il résulte de la confrontation, dans les fonds océaniques, de deux plaques tectoniques : la plaque des Caraïbes, sur laquelle est situé le Salvador, et la « plaquette » des Cocos, de moindre taille, qui lui fait face au niveau de l'océan Pacifique et plonge sous la première. C'est ce phénomène de subduction qui, par les tensions qu'il génère, provoque de fréquents tremblements de terre en Amérique centrale. Une région du monde où l'activité sismique est, de fait, incessante.

Au Salvador même, plusieurs milliers de séismes sont enregistrés chaque année, dont la magnitude reste la plupart du temps négligeable. Mais la plaque des Cocos ne plonge pas à un rythme uniforme sur toute sa longueur. De temps à autre, seule une petite portion est « avalée » dans la subduction, tandis que celles qui l'entourent restent bloquées. Dans ce cas, la pression devient telle à l'intérieur du sol qu'elle ne peut plus s'échapper qu'au prix d'une secousse de grande ampleur. Les sismologues le savent : la probabilité qu'un tel accident survienne dans une zone donnée est proportionnelle au temps durant lequel cette

zone a été épargnée. Plus une région est restée calme longtemps, plus elle risque de trembler dans un avenir proche. Mais il est impossible de préciser à quelle date.

Selon l'observatoire de surveillance géologique américain (US Geological Survey), l'épicentre du séisme survenu samedi 13 janvier était situé dans l'océan Pacifique, à une centaine de kilomètres de San Salvador et à une quarantaine de kilomètres de profondeur. D'une magnitude de 7,6 sur l'échelle ouverte de Richter, il a également touché le Nicaragua, le Honduras, et a été ressenti jusque dans la capitale du Mexique, à un millier de kilomètres de l'Amérique centrale.

Plusieurs milliers de séismes sont enregistrés chaque année au Salvador

D'après l'Institut nicaraguayen des études territoriales, il aurait également réveillé une faille géologique à proximité du volcan Apoyeque, dans la lagune de Xiloa, située à 15 km de Managua, déclenchant ainsi une nouvelle série de secousses. Dimanche, le

président salvadorien, Francisco Florès, a indiqué qu'il fallait que « la population conserve son calme afin d'éviter d'autres problèmes », et il a conseillé aux Salvadoriens de dormir avec les portes de leurs maisons ouvertes, en raison de la multiplication des répliques.

Le séisme qui a touché San Salvador, dont l'amplification vers les terres a provoqué dans la capitale, comme à Mexico en 1985, un important glissement de terrain dans le quartier de Las Colinas, a été suivi de plusieurs dizaines de répliques. Celles-ci, qui proviennent du réajustement des plaques tectoniques, n'atteignent pratiquement jamais la puissance de la première secousse. Mais elles peuvent, sur un terrain fragilisé, provoquer de nouveaux dégâts.

Le dernier tremblement de terre ayant très gravement affecté le Salvador remonte au 10 octobre 1986 (1 400 morts dans la capitale). Sa magnitude était « seulement » comprise entre 5,4 et 6, mais son épicentre se situait à moins de trente kilomètres de San Salvador. Dans le monde, treize séismes d'une magnitude comprise entre 7 et 7,9, auxquels s'ajoutent trois séismes d'une magnitude supérieure à 8, ont été enregistrés en l'an 2000.

Catherine Vincent

INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT
www.ism-mba.edu
FULLY ACCREDITED*

ISM
Programmes accrédités* USA & Europe, exclusivement pour cadres et dirigeants. Séminaires en anglais avec professeurs américains compatibles avec votre vie professionnelle. Profil des participants : 30-45 ans, 24 nationalités, diplômés Enseignement Supérieur avec une moyenne de 10 années d'expérience professionnelle.
Admissions : janvier, avril, octobre.

ieMBA International Executive MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION
■ "part-time" sur 12 mois : 10 ou 15 séminaires mensuels à Paris et 1 ou 2 mois à New York, 520 heures plus thèse

DBA DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION
■ pour titulaires d'un MBA ou équivalent, "part-time" sur 24 mois : séminaires mensuels intensifs, 320 heures plus thèse

MBA MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION In International Management
■ "full-time" : 4 mois à Paris et 6 mois à New York, 520 heures plus thèse

et :
MBA - ieMBA - DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION

e-PROGRAMS

International School of Management :
148, rue de Grenelle 75007 Paris - Tél. : 33 1 45 51 09 09
Fax : 33 1 45 51 09 08 - e-mail : ism.paris@wanadoo.fr
Programmes gérés à New York par ISM USA.
http://www.ism-mba.edu

Les Européens mécontents de la construction communautaire

Le sondage annuel réalisé par l'institut Louis-Harris pour « Le Monde » auprès des habitants de huit pays membres révèle une insatisfaction croissante sur le mode de fonctionnement de l'Union européenne. L'euro inquiète mais les idées d'armée ou de fiscalité communes progressent

Ses habitants n'ont pas une image positive de l'Union européenne. C'est le principal enseignement du sondage réalisé, pour la troisième année consécutive, par l'institut Louis-Harris pour Le Monde, entre le 14 et

le 20 décembre 2000, c'est-à-dire après le sommet de Nice, en France, en Allemagne, en Grèce, en Italie, en Espagne, aux Pays-Bas, au Luxembourg et au Royaume-Uni. Sur l'ensemble de ces huit pays, 38 % seu-

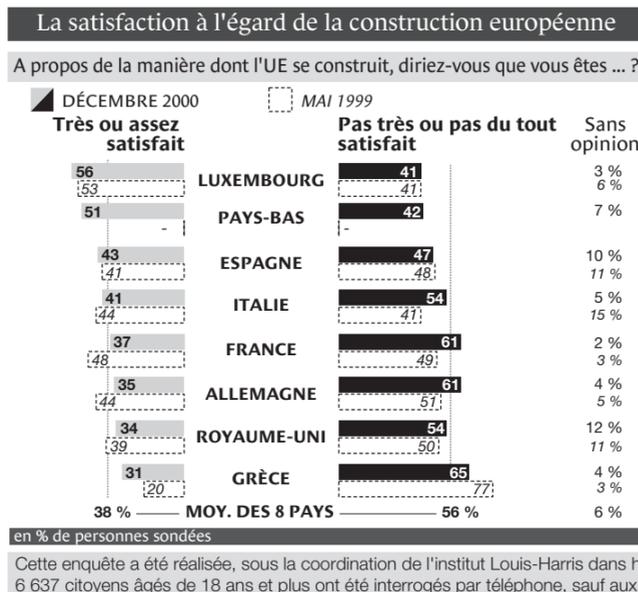
lement des personnes interrogées se déclarent satisfaites de la manière dont l'Union européenne se construit actuellement, contre 56 %. Plus grave peut-être encore, l'opinion européenne s'est retournée

depuis le dernier sondage similaire, en mai 1999, au sujet de l'euro. A un an de son entrée en circulation, 52 % des sondés sont mécontents du remplacement de leur monnaie nationale par la monnaie européenne.

Mais, paradoxalement, ce mécontentement n'émousse pas le désir d'une intégration plus poussée : les idées d'une armée, d'une justice et d'une fiscalité européennes sont plébiscitées.

JACQUES CHIRAC a beau s'échiner, depuis le sommet de Nice, à plaider que la présidence française de l'Union européenne aura été un succès, il n'a convaincu ni l'opinion publique française ni les opinions des principaux pays européens. Tel est le principal enseignement du baromètre réalisé, pour la troisième année consécutive, sous la coordination de l'institut Louis-Harris pour Le Monde dans huit des quinze pays de l'Union. A l'exception du Luxembourg, toutes les enquêtes ont été réalisées entre le 14 et le 20 décembre 2000, c'est-à-dire après le sommet de Nice et au lendemain de l'intervention du président français à la télévision, à l'occasion de laquelle il avait tiré un bilan positif du sommet européen et contesté le scepticisme des observateurs des Quinze.

Ce sondage est, à cet égard, décevant pour le chef de l'Etat. En effet, 38 % seulement des personnes interrogées en France, en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Grèce, en Italie, aux Pays-Bas, en Espagne et au Luxembourg se déclarent satisfaites de la manière dont l'Union européenne se construit actuellement. En mai 1999, lors de la précédente enquête similaire, elles étaient encore 43 %. A l'inverse, une nette majorité d'Européens (56 %) se déclarent insatisfaits, soit une progression de 7 points depuis mai 1999. De façon tout à fait symptomatique, compte tenu des incertitudes actuelles sur l'efficacité du couple franco-allemand, c'est en France (37 % seulement de satisfaits, en chute de 11 points depuis 1999, contre 61 % de mécontents) et en Allemagne (35 % de satisfaits, en chute de 9 points, contre 61 % de mécontents) que la dégradation de l'image de l'Union est la plus sensible. Seuls les Luxembourgeois et les Hollandais



ont été interrogés par téléphone, sauf aux Pays-Bas, où les entretiens ont eu lieu en face-à-face.

DES INSTITUTIONS MAL AIMÉES

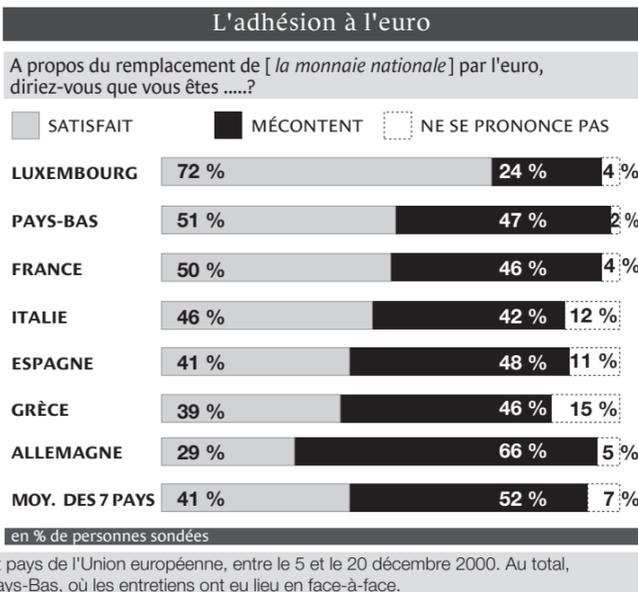
Pour l'ensemble des huit pays où a été réalisée l'enquête, une seule catégorie se déclare majoritairement satisfaite : les jeunes de dix-huit à vingt-quatre ans (50 % contre 44 %), alors qu'un gros tiers seulement des plus de trente-cinq ans ont une appréciation positive. Sur l'échiquier politique enfin, les opinions positives et négatives ne s'équilibrent que parmi les personnes qui se situent « plutôt à gauche » (48 %) ; au contraire, chez celles qui sont « très à gauche » (32 % de satisfaits), « ni à gauche ni à droite » (36 %) ou « à droite » (37 %), l'insatisfaction est nettement majoritaire. Ce jugement globalement négatif est d'autant plus significatif qu'il ne

s'inscrit pas dans un climat de pessimisme général. Bien au contraire : les Européens ont le moral et 66 % d'entre eux (contre 31 %) se déclarent confiants dans l'avenir.

Hubert Védrine défend le bilan du sommet de Nice

Le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, a expliqué, lors de la remise du Prix de la presse diplomatique, vendredi 12 janvier, qu'il y avait « eu un vrai compromis créateur » entre les Quinze au sommet de Nice, organisé à la fin de la présidence française, en décembre 2000. Mais ce compromis aurait été occulté par une « erreur collective d'appréciation » de la presse. Le ministre a souligné que les journalistes réalisent leur erreur pour éviter de pénaliser les futures présidences de l'Union européenne.

D'autre part, Hubert Védrine a estimé, dimanche sur Europe 1, que certains projets du nouveau président américain, George W. Bush, doivent être précisés car ils peuvent être « sources d'incompréhension » entre l'Europe et les Etats-Unis. « Il faut avoir des précisions sur certains des projets de l'Administration qui va s'installer le 20 janvier et qui, sur certains points, peuvent être sources d'incompréhension entre l'Europe et les Etats-Unis », a-t-il déclaré.



Deux autres indicateurs témoignent du doute qui s'est installé chez les Européens à l'égard de l'Union : les principales institutions européennes parviennent, moins que jamais, à convaincre.

Ainsi, à peine plus du tiers des sondés (35 %, en recul de 3 points depuis 1999) disent faire confiance à la Commission de Bruxelles, contre 57 % qui portent sur elle un jugement négatif. Le constat est particulièrement sévère en Allemagne (21 % de confiance contre 72 % de jugements négatifs), au Royaume-Uni (31 % contre 56 %) ou en Espagne (37 % contre 52 %), alors que la France (41 % contre 54 %) et surtout l'Italie (47 % contre 43 %) se situent au-dessus de la moyenne. Deux ans après l'installation de la nouvelle Commission présidée par Romano Prodi, le bilan est pour le moins décevant. Seul signe encourageant, 59 % des étudiants lui font confiance. Quant au Parlement européen, il est logé à la même enseigne : 37 % seulement des sondés (contre 57 %) disent lui faire confiance, avec, là encore, une

érosion de 3 points des jugements positifs depuis 1999 et une augmentation des mécontents de 7 points.

INQUIÉTUDE POUR L'EURO

Enfin, et c'est l'enseignement le plus alarmant de ce sondage, une nette majorité de sondés (52 % contre 41 %) se déclarent mécontents du remplacement de leur monnaie nationale par l'euro. Depuis mai 1999, les pourcentages se sont largement inversés puisque l'on comptait, alors, 53 % de satisfaits contre 36 % de mécontents. Si une courte majorité de personnes interrogées se déclarent satisfaites de l'introduction de l'euro en 2002 en France (50 % - en chute tout de même de 14 points depuis 1999 -, contre 46 %), ainsi qu'aux Pays-Bas (51 % contre 47 %) et en Italie (46 % contre 42 %), le sentiment est lourdement pessimiste en Allemagne, où l'on ne compte que 29 % de satisfaits, en chute de 18 points en dix-huit mois, contre 66 % de mécontents (en hausse de 17 points). A l'inverse, les Britanniques sont toujours aussi nombreux (60 %) à se réjouir de ne pas faire partie de la zone euro.

La dépréciation de la monnaie européenne par rapport au dollar américain au cours des derniers mois ne contribue évidemment pas à l'optimisme : 71 % des sondés (et jusqu'à 82 % aux Pays-Bas, 79 % en Allemagne et 74 % en Espagne) jugent cette évolution inquiétante. Un an avant l'introduction effective de la monnaie unique dans la vie quotidienne des Européens - et sans préjuger des difficultés pratiques d'une telle rétroaction -, les résultats du sondage Louis-Harris sont d'autant plus inquiétants que la création de l'euro reste la principale avancée de l'Union depuis une décennie.

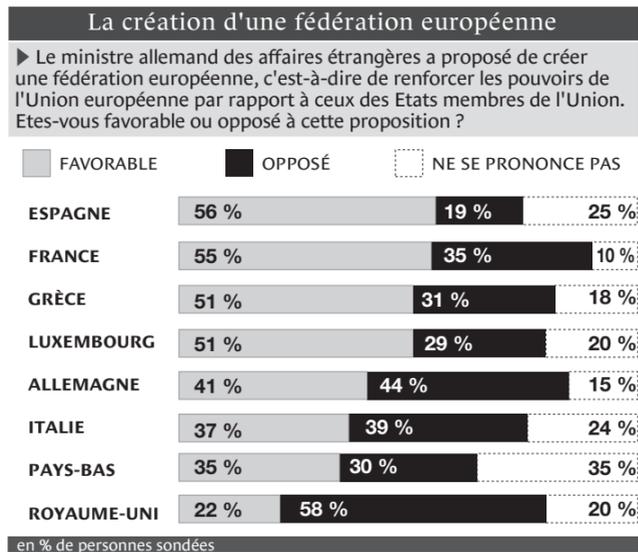
Gérard Courtois

Le désir d'intégration communautaire n'est pas émoussé

INSATISFACTION sur la construction européenne, manque de crédibilité des institutions de Bruxelles, inquiétude à l'égard de la mise en place de l'euro : tout devrait contribuer à nourrir le scepticisme des Européens à l'égard de la poursuite de l'intégration. Or ce n'est pas le cas. Tout se passe comme si les vicissitudes et les incertitudes actuelles nourrissaient le souhait d'un renforcement des liens communautaires, et non d'une remise en cause. Même si l'Union peine à convaincre, le désir d'Europe n'est pas émoussé.

Ainsi, la création d'une « fédération européenne », telle qu'elle a été esquissée il y a quelques mois par le ministre allemand des affaires étrangères, est accueillie de façon relativement positive : 41 % des personnes interrogées y sont favorables, contre 40 % qui y sont opposées et 19 % qui ne se prononcent pas. C'est chez les plus jeunes, les dix-huit-vingt-quatre ans, que la perspective fédérale est accueillie le plus favorablement (50 % d'approbation).

De façon plus concrète, toutes les perspectives de renforcement



de l'intégration sont approuvées par une majorité de sondés, qui plus est en progression depuis 1999. Ainsi, 57 % (+ 5 points par rapport à 1999) se disent favorables à l'instauration d'une armée

européenne commune (et jusqu'à 69 % en France, contre 36 % au Royaume-Uni). De même une courte majorité (47 % contre 44 %) approuve l'idée d'un gouvernement européen commun et 53 %

(contre 39 %) celle d'un président européen élu au suffrage universel par les citoyens de l'Union.

Au-delà des institutions, c'est le rapprochement et l'harmonisation des sociétés européennes qui suscitent les attentes les plus fortes. Plus des deux tiers des sondés (68 %) se déclarent favorables à l'harmonisation des systèmes judiciaires des pays membres et 62 % à celle des systèmes fiscaux. Encore ces résultats sont-ils fortement infléchis par le scepticisme très fort des Britanniques : dans les autres pays, l'intégration fiscale et surtout judiciaire est souvent plébiscitée. De même, environ les trois quarts des Européens estiment que la défense de l'environnement (79 %), la lutte contre le blanchiment de l'argent sale (71 %) ou la lutte contre l'immigration clandestine (71 %) seraient traités plus efficacement si les pouvoirs de l'Union européenne étaient, dans ces domaines, renforcés par rapport à ceux des Etats membres.

En revanche, l'élargissement de l'Union aux pays de l'Est est jugé moins urgente et moins nécessaire qu'elle ne l'était il y a dix-huit

mois : 51 % l'approuvent (en recul de 3 points), contre 39 % qui la désapprouvent (en progression de 5 points). C'est particulièrement vrai en France où cette perspective d'élargissement était nettement approuvée en mai 1999 (53 % contre 43 %) alors qu'on ne compte plus, aujourd'hui, que 46 % de personnes interrogées pour l'approuver, contre 51 % pour la désapprouver. Les hésitations de la présidence française sur ce point ont déteint sur l'opinion nationale. En revanche, les pays méditerranéens y sont les plus favorables : 65 % des Espagnols, 57 % des Italiens et 56 % des Grecs y sont nettement favorables. Dans les huit pays où l'enquête a été menée, une majorité relative (45 %, et jusqu'à 54 % en Allemagne et même 76 % aux Pays-Bas) juge d'ailleurs que l'élargissement de l'Union européenne à la Turquie et aux pays de l'Est aurait pour conséquence de « freiner la construction européenne », alors que 13 % seulement jugent que cela l'accélérait.

G. C.

Forte inquiétude sur la vache folle

Interrogés sur leur perception des problèmes de sécurité alimentaire liés à la vache folle, deux tiers des Européens (67 %) se déclarent inquiets (et même 34 % très inquiets), contre 33 % seulement qui ne le sont pas. Cette inquiétude est cependant très différenciée selon les pays : 86 % des Allemands et 85 % des Grecs partagent ce sentiment, ainsi que 72 % des Luxembourgeois et 67 % des Italiens. Elle est sensiblement moins marquée chez les Espagnols et les Français (57 %) ainsi que chez les Britanniques (54 %). Pour l'ensemble des Européens interrogés, les femmes sont nettement plus inquiètes (71 %) que les hommes (61 %), tandis que les plus jeunes (18-24 ans) se montrent les plus sereins (56 % d'inquiétude, contre une moyenne de 67 %). Il reste que 71 % des personnes interrogées dans les huit pays européens estiment que le renforcement des pouvoirs de l'Union serait utile pour traiter plus efficacement les problèmes de sécurité alimentaire.

Hôtel résidence Paladien 5270F

une semaine 803,41 € en studio double avion, transfert et taxes aériennes 277 F ou 42,23 € compris départ de Paris et de province

Hôtel club Paladien 6780F

une semaine 1 033,60 € en chambre double et en demi pension avion, transfert et taxes aériennes 277 F ou 42,23 € compris départ de Paris et de province

Location de voilier 1590F

monocoque Dufour 32 une semaine base 6 personnes 242,39 € départ de Fort de France

Location de catamaran 1960F

Nautitech 395 une semaine base 10 personnes 298,80 € départ de Fort de France

onduler en Martinique

PRIX TTC PAR PERSONNE A CERTAINES DATES TAXES ET REDEVANCES COMPRISES PAYABLES EN FRANCE, SUSCEPTIBLES DE MODIFICATIONS SANS PRÉAVIS SOUS RÉSERVE DE DISPONIBILITÉ

c'est l'affaire d'un coup de fil

N° Indigo 0 825 000 825

0.98 FTTC/MN

NOUVELLES FRONTIÈRES
nouvelles-frontieres.fr

Voyager ça fait avancer

DÉCENTRALISATION Une proposition de loi constitutionnelle de l'UDF, destinée à donner aux collectivités locales un droit d'« expérimentation », devrait être adoptée,

mardi 16 janvier, par l'Assemblée nationale, avec les voix du groupe socialiste. Pour l'auteur de la proposition, Pierre Méhaignerie, député et président du conseil général d'Ille-et-

Vilaine, ce texte correspond aux orientations définies par Jacques Chirac. ● À DROITE et au Mouvement des citoyens, le vote des députés socialistes est dénoncé comme un

« renvoi d'ascenseur », après celui d'une partie de l'UDF pour l'inversion du calendrier électoral de 2002, et comme une anticipation du débat sur la Corse. ● LE STATUT de l'Élu,

réclamé depuis des années par le Sénat et par l'Association des maires de France, sera débattu, le surlendemain, au Palais du Luxembourg, à partir de cinq propositions de loi.

Le droit à l'« expérimentation » locale prépare le débat sur la Corse

Pierre Méhaignerie a appris de la bouche de Lionel Jospin que les députés socialistes voteront pour la proposition de loi constitutionnelle de l'UDF visant à permettre aux communes, régions et départements d'inventer de nouvelles politiques ou de nouvelles procédures

PIERRE MÉHAIGNERIE a appris la bonne nouvelle en montant les marches de l'hôtel de ville de Redon, dans son département d'Ille-et-Vilaine, le 9 janvier, lors du déplacement du premier ministre, venu soutenir les victimes des inondations (*Le Monde* du 11 janvier). « M. Méhaignerie, le groupe socialiste votera votre proposition de loi sur l'expérimentation locale », a glissé Lionel Jospin au député et président du conseil général.

La proposition de loi constitutionnelle de l'ancien garde des sceaux doit être examinée par les députés, mardi 16 janvier, dans la « fenêtre » parlementaire du groupe UDF, à la veille du débat sur la décentralisation à l'Assemblée nationale, le 17, suivi, le 18, par l'examen au Sénat de plusieurs textes sur le statut des élus locaux. C'est la semaine de la décentralisation (*lire ci-dessous*).

La Corse sera, aussi, dans tous les esprits. L'article unique du texte vise à permettre aux collectivités locales d'« adapter les lois et les règlements » en leur confiant un « droit d'expérimentation ». Ce droit serait inscrit à l'article 72 de la Constitution, relatif aux collectivités territoriales. Selon M. Méhaignerie, ce débat s'inscrit dans la logique du processus de Matignon sur la Corse : mettre en place un

statut spécifique dans l'île. C'est bien pour cela, dit-il, que sa réforme a la faveur des socialistes. Et non parce qu'une vingtaine de centristes ont voté avec le PS l'inversion du calendrier électoral, il y a quelques semaines...

« Jospin pense à l'avenir. Cette loi permettra de sortir du piège corse », a expliqué M. Méhaignerie, le 10 janvier, lors d'une rencontre avec la presse. Cette réforme est aussi la « traduction opérationnelle » du discours de Rennes de Jacques Chirac, appelant à « libérer les nouvelles énergies », a-t-il ajouté. M. Méhaignerie joue sur les deux tableaux.

PIMENTER LE DÉBAT

Tous les ingrédients sont donc réunis pour pimenter le débat sur un texte qui soulève une série d'interrogations. Dans quels domaines l'expérimentation pourrait-elle s'exercer ? Sur quoi déboucherait-elle ? Le texte initial ne le précisait pas. En commission des lois, le 10 janvier, les députés ont exclu du champ de la loi diverses fonctions régaliennes de l'Etat, telles que les droits civiques, la nationalité, la détermination des crimes et délits, la défense nationale. Seules l'« organisation », les « compétences » ou les « ressources » d'une collectivité locale pourraient faire



l'objet d'une expérimentation « en vue d'une généralisation » à l'ensemble du territoire. L'autorisation serait donnée par le Parlement, pour une durée de « trois ans » au terme de laquelle une « évaluation » serait effectuée, ajoute le rapporteur, Emile Blessig (UDF). Au vu de ce bilan, l'expérience serait validée ou abandonnée. Finies les « lois inutiles ou médiati-

ques » !, se réjouit M. Méhaignerie, en critiquant la loi contre les exclusions « qui a nécessité cinquante-deux décrets d'application ». « On ne traite pas la chaise de la même façon en Bretagne et en Corse », dit-il. Grâce à sa loi, ajoute-t-il, les élus locaux pourraient également « moduler l'aide au logement entre l'aide publique au logement et l'aide à la pierre ». C'est

tout le problème de cette réforme : chacun y met ce qu'il entend.

Il n'en faut pas davantage pour inquiéter les « républicains » de tous bords. En commission, le texte a été adopté par le PS, l'UDF et une partie du RPR et de DL, en l'absence des communistes, du PRG et des Verts.

INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE

Le chevènementiste Jean-Pierre Michel et Nicole Catala (RPR) ont voté contre, estimant que cette réforme remet en cause l'indivisibilité de la République inscrite à l'article 1^{er} de la Constitution. A l'attention de M. Michel, le président de la commission des lois, Bernard Roman (PS) a rappelé qu'« il y a une dizaine d'années deux élus du Territoire de Belfort [Jean-Pierre Chevènement et Christian Proust] avaient été ravis d'expérimenter le RMI à Belfort ! » (*lire ci-dessous*). Sous-entendu : l'expérimentation locale n'est pas une nouveauté.

Orateur du groupe RPR, Michel Hunault est favorable à ce texte « qui donne de l'air à la démocratie », conformément aux vœux de M. Chirac. De même, Claude Goasguen, porte-parole de Démocratie libérale, juge que « c'est une bonne réforme ». « C'est l'inverse du projet de loi sur la Corse, puisque l'expérimentation est momentanée. Il ne

s'agit pas de créer un statut spécifique permanent. » En revanche, dit le député de Paris, « ce texte ne tombe pas au bon moment ». « Comme il y a le débat sur la Corse, il va être frappé d'ambiguïté. Le vote du texte Méhaignerie ne doit être ni un paravent pré-Corse, ni un remerciement lié au vote des centristes sur le calendrier », martèle M. Goasguen.

Il n'y a ni « renvoi d'ascenseur » à l'UDF ni volonté de préparer les esprits à la réforme dans l'île, affirme Matignon. Simplement, M. Jospin ne pouvait pas refuser « sèche-ment » une telle réforme à la veille du débat sur la décentralisation, qu'il doit lui-même introduire. Le feu vert a donc été donné, le 9 janvier, lors du petit déjeuner socialiste de Matignon.

Le premier ministre n'entend pas laisser le champ de la démocratie locale au président de la République. A Lille, fin octobre, M. Jospin avait plaidé en faveur d'une « modernisation raisonnée » des collectivités et envisagé « des expérimentations dans des régions et des départements » (*Le Monde* du 28 octobre), rappelle-t-on à Matignon. Il y avait le discours de Rennes de M. Chirac ; il y a, maintenant, le « discours de Lille » de M. Jospin.

Clarisse Fabre

TROIS QUESTIONS À...

FRANÇOIS FILLON

1 Conseiller politique du RPR et président du conseil régional des Pays de la Loire, vous avez présenté, mardi 9 janvier, un rapport sur la décentralisation au bureau politique de votre mouvement. Quelles sont vos principales propositions ?

D'abord, réformer l'Etat. Ensuite, clarifier l'organisation du territoire autour de deux couples : les communes et les regroupements intercommunaux d'un côté, les départements et les régions de l'autre. Leur cohérence devrait être assurée par une fiscalité adaptée, la taxe d'habitation et la taxe professionnelle étant affectées au premier, une part de la TVA perçue sur le territoire régional l'étant au second.

Je propose également que les conseillers régionaux et départementaux soient les mêmes, élus au scrutin uninominal dans le cadre de circonscriptions redessinées. Leurs compétences devraient être étendues. Enfin, la décentralisation doit être démocratisée grâce à l'extension du référendum d'initiative locale.

2 Les gaullistes, qui ont combattu les lois Defferre, sont-ils les mieux placés pour parler de décentralisation ?

Nous n'avons pas à rougir de notre bilan en la matière et nous

sommes bien placés pour parler de l'avenir du pacte national. Au-delà de la décentralisation, voulons-nous une France fédérale, communautarisée ou républicaine ? Nous défendons l'idée que le modèle républicain reste promoteur, sous réserve d'être modernisé. Il faut un contrat national rénové, qui repense l'équilibre des pouvoirs. L'Etat doit désormais adopter une posture de stratège et de régulateur. Il doit considérer les collectivités locales comme des partenaires de la République et non comme des concurrentes.

3 Le droit à l'expérimentation, tel qu'il est proposé pour la Corse, est-il compatible avec la République ?

Je suis favorable à l'idée d'expérimentation. Expérimenter, c'est tester de nouvelles politiques. Mais ce droit à l'expérimentation doit être sérieusement encadré par le Parlement, suivi par les services déconcentrés de l'Etat, et temporaire. Je ne veux pas d'une France à plusieurs vitesses. Dans cet esprit, le processus de Matignon est inquiétant et contestable. Les semi-pouvoirs d'adaptation législative annoncent des conflits de légitimité entre le Parlement et l'Assemblée de Corse. La Corse est dans la République. C'est un honneur pour la République, mais aussi pour la Corse !

Propos recueillis par Jean-Louis Saux

Jean-Pierre Chevènement dénonce « une usine à gaz »

« C'EST la futoir, l'usine à gaz, on part dans le décor ! » En privé, Jean-Pierre Chevènement n'a pas de mots assez durs pour qualifier la proposition de loi constitutionnelle du centriste Pierre Méhaignerie, qui vise à donner « un droit à l'expérimentation » aux collectivités locales. En débattant, le 10 janvier, de ce texte que les socialistes s'approprient à voter, mardi 16 janvier, à l'Assemblée nationale, le secrétariat national du Mouvement des citoyens (MDC) était aussi remonté que son président.

Qu'est-ce qui énerve tant M. Chevènement et ses amis ? Le texte de M. Méhaignerie leur paraît tout à fait inutile, sur le strict plan du droit. « On peut très bien mener des expérimentations sans déroger à la loi, il y a suffisamment d'espaces de liberté dans la République », fulmine le président du MDC, rappelant qu'à Belfort, en 1986, ses administrés s'étaient vu proposer un système appelé contrat de ressources personnalisé, pré-

gurant le revenu minimum d'insertion (RMI). C'est d'ailleurs à Belfort que le président de la République de l'époque, François Mitterrand, était venu prononcer un plaadoyer pour le RMI, avant sa généralisation par le biais de la loi.

TOUS LES OUTILS EN MAIN

De plus, comme l'a souligné François Hollande à Montélimar, dans la Drôme, le 11 janvier (*Le Monde* du 13 janvier), les élections municipales du mois de mars doivent être l'occasion pour la gauche de montrer qu'elle a déjà tous les outils législatifs en main pour faire vivre la décentralisation. Et de citer, notamment, la loi sur l'intercommunalité de Jean-Pierre Chevènement, votée en 1999. Le texte de M. Méhaignerie est donc juridiquement inutile, et même dangereux, insiste le président du MDC : « Il n'y a pas un étudiant en droit, même de première année, que cela ne doive révolter. La loi est la même pour tous. »

Mais surtout, de là au dossier Corse, il n'y a qu'un glissement du droit et une habileté politique qui font bondir les chevènementistes. « Tout cela est fait pour banaliser la question corse, mais c'est absurde », souligne l'ancien ministre de l'intérieur : « C'est la négation même de la démarche Jospin puisque cette dernière se justifiait par la "spécificité" corse. » L'argument est assez imparable et M. Chevènement s'en amuserait presque. En gardien paté de la République, il conclut cependant sévèrement que « cette affaire montre une absence totale de principes ». Une absence d'autant plus visible, pense-t-il, que cette péripétie législative ne serait qu'« un lamentable deal sur le calendrier ». Le PS et une partie des centristes avaient en effet voté de concert l'inversion du calendrier des élections présidentielle et législative. Mardi, ce sera le retour de l'ascenseur.

Béatrice Gurrey

Aujourd'hui, les initiatives des collectivités sont fortement encadrées par la loi

LA LOI de décentralisation du 2 mars 1982 a supprimé la tutelle de l'Etat sur les collectivités. Communes, départements et régions « s'administrent librement par des conseils élus ». Leur champ d'action se limite, en théorie, aux compétences qui leur sont déléguées. Il s'agit principalement des écoles primaires, des transports scolaires, de l'action sociale et de l'urbanisme pour la commune ; de l'aide sociale, de la santé, des collèges, des routes pour les départements ; de

l'aménagement du territoire, du développement économique, des lycées et de la formation professionnelle pour les régions.

Chaque collectivité peut prendre des initiatives dans son domaine d'intervention. Certains maires aménagent les rythmes scolaires. Les conseils généraux équipent les collèges d'ordinateurs, ou se soucient de sécurité routière : le conseil général de l'Isère distribue des primes aux « jeunes conducteurs prudents » depuis le 1^{er} janvier 2001. En

Bretagne, la région finance depuis plusieurs années la lutte contre la pollution de l'eau. Les collectivités locales restent placées sous le contrôle du représentant du gouvernement. Toutes les décisions doivent passer sur le bureau du préfet, qui peut saisir le tribunal administratif ou la chambre régionale des comptes s'il estime ces actes contraires aux lois. En Bretagne, en mars 1999, une initiative du RPR Josselin de Rohan avait ainsi été sanctionnée par le préfet de région, qui estimait

que la subvention accordée par le conseil régional pour l'implantation d'un lycée en langue bretonne dépassait la limite des 10 % de subventions publiques accordées à une école privée. La région a été condamnée par le tribunal administratif. L'affaire a été portée en appel.

La marge de manœuvre des collectivités en termes d'adaptation des lois et règlements est donc, en théorie, nulle. Dans la pratique, les préfets submergés d'actes administratifs ne peuvent assurer un contrôle toujours efficace... et ne le souhaitent pas forcément. « Si on avait voulu faire du légalisme, beaucoup d'initiatives auraient pu être remises en cause », concède le maire (PS) d'Orléans, Jean-Pierre Sueur. Ainsi, les collectivités participent-elles pour moitié aux dépenses culturelles en France, alors que les lois de 1982 ne leur déléguaient aucune compétence dans ce domaine. A Quimper, la municipalité dirigée par le socialiste Bernard Poingnant attribue des prêts d'honneur aux étudiants. « Il doit y avoir égalité sur le territoire de la commune et parmi les Quimpérois, qui sont les seuls contribuables de l'opération », explique M. Poingnant.

En fait, en raison des financements croisés entre Etat, régions, départements et communes, la plupart des compétences sont partagées. L'enjeu central de l'« acte II » de la décentralisation est de clarifier les sources de financements et d'identifier, pour chaque compétence, une collectivité chef de file.

Jean-Michel Bezat

Gaëlle Dupont

Le Sénat veut donner aux élus locaux davantage de moyens pour exercer leurs mandats

LE SÉNAT assure, constitutionnellement, « la représentation des collectivités territoriales » et, politiquement, la défense de ceux qui les font vivre, les élus. Son président, Christian Poncelet (RPR), n'a donc pas eu à forcer la droite, majoritaire au Palais du Luxembourg, pour inscrire à l'ordre du jour réservé, le 18 janvier, les cinq propositions de loi qui, avec plus ou moins d'ambition, prévoient une revalorisation de leur situation (indemnités, formation, retour à l'emploi, retraite). Il brûle ainsi la politesse au premier ministre, longtemps réticent sur ce sujet, comme sur la réforme de la responsabilité pénale des élus, et qui s'est résolu à présenter au Parlement, au printemps, un projet de loi *a minima*, notamment destiné à « faciliter l'accès des citoyens aux mandats locaux ».

Depuis quelques mois, les projets se sont accumulés sur le

bureau du Sénat, notamment ceux d'Alain Vasselle (RPR) et Jean Arthuis (Union centriste). Ce souci de réforme ne travaille pas seulement la droite. Le PCF a fait voter à l'Assemblée nationale, le 14 décembre, une proposition de loi destinée à faciliter l'accès aux mandats municipaux.

Plusieurs raisons poussent à une amélioration des conditions d'exercice des cinq cent mille maires, adjoints, conseillers municipaux, généraux ou régionaux, sinon à la création d'un véritable statut : la technicité croissante des fonctions ; les pressions des citoyens ; le transfert probable de nouvelles compétences aux collectivités dans le cadre d'une seconde étape de la décentralisation, après les lois Defferre de 1982, réclamée dans la majorité comme dans l'opposition ; la parité, qui va faire émerger de nouveaux problèmes.

La droite, qui dénonce volontiers la « nette surreprésentation » des salariés du public dans les assemblées départementales et régionales, veut favoriser « l'égal accès des citoyens à l'exercice des mandats », avait indiqué M. Poncelet, le 23 novembre, devant le congrès de l'Association des maires de France « Sans pour autant tomber dans les errements d'une inacceptable fonctionnarisation des élus », ajoutait le président du Sénat.

REJET DU « RAPPORT MAUROY »

Jean-Paul Delevoye (RPR, Pas-de-Calais), président de l'AMF, qui défendra, le 18 janvier, un texte de synthèse des propositions sénatoriales, a rejeté la solution préconisée dans le « rapport Mauroy » sur la décentralisation : un statut d'agent civique, qui ferait de l'Élu un salarié de sa collectivité. Elle risque, à ses yeux, d'entraîner une

« confusion » entre les entités administratives proprement dites et les collectivités, qui doivent garder leur caractère politique.

M. Delevoye redoute de se voir accuser d'accorder des passe-droit. « Il ne faut pas élaborer un "statut de l'Élu" susceptible d'être perçu comme comportant des privilèges », prévient-il. Le texte qu'il a fait adopter en commission des lois, le 10 janvier, n'en dessine pas moins un statut. Il propose de porter de six à dix-huit jours par mandat le droit à formation des élus. Il réaffirme la gratuité des mandats électoraux, mais souhaite que les indemnités de fonction ne constituent pas des rémunérations et ne soient pas prises en compte pour déterminer les droits sociaux des élus.

L'indemnité de fonction serait fixée à son montant maximal prévu par la loi (sauf cas de cumul), trop de maires de petites communes y

renonçant, pour ne pas grever les finances locales.

Le président de l'AMF souhaite que toute dépense liée à l'exercice du mandat, telle que frais de garde d'enfant, etc., soit remboursée, de même que la perte de revenu liée à l'exercice du mandat. Les majorations accordées aux maires le seraient aussi aux autres élus municipaux et aux responsables des structures intercommunales. Il préconise un alignement des indemnités des présidents des conseils généraux et régionaux sur celle des maires des villes de plus de cent mille habitants. Leur couverture maladie et leur retraite seraient renforcées. Ils bénéficieraient d'une compensation financière pendant six mois si, au terme de leur mandat, leurs revenus sont inférieurs aux indemnités qu'ils percevaient.

M. Chirac critique le gouvernement sur la sécurité et la Corse

François Hollande (PS) ironise sur l'« utilité » du chef de l'Etat

Le chef de l'Etat a mis à profit la présentation de ses vœux aux Corréziens, à Tulle samedi 13 janvier, pour critiquer l'action du gouvernement sur deux sujets sen-

sibles : la sécurité et l'évolution du statut de la Corse. Présent en tant que député de la Corrèze, François Hollande a ironisé sur un discours « loin d'être utile ».

LE PRÉSIDENT de la République a profité de la présentation de ses vœux aux Corréziens, samedi 13 janvier, à Tulle, pour adresser, une nouvelle fois, un double avertissement au gouvernement sur deux sujets sensibles, la sécurité et le statut de la Corse. « Une France forte et douce à ceux qui y vivent, c'est une France rassurée », a déclaré Jacques Chirac, en dénonçant la multiplication « des incivilités et des agressions » et leur banalisation. « Il est temps de prendre toute la mesure de ce phénomène. Il est temps de trouver des solutions concrètes », a-t-il affirmé, avant de souhaiter que « les maires, vers qui se portent de plus en plus les attentes de nos concitoyens en matière de sécurité, soient dotés de compétence leur permettant d'y répondre ».

Pour M. Chirac, la sécurité, « c'est tout simplement le droit de vivre en paix dans sa ville, dans son quartier, dans son village, dans sa cité ». « Or, de plus en plus souvent, ce droit est remis en question quand les agents du secteur public, conducteurs d'autobus, contrôleurs, du secteur privé, convoyeurs de fonds, et bien sûr les policiers et gendarmes, sont menacés, quand tout est prétexté

de des explosions de violence ou de vandalisme, quand l'école n'est plus un sanctuaire mais le prolongement de la rue où règne souvent la loi des clans », a dit le chef de l'Etat. « Il y a là une évolution préoccupante, surtout quand on sait que la plupart des délits ne sont même plus signalés, soit par crainte de représailles, soit parce que les victimes n'espèrent plus rien des pouvoirs publics. Il n'est pas acceptable qu'une partie de la population se sente abandonnée, que les maires et leurs équipes tentent de mettre en place, dans un grand sentiment de solitude, des solutions ponctuelles ou partielles, que les chefs d'établissements et les enseignants aient de plus en plus de mal à accomplir un métier qui est presque toujours une vocation, que ceux qui se dévouent pour le bien-être de la communauté, médecins, infirmières, pompiers, n'osent souvent plus se déplacer et apporter les secours attendus », a assuré M. Chirac.

LES BORNES DU PROCESSUS

Le président de la République a également fixé les bornes du processus engagé par le gouvernement en Corse. « L'on ne peut, d'exceptions en statuts dérogatoires,

avoir toujours plus de droits et toujours moins de devoirs. L'on ne peut laisser se diluer peu à peu la République », a-t-il prévenu, sans toutefois prononcer le nom de l'île de Beauté. Favorable à ce que « la décentralisation aille à son terme et s'accompagne de transferts de compétences et de moyens », M. Chirac s'est déclaré « ouvert au droit à l'expérimentation, dans le respect des principes républicains ». « Ces évolutions nécessaires ont bien sûr une limite, celle de la loi et de l'unité de la République. La loi doit être la même pour tous et s'appliquer de la même façon sur l'ensemble du territoire », a affirmé M. Chirac. Présent à la cérémonie en tant que député de la Corrèze, le premier secrétaire du Parti socialiste, François Hollande a commenté de façon ironique les propos du président. « Les discours de la quinzaine de la critique vont maintenant se terminer », a-t-il affirmé, en soulignant que « la phase utile va commencer, celle de l'action ». « A tenir ces discours, qui est loin d'être utile, il peut devenir futile », a ajouté M. Hollande.

Le « gouverneur Kouchner » fait campagne pour un beau ministère

Après la fin de sa mission au Kosovo, Bernard Kouchner est assuré de revenir au gouvernement. Mais il n'imagine pas se contenter d'un simple secrétariat d'Etat à la santé

BERNARD KOUCHNER est en campagne. Pas pour une place de maire, pas encore pour devenir député (il a pris contact, cet été, avec le député socialiste de la seconde circonscription du Vaucluse, le maire de Pertuis, André Borel) mais pour une – belle – place au gouvernement, puisque Lionel Jospin lui a donné, à son départ du Kosovo, l'assurance qu'il y retournerait (*Le Monde* du 13 décembre 2000). A Pristina, lors des cérémonies de départ, M. Kouchner a prévenu : « Il faut bien vous souvenir qu'aucune réussite ne peut rester impunie ».

Dès avant la fin de sa mission onusienne, le « french doctor » a compris que, pour mieux revenir, il faut savoir se faire désirer. La fin de son mandat à Pristina, le 13 janvier, a été commenté toute la semaine. Dans des confidences soigneusement étudiées au *Journal du dimanche* (14 janvier), le « gouverneur » se permet de jouer les baroudeurs blasés : « Quand on voit les titres des journaux français, ça ne donne pas envie de rentrer » ; les seigneurs de la guerre épuisés : « Demain, je suis chômeur ! Demain, je commence à

dormir huit jours ! » Comprenez : Kouchner est prêt à se sacrifier.

Tout le week-end, les hommages ont fleuri. Dimanche, sur Radio J, Claude Bartolone a donné le ton : « Lorsqu'on a quelqu'un qui a le talent de Bernard Kouchner, on ne peut pas le laisser sur le banc des remplaçants ». Le président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, François Londe (PS), l'a remercié d'avoir servi au Kosovo les « intérêts de l'Europe » et « l'image de la France ». Le premier ministre lui-même a pris la peine d'un long communiqué. Son ancien ministre « a effectué un travail remarquable et s'est montré digne du difficile mandat qui lui avait été confié », a commenté Lionel Jospin, en louant les « qualités personnelles exceptionnelles de Bernard Kouchner, son courage et sa détermination ».

En 1997, M. Jospin avait accepté in extremis l'entrée de M. Kouchner dans son équipe. Il le trouvait trop « paillettes ». Il avait finalement suivi les conseils d'anciens collaborateurs du ministre, tels Aquilino Morelle, un autre médecin. Aujourd'hui, il cherche une place à la plus

populaire des personnalités politiques françaises. Reste à savoir où, et quand.

Elisabeth Guigou a écarté, dans *Le Monde* (daté 7-8 janvier), l'hypothèse d'un ministère de la santé et de la sécurité sanitaire de plein exercice dont rêvait l'ex-secrétaire d'Etat. Du coup, ce dernier a fait savoir, l'air de rien, qu'il serait prêt pour d'autres fonctions : par exemple, le ministère délégué aux affaires européennes – hypothèse jugée abracadabrante en haut lieu. Quant à la date de son retour, M. Kouchner, soixante et un ans, explique qu'il peut encore tenir jusqu'au 18 mars, en préparant un livre. D'autres, comme le ministre de la ville, étaient pourtant prêts à se serer bien avant le second tour des élections municipales : puisqu'« un certain nombre des ministres importants de ce gouvernement vont être engagés dans le cadre des élections municipales et des campagnes à venir, un ministre de plus au sein de ce gouvernement, cela ne serait pas plus mal »...

Ariane Chemin

L'union de la droite, selon Alain Juppé

Dans un entretien publié, lundi 15 janvier, par *Sud-Ouest*, Alain Juppé (RPR) revient sur l'appel lancé pour « un projet d'alternance » (*Le Monde* daté 14-15 janvier), en affirmant que « notre objectif est de fonder une nouvelle formation de la droite et du centre, diverse en son sein mais organisée ». « Nous devons retrouver une masse critique politique qui n'existe plus », affirme l'ancien premier ministre, en précisant que la nouvelle formation « doit se bâtir autour des trois grandes formations actuelles de l'opposition ».

M. Juppé, qui propose la réunion d'une convention des élus de l'opposition au mois d'avril, au lendemain des élections municipales, souhaite « de tout cœur » que la présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, s'associe à la démarche de « France alternance ». Celle-ci a constitué un groupe de travail restreint au sein du RPR pour étudier les différentes initiatives prises en faveur de l'union de l'opposition, notamment celle d'Edouard Balladur.

Le président du Medef prend la gauche à partie

À QUELQUES HEURES du conseil exécutif du Medef, prévu lundi 15 janvier dans l'après-midi, son président, Ernest-Antoine Seillière, a choisi d'enfoncer le clou. S'agissant des retraites complémentaires, il a déclaré dans un entretien à l'AFP : « Nous maintenons nos propositions, d'autant que les syndicats ne proposent rien [sinon] repousser le débat », laissant ainsi entendre que l'organisation patronale ne renoncerait pas à la guerre de tranchées qu'elle a engagée sur le dossier. Une position que les dirigeants du Medef expliciteront, mardi, devant les 560 délégués patronaux réunis en assemblée générale.

Vendredi, les employeurs ont annoncé leur intention de ne plus prélever les cotisations destinées à l'Association pour la structure financière (ASF), qui servent à payer à taux plein les retraites complémentaires à soixante ans (*Le Monde* daté 14 et 15 janvier). Ils estiment ne plus avoir de base juridique pour le faire en l'absence d'un nouvel accord avec les syndicats sur les retraites complémentaires. Le projet du Medef, jugé de « bon sens » par son numéro un, est à prendre ou à laisser. Il prône la mise en place du principe de « neutralité actuarielle » cher aux assureurs qui fait de l'espérance de vie moyenne une variable d'ajustement pour le calcul des pensions. Contestant la forme aussi bien que le fond, toutes les organisations syndicales ont refusé de signer les textes qui leur étaient présentés le 21 décembre. La CGT, la CFDT, la CFTC, FO et la CGC, auxquelles se sont joints depuis la FSU, l'UNSA et le groupe des Dix, appellent désormais à une journée nationale de mobilisation, le 25 janvier.

« Si on ne veut ni augmenter les cotisations, déjà trop lourdes sur les actifs, ni baisser le niveau des retraites tout en finançant le régime par répartition, il n'y a qu'une

solution, appliquée dans tous les pays européens : prolonger modérément et progressivement la durée de versement des cotisations dans un système de retraite à la carte », a indiqué M. Seillière. Selon lui, tout comme le feuilleton sur l'assurance-chômage n'a pas porté de coup fatal à la « refondation sociale », cette situation de crise exacerbée sur les retraites ne remet pas en question les autres chantiers.

Devant son assemblée générale, le président du Medef compte proposer d'ouvrir les discussions sur les quatre derniers dossiers « en retard », car programmés voilà un an : assurance-maladie, famille, égalité hommes-femmes, place de l'encadrement. Celles sur la formation professionnelle sont déjà engagées. « Nous voyons bien le dynamisme de la France qui marche. Nous en sommes », a souligné M. Seillière, qui déplore « la France qui freine ».

CONTRE « LA FRANCE QUI FREINE »

Désignant à mots couverts la gauche, il stigmatise la France « de l'immobilisme qui refuse la modernisation et exige d'absurdes et paralysantes réglementations, celle qui harcèle les entreprises de charges nouvelles, complexes au point d'être jugées illégales, celle qui se refuse au partenariat avec les entreprises ». Pour M. Seillière, « à l'heure de l'euro et de l'internet, la France qui freine met en place progressivement un espace économique décourageant pour ceux qui entreprennent, et cela nous ne l'acceptons pas ».

Un an après le lancement de la « refondation sociale », l'épreuve de force engagée par le Medef sur les retraites complémentaires atteint une intensité sans précédent. Au moment où Jacques Chirac presse le gouvernement d'accélérer les réformes sur le dossier des retraites, elle pourrait bien faire figure de test politique majeur en 2001.



Les nouvelles Classes Business d'Iberia. Plus d'espace.

Voyager et se relaxer peuvent être une seule et même chose. Surtout si vous disposez d'un siège ergonomique qui s'incline davantage vous offrant plus d'espace. En outre, vous pouvez compter sur plus de 300 salles VIP dans les aéroports du monde entier et sur la possibilité d'accumuler des points et de les utiliser en volant sur toutes les compagnies du réseau oneworld. Les nouvelles Classes Business d'Iberia. Souriez.

Business

IBERIA
N°1 VERS L'ESPAGNE ET L'AMÉRIQUE LATINE.

Les sondages favorables et Lionel Jospin poussent la campagne de la gauche à Paris

Selon une enquête de CSA, Jean Tiberi serait battu dans son fief du 5^e arrondissement

Le premier ministre est allé soutenir, samedi 13 janvier, les listes de gauche de Bertrand Delanoë dans plusieurs arrondissements parisiens.

Lionel Jospin a estimé que « Paris a besoin d'un changement » et qu'aucun des candidats de droite ne peut « véritablement rompre » avec « un

système à bout de souffle ». En dépit d'un sondage qui le donne battu dans le 5^e arrondissement, M. Tiberi déclare qu'il « y croit toujours ».

APRÈS la publication d'un sondage qui le donne, pour la première fois, battu dans son fief du 5^e arrondissement de Paris, Jean Tiberi accuse le coup. La gauche est gonflée à bloc après les encouragements prodigués à ses candidats, samedi 13 janvier, dans les rues de la capitale, par Lionel Jospin. Enfin, Philippe Séguin, le candidat officiel de la droite parisienne, attaque la gauche sur le terrain de la morale publique et déclare qu'il ne changera rien à sa stratégie de campagne.

Ce week-end a donc, peut-être, marqué un tournant dans la bataille parisienne. Il y a huit jours, la gauche était donnée gagnante dans plusieurs sondages, à Paris, notamment dans le 18^e arrondissement, où M. Séguin affrontera, en mars, le ministre de l'intérieur, maire (PS) de l'arrondissement, Daniel Vaillant. Elle semble bel et bien avoir le vent en poupe puisqu'un sondage publié par *Le Parisien-Dimanche*, dans un autre arrondissement très symbolique, le 5^e, indique que le maire de Paris, M. Tiberi, y serait largement battu par sa rivale socialiste, Lyne Cohen-Solal.

Réalisée par CSA, les 11 et 12 janvier, auprès d'un échantillon représentatif de 600 électeurs du 5^e, l'enquête indique qu'au premier tour M^{me} Cohen-Solal l'emporterait avec 36 % des suffrages devant

M. Tiberi (29 %) et la liste de M. Séguin conduite par Henri Guaino (16 %). Au second tour, le maire serait battu dans l'hypothèse d'un duel avec la candidate socialiste (53 % contre 47 %) comme dans celle d'une triangulaire. « C'est embêtant », a commenté M. Tiberi dans *Le Parisien*, lundi. « J'y crois toujours », a-t-il néanmoins poursuivi, en écartant vigoureusement l'idée de se retirer.

« UN SYSTÈME À BOUT DE SOUFFLE » A gauche, l'heure est, plutôt, à l'euphorie. Une euphorie palpable, samedi 13 janvier au matin, lors de la promenade effectuée par M. Jospin en compagnie du candidat socialiste Bertrand Delanoë.

« Paris a besoin d'un changement, a lancé le premier ministre lors d'une première halte au QG de campagne du 14^e arrondissement. « Les Parisiens ont envie, dans ces élections, et après ces élections, d'entendre parler de leur ville et de la capitale de la France autrement qu'en termes de scandales et de querelles. »

Critiquant « un système à bout de souffle », le premier ministre a précisé ses attaques contre les deux candidats de la droite, M. Tiberi et M. Séguin. « Je pense, a-t-il lâché, qu'aucun de ceux qui s'engagent dans cette campagne, à droite, ne peut véritablement rompre avec ce système. Ni ceux qui en sont à la fois l'expression et le bouc

émissaire ni ceux qui prétendent qu'ils veulent rompre et qui devraient rompre, alors, avec la réalité politique dont ils sont issus ». Après le 14^e et le 12^e, où M. Jospin a croisé son ancien ministre des finances, Christian Sautter, candidat dans l'arrondissement, le premier ministre a prolongé sa visite dans le 10^e, puis dans le 4^e, avant de terminer par un pot, en compagnie de son épouse, au local de campagne de M. Delanoë. « Bertrand et toutes les têtes de liste font une bonne campagne, a conclu M. Jospin. Ils parlent de Paris et des Parisiens. Ils ne parlent pas positionnement tactique et alliance. »

Christine Garin

M. Séguin attaque le PS sur le terrain de la morale publique

MALGRÉ les critiques qui s'élèvent dans son camp, et même s'il reconnaît qu'il n'a « pas été compris », Philippe Séguin, a décidé de garder son cap. « Il y a des gens qui soutiennent ma candidature qui m'ont fait des suggestions : changer d'arrondissement, prendre la tête de la liste dans le 18^e arrondissement », a-t-il expliqué, dimanche 14 janvier, au « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI ». « Je les ai écoutés et j'en ai tiré ma conclusion. Je ne changerai rien et je resterai dans la position où je suis. »

M. Séguin a, par ailleurs, vigoureusement attaqué la gauche, qu'il a accusée de « connivence » avec le maire de Paris. « Ceux qui nous promettent de la transparence pour

demain (...) ont largement bénéficié de la manne », a-t-il déclaré, estimant qu'il étaient « dans l'illégalité » et mettant en avant le nombre de collaborateurs – selon lui, « trente-sept au lieu de onze » –, du groupe socialiste du Conseil de Paris.

Le député des Vosges a, ensuite, concentré ses attaques sur le 3^e arrondissement. Il a évoqué la « mise en examen de M. Contassot », adjoint au maire du 3^e et candidat des Verts à la Mairie de Paris – en fait mis en examen pour diffamation – et sur celle du maire du 3^e, le socialiste Pierre Aidenbaum, dont il n'a pas cité le nom. « Il y a dans un arrondissement du centre de Paris, a estimé M. Séguin, une personnalité du Parti socialiste, tête de liste, qui,

non seulement, est mise en examen mais, en plus, est renvoyée devant le tribunal correctionnel. »

L'intéressé, M. Aidenbaum, a répliqué dans *Le Parisien*, lundi matin. « C'est un mensonge, a-t-il déclaré. Je ne suis pas renvoyé devant le tribunal correctionnel. » M. Aidenbaum a été mis en examen, en 1994, dans une affaire d'emploi au noir, lorsqu'il était président de la Licra. Bertrand Delanoë a jugé, lundi matin, sur LCI, les accusations de son rival « très graves et très fausses ». « Sa solitude, l'angoisse de l'échec lui font perdre complètement son sang-froid », a-t-il ajouté.

Ch. G.

PLACE AUX FEMMES

La femme politique sera « couillue » ou ne sera pas...

LES SEINS bandés, un slip kangourou moulant des formes masculines, la jeune femme se présente dans le bureau d'un élu : « J'voudrais entrer en politique », dit-elle. Une autre rentre à la maison, où l'attend son mari, le bébé dans les bras : elle s'est fait tondre les cheveux façon Giscard ou Fabius. « Chéri, tu crois que j'ai une chance d'être élue député avec ma nouvelle coupe ? », demande-t-elle à l'époux interloqué... Les femmes de Catherine Beaunez en veulent. C'est le titre de son dernier album, *On les aura !* (éd. Au diable Vauvert), préfacé par Roselyne Bachelot (RPR) et Dominique Voynet (Verts), qui paraîtra le 1^{er} février. Sur la couverture, une femme nue, ceinte d'une écharpe tricolore, se tient debout, un pied sur la chaise, fière d'exhiber sa paire de testicules !

Pour entrer en politique, faut-il se transormer en mec ou, au contraire, jouer, user, abuser de sa féminité ? « J'ai du pouvoir sur le pouvoir ! », se réjouit cette candidate qui s'accouple avec un élu, à califourchon sur une chaise, en dessous de l'affiche de campagne de ce der-

nier. Auteur de plusieurs albums parus aux éditions Glénat (*Mes partouzes, Vive la carotte, Je suis une nature*) et de *Liberté chérie* (Albin Michel/L'Écho des savanes), la dessinatrice croque, cette fois-ci, les femmes que la politique dérange. En une centaine de dessins, avec un humour féroce, elle décrit un univers hostile où, dans les meetings, les micros sont fixés à hauteur d'homme...

Au début du livre, certaines hésitent à se lancer. Un couple s'apprête à faire l'amour. Le mot « pouvoir » est écrit sur le sexe de l'homme. « Mais prends-le donc ! », enjoint le mâle à sa partenaire. « J'ose pas », avoue-t-elle. Quand elles se font élire, les femmes deviennent, sous le crayon de la dessinatrice, de simples faire-valoir. « J'ai une femme dans mon gouvernement », se vante ce premier ministre en costume-cravate, qui porte sa ministre en guise de pochette. Tant pis si elles ne sont pas élues, et même tant mieux... « Madame Durand battue », annonce-t-on à l'issue du scrutin. « Ouf ! », lâche l'intéressée...

Et puis, un jour, elles sautent le pas. « J'en ai marre de penser aux autres. Maintenant, je vais faire de la politique », décide cette ménagère, les mains calées sur les hanches. A partir de là, elles ne pensent qu'à ça. « Chéri, maman revient dans cinq ans : elle a été élue présidente de la République », explique cette mère à son petit garçon. Elles friment. Deux copines discutent. « C'est quoi ton parfum ? », demande l'une. « Assemblée nationale », répond l'amie en tailleur et collier de perles. L'air fier, la « féministe » marche à grands pas, suivie par un assistant essoufflé. Madame Toulemonde se réjouit que « couillue » entre enfin dans le dictionnaire.

Pouce ! Le dernier dessin représente une femme nue – cette fois, elle a tout d'une femme. Elle n'a plus besoin de se travestir pour faire campagne. Hilare, elle crie « fin ». Réveillez-vous, semble dire Catherine Beaunez : tout cela n'était qu'un mauvais rêve...

Clarisse Fabre

La droite se déchire dans son bastion de Saint-Maur entre le vieux maire, le jeune député et le troisième larron

MAIRE de Saint-Maur (73 000 habitants, Val-de-Marne) depuis 1977, Jean-Louis Beaumont (UDF), soixante-quinze ans, entend assumer cette fonction... « *perinde ac cadaver* ». Reniant un engagement pris en novembre 1997 (*lire ci-contre*), l'ex-député ultraconservateur a décidé, à l'automne 2000, de prendre sa revanche sur son ancien suppléant, Henri Plagnol (UDF), qui, après lui avoir soufflé son siège de député en juin 1997, entend bien lui succéder à la tête de cette municipalité cossue des bords de Marne.

M. Beaumont, qui affirme que sa « référence fondamentale est

l'Evangile », ne consent à remettre son sort qu'« entre les mains du Seigneur ». Sûr de son fait, il n'envisage pas davantage, en cas de victoire, de céder la place à mi-mandat : « *Je ne me divise pas* », réplique-t-il sèchement lorsqu'on l'interroge sur cette hypothèse. Ses convictions, en tout cas, sont entières. Celui qui fut, aux côtés de Christine Boutin, de 1993 à 1997, le fer de lance du combat anti-IVG à l'Assemblée nationale, a toujours le goût des raccourcis abrupts : « *Le droit à l'avortement, qui est un acte de violence, est totalement anti-éducatif. Ce n'est pas étonnant que l'insécurité progresse.* » Et s'il a dû abroger, le 30 mars 1998, la prime

de naissance de 3 000 francs réservée aux Français mariés votant et résidant dans sa commune depuis six mois, ce ne fut que « sur instruction du préfet », qui l'avait jugée discriminatoire.

LA GAUCHE EN OBSERVATRICE

L'âge du capitaine – réélu dès le premier tour, en 1995, avec plus de 62 % des suffrages exprimés – pèse probablement davantage que ses outrances dans la bataille qui s'annonce. De l'avis de tous les observateurs, aucun basculement à gauche ne se profile dans cette ville de « grands bourgeois très éclairés » – selon l'expression du député Jean-Jacques Jégou, responsable de la fédération UDF du Val-de-Marne –, qui savent gré à M. Beaumont, fondateur du mouvement local Villages dans la ville, d'avoir su préserver leur environnement. Ce que ne semble pas démentir la bonhomie du candidat socialiste, Marcel Haberstrau, réduit à observer la « bagarre » à laquelle se livrent « le maire et ses clones ».

La droite a en effet décidé, cette fois, de s'en donner à cœur joie. Auréolé de sa victoire aux élections législatives de juin 1997, M. Plagnol veut doubler la mise. Après une brève tentative d'im-

plantation à Créteil, cet énarque de trente-neuf ans, membre du Conseil d'Etat, est de retour à Saint-Maur, où il avait été élu en 1989, sur la liste de M. Beaumont. Dans cette « *presqu'île qui est en France ce que l'Angleterre est en Europe* », M. Plagnol fait patte de velours. Affichant son visage juvénile face à « un vieil homme qui a l'impression qu'un complot universel est dirigé contre lui », il propose de « réussir la relève » en douceur, promettant un renforcement des services publics – crèches, collecte des déchets – dans la continuité du « cadre de vie ».

Mais César et Brutus ne sont plus seuls. Au grand dam de

M. Plagnol, étiqueté « chiraquien » depuis son entrée au Palais-Bourbon, le RPR n'a pas voulu passer son tour dans la capitale départementale de l'opposition. Les états-majors de la droite ont acté le principe d'une primaire entre le premier adjoint de M. Beaumont, Bernard Vincens (RPR), soixante-huit ans, soutenu par son parti et Démocratie libérale, et M. Plagnol, qui a l'investiture de l'UDF. Le député refondateur, qui avait plaidé en vain pour une liste unique aux élections européennes et s'est longtemps targué d'avoir ses entrées à l'Elysée, fait contre mauvaise fortune bon cœur. Se défoulant contre l'« ago-

nie du système des partis », et notamment celle du RPR, cet « *appareil en coma dépassé* », M. Plagnol s'interroge : « *L'Elysée a-t-il un poids quelconque dans cette affaire ? Ce n'est pas sûr...* »

« *Le Palais s'est désintéressé de Saint-Maur* », confirme Roland Patrynski, secrétaire départemental du RPR, qui évoque toutefois les « *maladresses* » de M. Plagnol, parmi lesquelles son opposition à la réforme du quinquennat. « *La ville est importante. Il n'y a pas de danger de gauche. Le RPR doit se positionner* », résume M. Patrynski, qui souligne encore que M. Plagnol a déjà été « *payé en retour* » de son soutien à Jacques Chirac en devenant député... « *La fiabilité de Plagnol n'est pas prouvée. Où veut-il aller et avec qui ?* », s'interroge M. Vincens, en évoquant un éternel « *numéro d'équilibriste : un jour UDF, un jour chiraquien* ». Conscient de sa propre difficulté à se démarquer de M. Beaumont, dont il partage la vie politique depuis près d'un quart de siècle, le candidat RPR joue de son ancrage local face à M. Plagnol, qui, dit-il, « *considère Saint-Maur comme un marchepied dans une carrière qu'il souhaite nationale* ».

Jean-Baptiste de Montvalon

smalto
la différence

S O L D E S
remises de 30 à 50%

10h - 19h

Homme : 44, rue François 1^{er} (8^e)
Homme et Femme : 5, place Victor Hugo (16^e)

VACHE FOLLE Officiellement interdites en France pour les bovins en 1990, les farines animales ont continué à contaminer le cheptel français pendant des années, suscitant la

colère des éleveurs, qui ont saisi les tribunaux. ● LES JUGES ont découvert la très grande complexité des aliments fournis au bétail : dans 849 aliments expertisés entraient 30 000 for-

mules différentes, avec des dénominations propres à chaque usine. ● DES CONFUSIONS entre farines de volailles, de plumes ou d'œufs, autorisées à l'importation, et farines de

viandes et d'os, interdites, auraient été corrigées. ● LES ÉLEVEURS soupçonnent aussi des rectifications sur l'origine des farines. ● LES STATISTIQUES DOUANIÈRES européennes ,

qui font apparaître de fortes discordances entre les importations et les exportations déclarées, corroborent ces soupçons de trafic illicite des farines prohibées.

La justice sur la piste de trafics de farines animales dans l'alimentation bovine

Saisis par des éleveurs qui veulent comprendre comment l'encéphalopathie spongiforme bovine a contaminé leurs troupeaux, les juges recherchent la preuve d'un usage prohibé de la nourriture pour bétail. Ils se heurtent à l'extrême complexité, voire à l'opacité, de la composition des aliments

QUE MANGE une vache ? A Paris, Nantes et Epinal, trois juges se sont piqués, il y a quatre ans, de le savoir. Ils ont plongé dans un sac d'aliments pour bovins, en quête d'une réponse et d'une éventuelle fraude dans l'utilisation des farines animales. Ils cherchent encore. La question, apparemment banale, pourrait se révéler insoluble, redoutent les plaignants – essentiellement des éleveurs –, qui aimeraient comprendre comment l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) est tombée sur leur troupeau. Jean-Pierre Pétilion, à Nantes, Yves Lespérance, à Epinal, et Edith Boizette, à Paris, ont découvert l'insondable complexité des granulés, bouchons et autres compléments protéinés fournis au bétail. Dans 849 aliments expertisés par les services vétérinaires entre 1984 et 1995 entraient 30 000 formules différentes, avec des dénominations propres à chaque société et parfois à chaque usine.

Tracer l'origine des matières premières se révèle aussi malaisé : 232 des 300 fabricants d'aliments français ont importé des farines animales entre janvier 1989 et août 1996. Alertées au sujet d'anomalies dans la filière dès le début des années 90, la Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF), sous la tutelle du secrétariat d'Etat à la consommation, et la Brigade nationale d'enquête vétérinaire (BNEV), rattachée au minis-

tère de l'agriculture, avaient mené alors leurs propres investigations. Elles avaient buté sur les mêmes difficultés. « En ce qui concerne la détermination de l'origine d'un produit, l'analyse ne donne pas de renseignements. L'origine des marchandises ne peut être vérifiée qu'à travers l'examen des documents commerciaux et des titres de transport », a expliqué Honoré Carré, qui était, au moment des faits, responsable de la Direction nationale d'enquête (répression des fraudes), et a témoigné, le 18 décembre 1996, dans le cadre de l'instruction nantaise. « A mon avis, vous ne trouverez pas d'archives datant de cette époque dans les entreprises », a-t-il pronostiqué aux enquêteurs. « Dans certaines entreprises, les comptabilités des matières premières ont brûlé avant

que la justice ne les saisisse », explique Daniel Gromillet, président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) des Vosges.

Certaines parties civiles, comme la Confédération paysanne, se demandent si l'Etat n'a pas participé à ce grand ménage. Ainsi des discordances statistiques étaient apparues en 1996 sur les importations d'origine britannique, les sources douanières indiquant un chiffre dix fois supérieur à celui de la DGC-CRF. Les deux parties s'étaient alors réunies d'urgence. Selon Honoré Carré, « à la suite de cette rencontre avec la douane, cette administration a aussitôt effectué des enquêtes dans les entreprises concernées, a relevé les erreurs commises et a fait établir des déclarations d'échange de biens rectifiées. Elle a ainsi pu « dépolluer » ces statistiques et aboutir à des documents rectifiés, qui rejoignent nos propres constatations ».

Des confusions entre farines de volailles, de plumes ou d'œufs, autorisées à l'importation, et farines de viandes et d'os (FVO), interdites, auraient été corrigées. Des rectifications sur l'origine, entre Royaume-Uni et Irlande, auraient également été apportées. Les syndicats agricoles ne sont pas les seuls à émettre des doutes sur ces remarques. « J'ai acquis la certitude qu'on ne me disait pas la vérité », assure Jean-François Mattéi, député (DL) des Bouches-du-Rhône, qui a auditionné les responsables publics dans le cadre d'une mission d'information sur le sujet, diligente à la fin de 1996. A Epinal, le juge Yves Lespérance s'intéresse également à ces rectifications. En décembre 2000, il a dû menacer le ministère de l'agriculture d'astreinte afin d'obtenir communication de pièces par la Direction générale de l'alimentation.

Deux responsables de la Brigade nationale d'enquête vétérinaire (BNEV), interrogés par les policiers du SRPJ de Rennes en 1997, ont, de leur côté, raconté le résultat de leurs investigations dans la filière. « Nous avons examiné l'évolution de la composition de plus de 800 aliments », a expliqué Xavier Delomez, alors directeur adjoint de la BNEV. Si, à cette occasion, nous n'avons relevé aucune incorporation illicite de FVO, les pratiques de certains fabricants ont attiré notre attention. » Son adjoint, Jacques Morand, a narré aux policiers comment il lui a été parfois impossible de se faire communiquer ce qui se dissimulait derrière des nomenclatures internes absconses. Ailleurs, une des matières premières a changé trois fois de code en un an et demi. « On ne comprend pas ce changement d'identification alors qu'il s'agit du même nom commercial et que, dans [une autre usine], rien n'a changé », souligne l'inspecteur.

MULTIPLES EMBROUILLAMINIS Après l'interdiction des farines animales dans l'alimentation des seuls bovins, intervenue en juillet 1990, M. Delomez a constaté la difficulté d'appliquer cette mesure sur le terrain. « Dans les usines où sont fabriqués des aliments destinés aux bovins et des aliments destinés à d'autres espèces, les aliments pour bovins ont pu être contaminés par de la FVO destinée aux volailles, a-t-il expliqué aux policiers. En effet, ce sont les mêmes canalisations qui sont utilisées pour tous les produits et des restes de farines animales peuvent s'accumuler à certains endroits. » Maurice Vaxelaire, un éleveur de Saulxures-sur-Moselotte (Vosges), a vécu une mésaventure de ce type. Une de ses bêtes a contracté l'ESB en octobre 2000. L'expert nommé par le tribunal d'Epinal a examiné son silo d'aliments. « Des particules de FVO ont été retrouvées collées sur la paroi », raconte M. Gromillet. Or l'éleveur n'achetait que des aliments certifiés d'origine végétale : la comptabilité précise de ses achats des dernières années en ferait foi. Comment ces farines animales sont-elles arrivées là ? M. Vaxelaire a porté plainte contre ses fournisseurs afin de le savoir. « Nous voulons que les responsabilités soient établies », résume Paul Vieille, un Vendéen dont le troupeau a été abattu en juillet 2000. Ce proche de la Confédération paysanne a œuvré pour la création, prévue fin janvier, d'une association regroupant une soixantaine d'éleveurs, représentant tous les syndicats agricoles. Leur but : « aller ensemble en justice ».

En attendant que les tribunaux statuent un jour, ces multiples embrouillaminis constatés dans la filière ont trouvé une traduction politique. Le 14 novembre 2000, la France a imposé un moratoire total sur l'utilisation des farines carnées. L'Union européenne a pris la même décision quinze jours plus tard. « Interdire les farines, c'est reconnaître que le système n'est pas fiable, estime Gérard Pascal, président français du Comité scientifique directeur de la Commission européenne. Si les mesures décidées auparavant avaient été appliquées, les risques auraient déjà dû être diminués. »

Benoît Hopquin

Premiers cas détectés en Italie et en Autriche

La mise en œuvre, depuis quelques jours, de programmes de dépistage de la maladie de la vache folle dans différents pays de l'Union européenne a conduit à détecter la présence de l'affection dans plusieurs Etats qui, jusqu'à présent, se déclaraient officiellement indemnes. Après l'Allemagne et l'Espagne (Le Monde du 11 janvier), l'Italie et l'Autriche ont, à leur tour, reconnu être touchées. « Nous avons, en Italie aussi, le premier cas de vache folle, même s'il reste encore un doute, a déclaré, dimanche 14 janvier, Roberto Formigoni, président de la région de Lombardie, où a été découvert le cas suspect. Ce n'est certainement pas une information positive, mais elle était prévisible : il était difficile que notre pays soit l'un des seuls au sein de l'Union européenne à ne pas être touché. » En Autriche, les autorités du Tyrol ont annoncé, le 14 janvier, qu'un cas d'ESB avait été diagnostiqué sur un bovin autrichien exporté en Allemagne et soumis dans ce pays à un test de dépistage.

Les investigations sont freinées par de nombreux obstacles

L'AVEUGLEMENT ou la légèreté sont-ils des délits ? Est-il condamnable d'avoir importé des farines animales d'origine britannique, bradées légalement sur le marché européen 90 centimes le kilo au lieu de 2 francs, en sachant que le Royaume-Uni les avait prosrites parce que vectrices de la maladie de la vache folle ? Est-ce une faute d'avoir ensuite acheté massivement des farines estampillées danoises, irlandaises ou belges, marchandises encore une fois légales mais proposées juste après l'embarquement sur les produits anglais, sous le drapeau de pays qui n'avaient aucune tradition d'exportation en ce domaine ? La justice tourne et retourne aujourd'hui la question.

Les juges d'instruction et les experts peinent depuis quatre ans à déceler une infraction dans la chaîne alimentaire. Aucune mise en examen n'a pour l'instant été signifiée concernant les farines animales. « Il n'y a pas eu d'importations illégales et il n'y a pas eu d'utilisation illégale, martèle Yves Montécot, président du Syndicat national des industriels de la nutrition animale (SNIA). Quant aux importations légales, elles ont certes augmenté dans ces années, mais il faut relativiser les chiffres. Elles n'ont pas excédé 70 000 tonnes par an quand la profession utilisait 400 000 tonnes de farines animales et produisait

23 millions de tonnes d'aliments. » Le responsable du SNIA précise que son syndicat avait recommandé la suppression des FVO dans les aliments pour bovins dès octobre 1989, dix mois avant l'interdiction officielle. Il a également indiqué que son organisation se portera partie civile si une des entreprises adhérentes se révélait fautive. « Nous avons servi de boucs émissaires », estime pour sa part Daniel Rabiller, président de la Fédération nationale des coopératives de production et d'alimentation animale (Syncofac).

À L'ABRI DES POURSUITES

Outre cette farouche défense, les magistrats rencontrent des difficultés juridiques dans leur travail. L'ESB se déclare chez les bovins après un délai d'incubation estimé entre quatre et huit ans. Les délits de tromperie sur l'origine des marchandises et de falsification de documents, principaux chefs dans les affaires en cours, se prescrivent par trois ans. Ainsi, pendant que le prion sommeillait au cœur de l'animal, ceux qui l'ont inoculé au cheptel français se sont retrouvés à l'abri d'éventuelles poursuites. Dominique Inchauspée, avocat qui représente la Coordination rurale, milite pour que la prescription coure à partir du moment où l'infraction a été découverte, donc à partir de 1996, et non à compter de

la date à laquelle elle aurait été commise, entre 1989 et 1993 essentiellement.

Le caractère transfrontalier des enquêtes retarde également les investigations. Instruisant un dossier en trois parties – des importations illégales de viandes britanniques, un blanchiment d'argent lié à ce trafic et un commerce de farines animales –, Edith Boizette a été confrontée à des mouvements européens et à un manque de coopération de certains des pays concernés. Ses commissions rogatoires auprès des polices étrangères sont restées lettres mortes, au point que la juge a dû se déplacer, notamment en Belgique, pour pallier cette inertie.

Enfin, les enquêteurs sont également bridés par les incertitudes scientifiques qui persistent sur le cheminement du prion. Malgré les mesures prises sur les farines, les cas d'ESB ont continué à se multiplier en France. D'où l'idée de possibles fraudes sur les aliments pour bétail. « Aucune donnée médicale ne certifie que les farines soient le seul mode de transmission, estime cependant M. Montécot. Les Anglais, qui sont les plus en pointe dans la recherche, étudient d'autres voies possibles. » Une incertitude supplémentaire pour les juges.

B. H.

Chronologie

● **Juillet 1988.** Les farines de viandes et d'os (FVO) sont interdites temporairement à la consommation pour les ruminants en Grande-Bretagne (l'interdiction devient définitive en décembre). Un lien est en effet établi entre ces farines et l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) qui frappe le cheptel britannique. La transmissibilité du prion à l'homme n'est pas encore établie.
● **Août 1989.** La France interdit l'usage des FVO importées du Royaume-Uni, sauf dérogation précise. En décembre, l'interdiction est étendue aux FVO irlandaises avant d'être levée pour ce pays en mars 1993. Mais d'autres pays européens continuent à autoriser les importations britanniques jusqu'à la fin de 1990.
● **Juillet 1990.** La transmission de l'ESB à l'homme est envisagée dans un article du *Lancet*. Deux ans après le Royaume-Uni, la France interdit les FVO dans la préparation d'aliments pour

bovins, mais continue à les autoriser pour les autres espèces.
● **Mars 1991.** Premier cas d'ESB en France.
● **Janvier 1993.** Ouverture du marché unique. A l'intérieur de l'Union, les marchandises ne sont plus contrôlées aux frontières mais font l'objet d'une simple déclaration d'échange de biens (DEB) par les parties contractantes.
● **Juin 1994.** Six ans après le Royaume-Uni et quatre ans après la France, la Commission européenne interdit l'usage des FVO dans la préparation des aliments pour bovins.
● **Décembre 1994.** Le Royaume-Uni interdit l'usage des FVO pour tous les animaux.
● **Mars 1996.** Le lien est établi au Royaume-Uni entre l'ESB chez les bovins et la nouvelle variante de la maladie de Creutzfeld-Jakob chez l'homme.
● **14 novembre 2000.** La France interdit à son tour l'usage des farines animales pour tous les animaux. Le 4 décembre, la commission européenne décide de la même mesure, officiellement temporaire.

D'énigmatiques discordances dans les statistiques douanières européennes renforcent les soupçons

« **NOUS** considérons qu'aucune critique ne peut être faite sur la poursuite des exportations de farines de viande et d'os ou sur la manière dont les pays importateurs ont été avertis du danger qu'elles comportaient pour les ruminants. » Ces lignes sont extraites du rapport d'enquête sur la gestion britannique de la crise de la vache folle, rendu public en octobre 2000. Les investigateurs, qui se montrent critiques sur d'autres points, dédouanent ainsi les autorités insulaires des conséquences de l'envoi massif de farines contaminées vers le reste de l'Europe.

Ce refus d'endosser la responsabilité de l'épizootie qui a gangrené peu à peu l'Union semble être une attitude partagée sur le continent. A la fin de 1988, le Royaume-Uni a ainsi inondé le marché de farines à moitié prix que le pays ne souhaitait plus donner à ses propres bêtes. Cette invasion légale s'est officiellement tarie à la fin de 1990, quand les derniers pays européens ont pris des mesures d'interdiction d'importation en provenance du voisin trop partageur. Selon les douanes britanniques, les exportations se sont alors réorientées vers

des pays tiers, à raison de 25 000 à 30 000 tonnes par an. Pourtant, jusqu'en 1996 au moins, des farines de provenance douteuse ont été vendues dans l'Union. L'ouverture du marché unique, le 1^{er} janvier 1993, a accru notablement les volumes transférés d'un pays à l'autre. La France a ainsi multiplié ses importations par trois. La Belgique et l'Irlande sont apparues comme d'importants fournisseurs.

FAUSSE IDENTITÉ

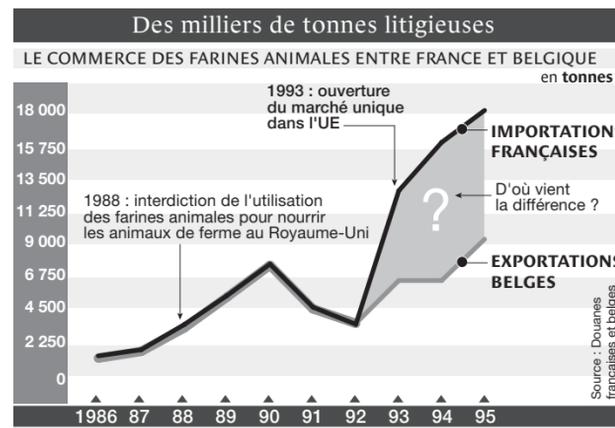
Mais d'où provenaient réellement ces farines ? *Le Monde* s'est procuré les statistiques douanières françaises et leurs équivalentes belges, soumises par le ministre de l'agriculture, Karel Pixten, aux députés de son pays lors d'une discussion parlementaire, en octobre 1996. Le numéro de la nomenclature est le même (2301100) dans les deux séries et correspond, au niveau européen, à la dénomination « farines, poudres de viandes et d'abats impropres à la consommation humaine ». Les chiffres coïncident parfaitement de 1986 à 1992. Mais, à partir de 1993, la France déclare importer de Belgique deux fois plus de farines ani-

males que la Belgique déclare en exporter vers la France. Entre 1993 et 1996, la différence s'élève à plus de 30 000 tonnes.

La même incohérence existe en sens inverse, car la France exportait également, au même moment, des farines animales vers la Belgique. Les tonnages importés de France, figurant dans les statistiques belges, sont très supérieurs aux tonnages exportés vers la Belgique, couchés dans les relevés français. Entre 1993 et 1995, la différence est de l'ordre de 22 000 tonnes.

Le même type d'anomalie semble exister avec l'Irlande. Les importations officiellement en provenance de ce pays ont explosé après l'ouverture du marché unique, selon les douanes françaises. *Le Monde* n'a pu obtenir des autorités irlandaises leurs statistiques douanières d'exportation. Mais l'ambassade de ce pays affirme que les flux vers le continent ont peu évolué. « Il n'y a pas eu d'exportation massive de farines qui auraient traversé l'Irlande depuis le Royaume-Uni, comme on l'entend dire en France », assure-t-on.

Avec l'ouverture du marché unique, en 1993, les contrôles aux frontières ont été supprimés à l'in-



À partir de 1993, la France affirme importer de Belgique beaucoup plus de farines que la Belgique ne déclare en exporter vers la France. D'où viennent réellement ces milliers de tonnes litigieuses ?

térieur de l'Union et les statistiques douanières sont établies à partir de simples déclarations d'échange de biens (DEB), établies par les deux parties contractantes. Pour les divers syndicats d'éleveurs qui ont porté plainte, l'affaire est claire : des farines anglaises, officiellement exportées vers des

pays tiers, ont débarqué en France sous une fausse identité.

La Brigade nationale d'enquête vétérinaire (BNEV), dépendant du ministère de l'agriculture, a partagé les mêmes soupçons et mené sa propre enquête. Interrogé par les policiers, en janvier 1997, dans le cadre d'une plainte instruite à Nan-

B. H.

La gestion des HLM des Alpes-Maritimes épinglée par un rapport interministériel

Eclairant un système clientéliste local, la mission interministérielle d'inspection du logement social relève de graves dysfonctionnements dans la gestion de l'office HLM du département, de 1994 à 1998, ainsi que pour une partie de 1999

NICE

de notre correspondant

La gestion et la politique de l'office HLM des Alpes-Maritimes, l'OPAM, sont très sévèrement mises en cause par un rapport de la mission interministérielle d'inspection du logement social (Miilos). Les contrôleurs ont relevé des dysfonctionnements graves, le manque de contrôle interne, une tenue des comptes non sincère et non régulière, une situation financière très moyenne, une rentabilité très médiocre et une politique sociale défaillante. Montrant comment les privilèges accordés par l'office lui ont permis de jouer un rôle important dans le système clientéliste local, la Miilos éclaire des suspicions qui pesaient sur les HLM depuis plusieurs années, alors que la justice niçoise avait laissé traîner les investigations.

Le rapport, dont le contenu a été révélé par *L'Humanité* du 12 janvier, porte sur les exercices 1994 à 1998 et, pour partie, sur celui de 1999. La présidence de l'OPAM était assurée par le sénateur José Balarello (DL) de 1963 jusqu'en 1995, année où Max Baeza (DL) lui a succédé. L'office, dans plusieurs opérations, n'a pas respecté son objet social, alors que les besoins en logements sociaux dans le département sont importants. Le déficit est estimé, en fonction des listes d'attente, à 10 000 ou 15 000 logements. La dégradation du parc immobilier est inquiétante. La Miilos relève que 13 % du parc HLM est dans un état inacceptable.

Les contrôleurs ont découvert la difficulté d'évaluer la valeur réelle du patrimoine de l'office et d'apprécier l'équilibre des opérations. Ils s'interrogent sur la destination d'in-

vestissements et de financements. Il y a notamment des discordances entre le prix de revient des opérations et leur financement dans 350 programmes de construction et de réhabilitation. Une avance de 20 millions de francs du conseil général des Alpes-Maritimes a été affectée en 1991 à des projets « coûteux, ou engagés dans des conditions hasardeuses ». L'office a expliqué qu'il s'agissait de faire face à l'augmentation du prix du foncier, mais la mission pointe du doigt trois opérations financées par cette avance qui n'ont jamais abouti.

EFFACEMENT DE CRÉANCES

Le rôle des HLM en appui aux sociétés d'économie mixte, créées par l'ancien maire Jacques Médecin (CNI, ex-RPR), apparaît. L'office a consenti, en toute illégalité, un crédit de 5 millions de francs à la Soreha pour l'aménagement d'une ZAC, puis lui a payé 10 millions de francs de travaux pour une opération déficitaire. La Miilos s'étonne de l'achat par l'OPAM, en 1996, de 1 163 logements de la société immobilière de la Ville de Nice.

La gestion approximative de l'OPAM est aussi soulignée par de nombreux impayés, l'effacement de créances ou des privilèges accordés. Les impayés de 55 locataires, employés des HLM, représentent un montant de 405 590 francs. Des créances ont été effacées, comme celle d'environ 1 million de francs de l'association des commerçants de la station de ski Isola 2 000 ou celle de 401 000 francs du département des Hauts-de-Seine. Une société, OTH, a bénéficié gracieusement durant vingt ans d'un local pour lequel le loyer mensuel a été estimé à 27 800 francs. L'accord

était justifié par l'accès de l'OPAM aux archives de la société. Les dossiers d'accès à la propriété révèlent des anomalies. Les deux cas les plus spectaculaires concernent la fille de la représentante des locataires au conseil d'administration de l'office et un agent de l'OPAM. Les appartements ont été revendus dans l'année suivant la transaction avec des plus-values respectives de 77 % et de 53 %. De nombreuses irrégularités sont relevées pour les marchés publics, les procédures d'appels d'offres ont été évitées ou tronquées. Dans un autre dossier, un ancien directeur général, en poste à l'OPAM de 1990 à 1993, est « susceptible de se trouver en situation de prise illégale d'intérêts », car il occupait les mêmes fonctions dans une société d'économie mixte, Semca, créée à Cagnes-sur-Mer pour mener une opération d'aménagement urbain en collaboration avec les HLM. La Semca a demandé à l'OPAM un échange de terrains pour réaliser l'opération qui s'est soldée par un déficit de 4 millions de francs pour l'office.

Certaines observations de la Miilos renvoient à deux affaires en cours d'instruction à Nice, à la suite de faits dénoncés par le trésorier-payeur général en 1996. Le président de l'office, Max Baeza, a notamment signalé au procureur de la République des anomalies concernant les acquisitions d'appartements sans titre de recette. Par ailleurs, plusieurs procédures civiles sont intentées par des locataires face à des charges annuelles particulièrement lourdes, qui s'élèvent en moyenne à 7 780 francs par logement.

Jean-Pierre Laborde

Le ministère de l'intérieur condamné pour entrave au droit d'asile

Le dépôt d'un dossier par une Haïtienne avait été refusé à deux reprises

Le Conseil d'Etat, statuant en référé, a condamné l'Etat pour le refus de délivrer un dossier de demande d'asile opposé par la préfecture de Seine-Saint-Denis à une Haïtienne. Estimant que cette attitude porte « une atteinte grave (...) à une liberté fondamentale », le juge a infligé une amende de 10 000 francs.

LE DROIT D'ASILE est imprescriptible et les préfetures doivent enregistrer les dossiers de tout demandeur qui se présente. La loi du 25 juillet 1952 prévoit déjà ces dispositions. Mais le Conseil d'Etat a tenu à les rappeler, vendredi 12 janvier, et a condamné le ministère de l'intérieur, en considérant que « dans l'exercice d'un de ses pouvoirs administratifs, l'autorité administrative a porté une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale ». Par deux fois, la préfecture de Bobigny avait refusé de délivrer à une Haïtienne le dossier de demande d'asile qu'elle était venue chercher.

Rose-Michèle Hyacinthe avait fui Haïti avec son compagnon par peur des représailles contre les activités politiques que ce dernier menait au sein d'un parti d'opposition à la majorité présidentielle. Dillon Maignan était en effet membre de l'OPL, opposé au plan de rajustement économique du FMI accepté par le gouvernement haïtien, et conseiller municipal de la commune d'Aquin. Or, dans l'île, les différends politiques se règlent trop souvent à coups de fusils. La maison du jeune couple a en effet été mitraillée un jour de mars 2000, alors qu'au même moment, le siège de l'OPL était incendié. Le couple prend peur et s'enfuit en Guyane, via le Surinam.

Dès leur arrivée sur l'île française, ils font une demande d'asile. Sans succès, les autorités de Guyane ne délivrant aucun formulaire de l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra). « C'est une vieille pratique de la préfecture de Cayenne et dans les DOM en général », assure Jean-Pierre Alaux, du Groupe d'information et

de soutien des immigrés (Gisti). Le couple ne pouvant payer deux billets d'avion pour la métropole, seul Dillon embarque pour Paris, où il dépose enfin une demande d'asile. Rose-Michèle tente de le rejoindre et débarque à l'aéroport de Roissy le 30 novembre, enceinte de plus de huit mois. Munie d'un faux passeport, elle est appréhendée par la police aux frontières, avant d'être convoquée en comparution immédiate. Mais la grève des avocats bat son plein et l'audience doit être reportée de dix jours. En attendant, le procureur, croyant comprendre qu'elle est enceinte de six mois seulement, ordonne son placement à la maison d'arrêt pour femmes de Fresnes.

DÉFAUT DE PASSEPORT

Trois jours plus tard, elle accouchera seule dans sa cellule d'un petit garçon. Le médecin de garde ne se déplacera pas, estimant que son état de santé ne le nécessite pas. C'est donc avec son bébé sous le bras qu'elle comparaît à nouveau devant le tribunal correctionnel de Créteil, le 19 décembre : elle est condamnée à un mois de prison avec sursis et deux ans d'interdiction du territoire, mais sa peine n'est pas immédiatement exécutoire. Elle ressort donc libre et rejoint son compagnon. Par deux fois ensuite, la jeune mère essaiera de faire enregistrer sa demande d'asile à la préfecture de Seine-Saint-Denis. Après des heures d'attente dans le froid, les autorités la lui refuseront, pour défaut de passeport.

Conseillée par Alain-François Roger, avocat au Conseil d'Etat, M^{me} Hyacinthe décide alors de saisir la haute juridiction par un « référé liberté », prévu par la réfor-

me des procédures d'urgence, qui suspend toute décision administrative si celle-ci « porte une atteinte grave et manifestement illégale » à la sauvegarde d'une liberté fondamentale. Anticipant probablement sa condamnation, le ministère dépêchait vendredi 12 janvier, jour de l'audience, un motard pour remettre à Rose-Michèle Hyacinthe une convocation à la préfecture, afin d'enregistrer sa demande d'asile.

Le Conseil d'Etat vient pourtant de donner raison à la jeune femme, en considérant que la loi sur le droit d'asile a été violée par les autorités préfectorales. Ces dernières se doivent de recevoir les demandeurs et de leur délivrer un dossier OFPRA dès qu'ils se présentent, a rappelé le Conseil d'Etat. « L'admission au séjour ne peut être refusée au seul motif que l'étranger est démuné des documents et des visas », a rappelé le juge dans son ordonnance. Pour appuyer son propos, la haute juridiction administrative a condamné le ministère à payer aux dépens 10 000 francs à M^{me} Hyacinthe.

Les associations de défense des étrangers jubilent. « C'est une décision essentielle car plus aucune préfecture ne pourra traiter les demandeurs d'asile en refusant de les recevoir », s'enthousiasme Jean-Pierre Alaux. A Amnesty international, on considère aussi que la décision est historique : « Nous sommes intervenus vingt fois à la préfecture de Bobigny après un refus d'enregistrement de la demande pour défaut de passeport. En vain », assure Patrick Delouvin, venu témoigner devant le Conseil d'Etat.

Sylvia Zappi



TGV PARIS-RENNES : DES BORNES D'ÉCHANGE MINUTE, POUR ACCÉLÉRER ENCORE VOTRE VOYAGE.

TGV

Prenez le temps d'aller vite.

Désormais, vous pouvez échanger votre billet en un éclair, directement sur le quai. Le TGV Paris-Rennes, c'est aussi un train toutes les 30 min. aux heures de pointe*, le service «Taxi réservé» en 1^{re} classe, et des départs sur les mêmes quais à Paris-Montparnasse. TGV est une marque de la SNCF.

*De 8h35 à 8h05 et de 17h05 à 19h05.

tg.com

Un commissaire écroué à Lyon dans une affaire de faux papiers pour des immigrés

L'ADJOINT au chef de la sécurité départementale du Rhône, le commissaire principal Norbert Gaudeau, a été mis en examen et écroué, samedi 13 janvier, pour corruption passive de fonctionnaire, contrefaçon ou falsification de papiers à en-tête, ou d'imprimés officiels délivrés par des administrations publiques et aide à l'entrée et au séjour d'étrangers en situation irrégulière. Agé de quarante-huit ans, le commissaire est soupçonné d'avoir aidé depuis 1997, en utilisant de fausses attestations portant le cachet du ministère de l'intérieur, des ressortissants turcs à entrer en France pour travailler sur des chantiers d'une entreprise du bâtiment.

Cette entreprise était dirigée par un patron de nationalité turque et installé en région lyonnaise, qui a été lui-même mis en examen pour corruption active et écroué par la juge lyonnaise Marie-Hélène Kleinmann, en charge de l'instruction. Le parquet avait confié depuis plusieurs mois une enquête à l'inspection générale de la police nationale. — (Corresp.)

Environ 7 600 personnes ont été tuées sur les routes pendant l'année 2000

Il s'agit du chiffre le plus bas depuis quarante ans

Le bilan de la sécurité routière est en sensible amélioration pour l'année 2000. Le nombre de tués sur les routes s'élève à environ 7 600 décès, contre 8 029 recensés

en 1999. Le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, a observé que « c'est sur le nombre de jeunes tués qu'il y a la plus forte baisse ».

COMME le laissaient deviner les statistiques des mois précédents, le bilan de la sécurité routière est en sensible amélioration pour l'année 2000. Au cours de celle-ci, le nombre de tués sur les routes est de nouveau passé en dessous de la barre des 8 000 (environ 7 600 décès contre 8 029 recensés en 1999), soit un recul un peu supérieur à 5%. « L'impact des diverses dispositions de la loi Gayssot, la forte mobilisation des médias, des forces de l'ordre et des associations expliquent cette évolution », a déclaré Isabelle Massin, déléguée interministérielle à la sécurité routière, dans l'édition du *Journal du dimanche* du 14 janvier. Alors que les statistiques détaillées ne seront connues que dans plusieurs jours, ces chiffres sont les plus bas depuis quarante ans, malgré l'augmentation continue du trafic. Alors qu'en 1997 un peu moins de 8 000 tués (7 989) avaient été dénombrés, la situation s'était de nouveau détériorée en 1998 avant de se redresser à partir de 1999.

« Il y a véritablement un progrès », a observé, dimanche 14 janvier, sur France-Inter, Jean-Claude Gayssot,

ministre des transports, en relevant que « c'est sur le nombre de jeunes tués qu'il y a la plus forte baisse ». Néanmoins, la Ligue contre la violence routière accueille ces résultats avec prudence, convaincue que « rien n'a vraiment changé sur le fond » et que l'amélioration tient essentiellement à « la mobilisation exceptionnelle » des associations et des forces de l'ordre.

DURCISSEMENT DE LA LÉGISLATION

Le gouvernement qui, en 1997, avait affiché son ambition de réduire de moitié le nombre de tués au cours de la législature – c'est-à-dire à l'horizon 2002 – mais n'avait pas enregistré les résultats escomptés au moins jusqu'à l'année dernière reprend espoir et recadre ses ambitions. « Nous sommes sur une courbe qui fait que nous diviserions par deux le nombre des tués sur les routes dans les dix ans, mais mon objectif, c'est de le diviser par deux dans les cinq ans », a souligné le ministre des transports.

En France, le nombre de décès sur les routes a atteint un plafond de 17 000 victimes en 1972. L'année

suivante, les pouvoirs publics décidèrent d'introduire des limitations de vitesse sur route (90 km/h) et sur autoroute (130 km/h). La baisse du nombre de victimes s'est alors engagée progressivement, avec des améliorations nettes induites par le durcissement de la législation (sur l'alcoolémie, par exemple) mais aussi par l'introduction, au début des années 90, du permis à points. En 1987, les statistiques sont repassées pour la première fois sous la barre des 10 000 tués, mais il a fallu attendre dix ans pour passer sous le seuil des 9 000. En dépit de la « rechute » de 1998 (8 437 tués, en hausse de 5,6%), les années 1999 et 2000 ont permis d'enclencher un mouvement de baisse qu'il faudra confirmer. Comparée à la plupart de ses voisins, la France, qui apparaît comme un assez mauvais élève dans le domaine de la sécurité routière, dispose d'une forte marge de progression. Le nombre de tués par million d'habitant y est de 151 contre 110 en Italie, 95 en Allemagne et 59 en Grande-Bretagne.

Jean-Michel Normand

M. Mitterrand admet avoir été « léger » en ne déclarant pas 13 millions de francs au fisc

Il avait été payé en Suisse par la société de M. Falcone

JEAN-CHRISTOPHE MITTERRAND a contesté, dimanche 14 janvier, sur France-Inter, avoir voulu attaquer « l'institution judiciaire », affirmant que les mots qu'il avait employés à sa sortie de prison, jeudi 11 janvier, ne s'adressaient pas à « la justice », mais « juste à un homme », en l'occurrence le juge d'instruction Philippe Courroye. Le fils de l'ancien président de la République avait déclaré, le 11 janvier sur France 2, que le juge Courroye « su[rait] la haine avant d'ouvrir la bouche ». Le même jour, il avait affirmé au *Nouvel observateur* que le magistrat avait fait preuve à son encontre « d'une hostilité poisseuse ». Ces déclarations avaient provoqué des réactions d'indignation dans les rangs de la magistrature (*Le Monde* du 13 janvier).

M. Mitterrand a admis qu'il connaissait bien Pierre Falcone, mais a réaffirmé qu'il ignorait que le dirigeant de la société Brenco faisait du commerce d'armes. M. Mitterrand est revenu sur la somme de 1,8 million de dollars (environ 13 millions de francs) qu'il a encais-

sée sur un compte numéroté en Suisse, expliquant avoir travaillé avec M. Falcone « sur des montages financiers et bancaires » avec « l'Etat angolais contre des garanties pétrole » et qu'il avait été « intéressé au résultat ». Interrogé sur l'absence de déclaration au fisc de ces rémunérations, M. Mitterrand a reconnu avoir été « léger ». Son père, chef de l'Etat en 1992, date à laquelle le compte a été ouvert à Genève, était-il au courant ? « Peut-être, je ne sais plus. Pour moi, je ne faisais pas dans l'illégal. Je lui en ai parlé peut-être, je ne sais pas », a-t-il répondu.

Par ailleurs, selon *Le Journal du Dimanche* du 14 janvier, le PDG de la Société française d'exportation de matériel et de systèmes du ministère de l'intérieur (Sofremi), Henri Hurand, a écrit à Charles Pasqua pour s'excuser « de la stupide interview » qu'il a accordée au *Figaro* du 9 janvier et dans laquelle il mettait en cause l'ancien ministre de l'intérieur. « Je suis d'autant plus navré et malheureux que je n'oublie pas ce que vous avez fait pour moi il y a quelques années », écrit M. Hurand.

Fermeture d'une clinique de Calais après cinq décès suspects

LA JUSTICE enquête sur cinq décès survenus dans des conditions suspectes, depuis l'été 2000, dans une clinique de Calais (Pas-de-Calais). La clinique de la Tamise a été suspendue, vendredi 12 janvier, d'activités chirurgicales et obstétricales pour un mois, par l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH). Trois nouveau-nés et deux de leurs mères sont décédés, soit lors d'un accouchement pratiqué à la clinique, soit quelques jours plus tard à la suite de complications. Le parquet de Boulogne-sur-Mer a ouvert, samedi 13 janvier, une information judiciaire contre X pour homicide involontaire. Le directeur de l'ARH, Gérard Dumont, a précisé que la suspension avait été décidée au nom du principe de précaution et qu'« aucun lien n'a été établi entre les décès et les problèmes de sécurité constatés ».

Des militants de Greenpeace délogés par la police à Cherbourg

LA POLICE est intervenue, dimanche 14 janvier, à Cherbourg (Manche) pour déloger des manifestants de l'organisation écologiste Greenpeace qui bloquaient l'accès à la gare maritime de Cherbourg, afin de protester contre le départ d'un convoi de combustible Mox de l'usine de retraitement de La Hague vers le Japon. Samedi 13 janvier, vers 10 heures, une dizaine de militants locaux s'étaient enchaînés aux grilles d'accès du terminal ferroviaire de la Cogema, à Valognes (Manche). Dimanche en fin de matinée, une vingtaine de militants belges, suisses et allemands avaient dressé un mur sur la voie ferrée desservant le port de Cherbourg et le quai d'embarquement des combustibles nucléaires. La Cogema a engagé un recours en justice. Le tribunal de Cherbourg devait se prononcer, mardi 16 janvier, lors d'une audience en référé. — (Corresp.)

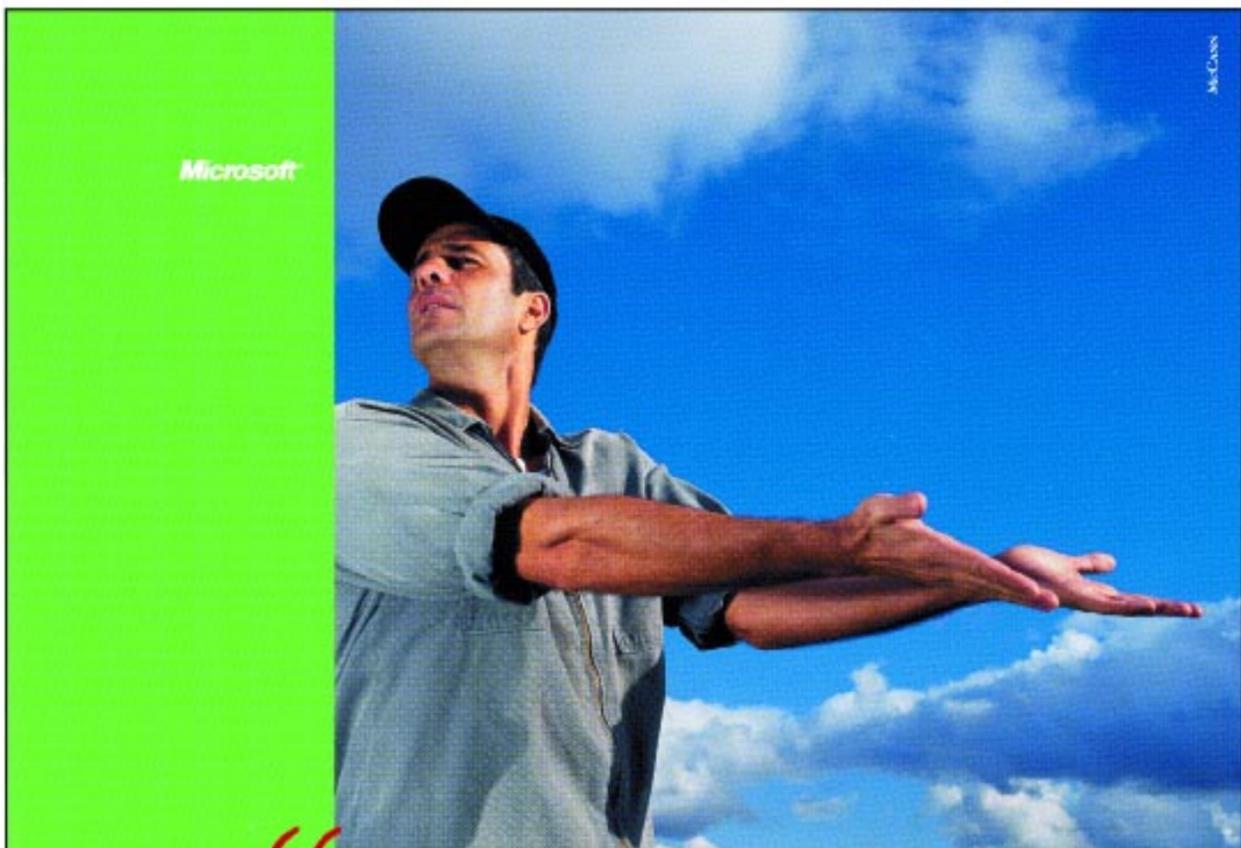
Jacques Chirac reçoit les représentants musulmans

POUR la deuxième année consécutive, Jacques Chirac a reçu plusieurs personnalités religieuses du monde musulman à l'Elysée, vendredi 12 janvier, pour leur présenter ses vœux. Dalil Boubakeur, recteur de la Mosquée de Paris, Rabah Khelif, président de la mosquée de Lyon, Bachir Dahmani, président de la Fédération régionale des musulmans du sud de la France, et Mehdi Berka, imam de la mosquée de Mantes-la-Jolie (Yvelines), étaient présents. Les représentants musulmans ont fait part de leur volonté d'aboutir prochainement à l'organisation de l'islam de France, dans le cadre de la consultation lancée il y a un an par le ministère de l'intérieur. « C'est un peu lent, mais nous pensons que cette année, nous aboutirons à l'organisation de l'islam de France », a affirmé M. Khelif. Jacques Chirac a « salué la réaction de toutes les autorités religieuses pour calmer les esprits cet automne lorsque des tensions étaient nées en France à la suite des événements du Proche-Orient », a précisé l'Elysée. Le 5 janvier, le président de la République avait adressé ses traditionnels vœux aux autorités religieuses en l'absence d'un représentant musulman, comme chaque année, en raison de l'absence d'organisation de l'islam de France.

DÉPÊCHES

■ **SANTÉ** : l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé a décidé, vendredi 12 janvier, d'appliquer au Rohypnol (flunitrazepam, produit par les laboratoires Roche) les conditions de prescription et de délivrance des stupéfiants. Ce médicament, qui présente un risque d'usage détourné par les toxicomanes, devra être prescrit sur ordonnance sécurisée pour une durée maximale de quatorze jours.

■ **JUSTICE** : une expertise du chevron de bois ensanglanté ayant servi à tuer Ghislaine Marchal à Mougins, en 1991, un meurtre qui avait valu à Omar Raddad d'être condamné en 1994 à dix-huit ans de réclusion criminelle, a été ordonnée par la justice, a annoncé M^e Jacques Vergès, l'avocat du condamné. Le sang d'Omar Raddad sera également comparé au sang masculin récemment trouvé grâce à une nouvelle expertise sur la porte de la maison du drame, où figurait l'inscription « Omar m'a tué ». Les résultats devraient être connus en février.



Microsoft

“ Je sais pas moi... le point de penalty, il est à 9 mètres non ? ”

MSN Search est un moteur de recherche si astucieux qu'il comprend mieux et plus vite ce que vous cherchez. Ainsi, il trouve précisément la réponse à votre question : 9 mètres 15.

Shopping Communautés Hotmail Rechercher Money

msn.fr
Tout trouver d'un simple battement d'aile.

Nouveau bond en avant de la coopération intercommunale en 2000

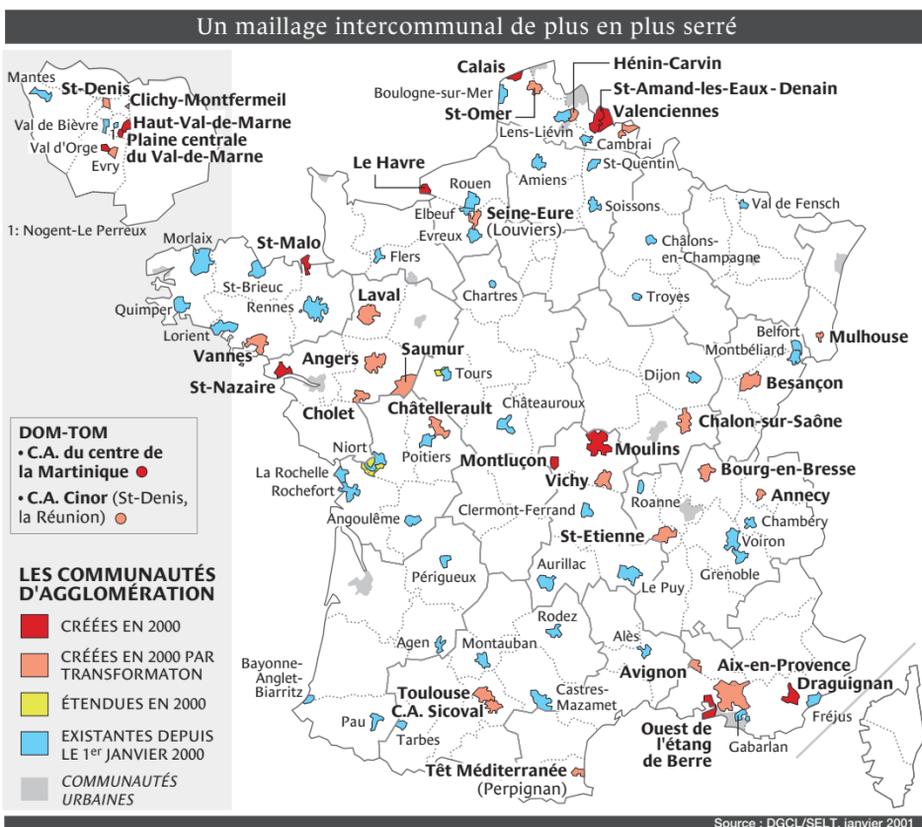
La loi Chevènement de 1999 sur l'intercommunalité enregistre un succès d'une ampleur inattendue. En moins de deux ans, 90 Communautés d'agglomération ont été créées. Cette progression de l'esprit « communautaire », encouragée par l'Etat, pèse déjà sur les finances publiques

ON S'ATTENDAIT à un nouveau pas en avant de l'intercommunalité. C'est un bond spectaculaire. Quarante nouvelles Communautés d'agglomération (CA) sont nées en 2000. L'année précédente, les cinquante premières avaient été créées. Les objectifs fixés lors des débats sur la loi Chevènement de 1999, qui a inventé cette formule de coopération intercommunale, sont largement dépassés. Un an et demi après l'entrée en vigueur du texte, les deux tiers des aires urbaines de plus de 50 000 habitants, visées par la loi, ont adopté le nouveau dispositif. La population regroupée dans ces communautés a doublé, avec désormais 11,5 millions d'habitants.

Dans l'Ouest, Saint-Malo, Vannes, Saint-Nazaire, Laval, Angers, Saumur, Cholet rejoignent les rangs des CA, tandis que Nantes est devenue, en 2000, une Communauté urbaine. Autres régions en pointe : le Nord-Pas-de-Calais, où le tissu urbain est très dense, et le Centre-Est.

Dans le Sud, où l'intercommunalité progresse plus difficilement, Toulouse, Perpignan, Aix-en-Provence et Avignon deviennent des CA. Marseille est désormais une Communauté urbaine. Enfin, en Ile-de-France, Paris a maintenant pour voisins neuf CA.

Les zones restées blanches (voir



la carte ci-contre) ne signifient pas forcément l'absence d'intercommunalité : d'autres formes de coopération moins avancées peuvent y exister. Certains départements, comme la Lozère ou l'Ariège, ne comprennent aucune aire urbaine de plus de 50 000 habitants. Dans certains cas, la dynamique a été bloquée, comme à Caen (lire ci-dessous). A Montpellier, le passage en CA a été annulé pour des raisons juridiques.

TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE

La mutualisation des moyens par la taxe professionnelle unique qu'assure la CA, même si elle permet une mutualisation des risques, se fait parfois dans la douleur, et peut ne pas se faire du tout. Mais le succès reste indiscutable. La dotation offerte par l'Etat, bien sûr – 250 francs (38,12 euros) supplémentaires par habitant –, a de quoi éveiller les vocations. La progression de l'« esprit intercommunal » est toutefois saluée à la direction générale des collectivités locales (DGCL) du ministère de l'intérieur. Le nombre de Communautés de communes créées en 2000 ne sera connu que dans quelques semaines, mais, déjà, des résultats très positifs sont attendus : ils confirment l'implantation des trois formes de coopération prévues par la loi : Communautés urbai-

nes – elles sont désormais quatorze (Le Monde du 9 janvier) –, Communautés d'agglomération et Communautés de communes.

S'ils tiennent à leurs prérogatives, les élus semblent donc s'être convertis au principe « faisons ensemble ce que nous ne pouvons plus faire seuls ». Outre les quatre blocs de compétences obligatoires (développement économique, transports et aménagement de l'espace, logement, politique de la ville), les compétences facultatives (voirie, eau, équipements culturels et sportifs) emportent l'adhésion.

Comment les CA exerceront-elles leurs compétences ? Le volet qualitatif de l'application de la loi reste à évaluer. La DGCL suivra de près les investissements de ces nouvelles collectivités. Autre inquiétude : le financement. Des voix de plus en plus nombreuses, à droite, mettent en garde contre une implosion du système. Michel Mercier, sénateur (RPR) du Rhône, affirme : « *Aucun financement spécifique n'a été prévu. Nous arrivons au bout de l'exercice.* » L'impact, en termes financiers, des nouvelles créations est en cours d'évaluation. S'il dépasse la dotation prévue (500 millions de francs en 2000), la dotation de compensation de la taxe professionnelle sera mise à contribution, ce qui ne manquera pas de mécontenter les élus locaux.

Troisième inconnue : le devenir politique des intercommunalités. L'élection au suffrage universel de leurs responsables est souhaitée par le gouvernement, à partir des élections municipales de 2007. Cette élection entraînera-t-elle la mise en sourdine des intérêts communaux, auxquels les maires et leurs administrés restent très attachés ? L'intercommunalité a déjà fait son entrée dans la vie municipale. Dans la campagne qui s'ouvre, la plupart des candidats s'apprennent à présenter un projet intercommunal. Dernière interrogation : quel sera l'impact de l'avancée inexorable de la coopération intercommunale sur le paysage institutionnel français ? Les bons chiffres de l'intercommunalité en 2000 pourraient renforcer les élus qui souhaitent voir le département se transformer en « assemblée des intercommunalités ».

Jean-Jacques Lerosier

Gaëlle Dupont

Poussé par ses communes les plus riches, le Grand Caen s'oppose au mouvement

CAEN

de notre correspondant

Le président du district du Grand Caen (18 communes pour un total de 200 000 habitants) est « triste, très triste ». Jean-Marie Girault (UDF), maire de Caen, à la veille de rendre son écharpe après trente ans de mandat, a perdu, vendredi 1^{er} décembre 2000, l'un de ses derniers combats : une majorité de conseillers du district ont refusé la transformation de cette structure en communauté d'agglomération. Presque partout ailleurs en France, les élus recherchent les avantages, notamment financiers, de la nouvelle architecture territoriale instituée par la loi Chevènement. Caen, à contre-courant, fait exception : « Certaines villes, au XIX^e siècle, ont refusé les gares. Aujourd'hui, le district commet la même erreur historique en refusant la communauté d'agglomération », tonne, en vain, François Geindre. Le maire PS d'Hérouville-Saint-Clair avait pourtant

défendu la communauté d'agglomération, main dans la main avec son adversaire politique, Jean-Marie Girault.

Le débat caennais « anti ou pro-communauté » n'a rien, en effet, d'un classique clivage droite-gauche. La fracture est plus économique que politique. A la tête du clan des « non », les maires de trois communes les plus riches de l'agglomération : Carpiquet, Cormelles-le-Royal et Mondeville, où se trouvent la plupart des zones industrielles. Peu disposés à casser leur tirelire, les trois « émirats » de la périphérie caennaise touchent, en moyenne, 6 000 francs de taxe professionnelle par an et par habitant.

Pour les autres communes, cette recette fiscale va de 27 à 2 000 francs. Face aux deux poids lourds que représentent Caen et Hérouville au sein du district, les « anti » ont su habilement construire une majorité du refus. Discrets sur leurs richesses, ils ont joué sur la corde sensible de « la-perte-de-

l'autonomie-communale-à-laquelle-nous-sommes-tous-très-attachés », n'hésitant pas à faire planer le spectre du chômage pour les employés communaux. « Nous n'avons plus confiance envers les maires de Caen et d'Hérouville », dit clairement Bernard Oblin (div.), premier magistrat de Cormelles-le-Royal.

ÉGOÏSMES MUNICIPAUX

« Assez d'hypocrisie ! », rétorque Jean-Marie Girault. Le maire de Caen ne supporte plus les égoïsmes municipaux qui cisailent le futur : « A défaut de vastes terrains permettant d'accueillir les entreprises qui rapportent gros, les villes-centres, elles, supportent seules le coût d'équipements culturels et publics dont bénéficie l'ensemble des habitants de l'agglomération. »

Financièrement, le président du district chiffre le « non » du 1^{er} décembre 2000 à « une perte sur cinq ans de plus de 100 mil-

lions de francs au titre des aides de l'Etat, dont 40 millions pour la première année ». Premier adjoint, François Solignac-Lecomte pointe du doigt « le repli sur soi. Lorsque nous irons discuter avec l'Etat ou avec l'Europe, nous serons les derniers, derrière les 80 communautés d'agglomération, plus fortes et plus unies que nous ».

En manque de vision d'avenir, l'agglomération caennaise va maintenant attendre la nouvelle donne des élections municipales des 11 et 18 mars. « Au printemps, nous allons nous retrouver le dos au mur, confie un élu. Si nous ne savons pas trouver de sortie par le haut – cela est possible étant donné la léthargie caennaise –, le district de Caen sera automatiquement transformé en communauté de communes, à l'égal de petites communes rurales du pays d'Auge ou du sud de la Manche. Inconcevable. »

En Bretagne, face aux inondations, la gestion des risques passe par l'émergence de solidarités locales

RENNES

de notre correspondante régionale

Les Bretons sont en passe de devenir des spécialistes de la météorologie, après deux, trois ou quatre inondations consécutives. « A Quimper, j'ai dit au premier ministre que nous assistions à l'émergence d'une nouvelle variante de la culture bretonne : celle de la catastrophe naturelle », plaisante le sénateur du Finistère, Louis Le Pensec (PS).

En trois jours de crues exceptionnelles, la commission parlementaire qu'il demandait afin d'étudier ce qui s'est passé dans le sud de son département a vu ses ambitions étendues à toute la région. « Je souhaitais obtenir le concours de trois inspecteurs généraux de l'environnement, de l'agriculture, ainsi que de l'équipement et des transports, relate M. Le Pensec. D'autres ministères, comme celui de la recherche, ont fait savoir qu'ils se sentent partie prenante. » Cela tombe bien : l'ancien ministre de la mer et de l'agriculture classe la question des inondations parmi les « problèmes éminem-

ment complexes » qu'il a eu à aborder durant sa carrière. Le diagnostic forcément pluridisciplinaire devrait être entrepris les jours prochains.

IMAGES DE DÉVASTATION

L'émotion face aux images de dévastation a engendré des réactions rapides de la part du gouvernement, qui a annoncé 50 millions de francs d'aides aux collectivités locales et aux entreprises sinistrées. Le conseil régional débloque pour sa part 12 millions, les conseils généraux ne sont pas en reste. On annonce d'importants travaux d'aménagement à Vannes et à Redon. Ces mesures n'empêchent pas les polémiques sur les causes aggravantes des inondations. Car une fois rappelée que la première responsable des débordements des fleuves côtiers caractéristiques de la Bretagne, c'est la pluie, les interrogations fusent. Dans la région, elles occupent les médias, animent les cafés et bientôt les réunions électorales.

L'agriculture intensive est la première au rang des accusés. Les asso-

ciations de défense de l'environnement lui reprochent la disparition de 65 % des prairies d'Ille-et-Vilaine, de la moitié des zones humides de la région, le développement du drainage en remplacement des fossés, l'arasement de deux tiers des talus et taillis depuis 1960, etc. Autre exemple : le maïs est dénoncé parce qu'il laisse, en hiver, des sols

nus aussi imperméables que du bitume. Les tenants du modèle agricole breton se défendent en attaquant l'urbanisation. L'une des pires inondations qu'a connues Redon a eu lieu en 1936, fait remarquer le maire de la ville, Alain Madelin (DL), bien avant l'ère du productivisme. Plus encore que la ville, la « rurbanisation » pose problème. « Le rêve du

pavillon à un coût écologique », souligne un dirigeant associatif en observant la multiplication des lotissements. Or, comme le répète Annick Hélias, responsable de la direction régionale de l'environnement (Diren) : « L'eau a besoin de place, c'est physique. »

« ON PERD LA MÉMOIRE »

Elle-même recense des facteurs supplémentaires de catastrophe : « Lorsque des digues diminuent la fréquence des inondations, on perd la mémoire des champs naturels d'expansion de l'eau, on se déshabitude du risque, et c'est alors que les dégâts sont les plus importants. » Pour M^{me} Hélias, le recours aux travaux (du simple aménagement aux chantiers pharaoniques) passe bien après une politique de prévention.

Seulement, comme « le moindre remblai dans une zone inondable nous oblige à refaire toutes nos projections de cotes d'alerte », la « solidarité de bassin versant » doit être impérative par-delà les frontières administratives et territoriales. Et

tout se complique. Base de loisirs, réserve d'eau potable ou irrigation agricole : à l'avenir, tous ces usages devraient faire l'objet de débats, puis d'arbitrages, au sein des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) à l'échelle de « une unité hydrologique cohérente ». En Bretagne, celui de la Vilaine est le plus avancé, celui de la Laita, qui a inondé Quimper, n'est qu'un projet.

En France, seulement deux SAGE ont été officiellement approuvés pour le moment. La concertation dans ce domaine est une science récente et délicate. La directrice de la Diren raconte ainsi pourquoi les plans de prévention des risques, élaborés à l'échelon d'une commune ou d'une agglomération, sont désormais approuvés par le préfet. Les lois de décentralisation de 1982 en avaient confié la responsabilité conjointe aux élus. La complexité de la tâche les avait laissés « perplexes », selon elle : aucun PPE n'avait été signé en Bretagne.

Martine Valo

Clinton story

Clinton comme on l'a rarement entendu : un grand entretien ; les points de vue de deux romanciers : Jerome Charyn et Norman Spinrad ; Clinton de A à Z.

CAHIER SPÉCIAL DE 8 PAGES

mercredi 17 janvier

Le Monde
daté 18

RTL ou l'histoire d'un accident industriel

NOVEMBRE 1999 : pour la centième fois, RTL arrive en tête des sondages sur l'audience des radios et fête plus de vingt années de succès ininterrompu. Comme dans toute bonne maison, on a le triomphe modeste, un rien condescendant, en déclinant à l'envi les ingrédients d'un succès dont on ne trouve aucun exemple ailleurs. Avec un point fort : RTL, qui reçoit 18 millions d'appels téléphoniques par an, a un devoir de fidélité à l'égard de ses auditeurs !

L'avenir semble tout aussi radieux. Dans quelques mois, Jacques Rigaud, qui a dirigé la radio pendant plus de vingt ans, cédera les rênes à Philippe Labro, autre figure emblématique de la radio. Celui-ci a bien l'intention d'introduire quelques nouveautés, mais au rythme des saisons, comme il est d'usage. Stéphane Duhamel, le second de Labro, résume en une phrase la philosophie de la « révolution RTL » : « On a une culture du changement par dose homéopathique. » Ainsi fut dit.

Janvier 2001 : le dernier sondage Médiamétrie montre l'ampleur de la catastrophe qui s'est abattue rue Bayard. RTL, qui a perdu près de deux millions d'auditeurs en quelques mois, sauvegarde tout juste sa première place. Jamais, dans l'histoire de l'audiovisuel, on n'avait enregistré une baisse d'audience aussi rapide ! « Un accident industriel », n'hésitent pas à dire les chroniqueurs économiques. « C'est le Titanic », ironisent les journalistes de la station, avant d'ajouter : « A une différence près : lorsque le Titanic coulait, la musique était bonne ! »

Que s'est-il passé ? Difficile de le savoir exactement : les plaies sont encore à vif, les ressentiments énormes, les non-dits évidents. Un cyclone qui s'abat sur un navire habitué à voguer sur les eaux tranquilles du succès, cela fait mal !

Retour rapide sur les photos sépia du bonheur passé. A côté de Philippe Labro, le dandy à qui tout réussit, avec sa belle gueule de baroudeur, ses films pour Belmondo, ses chansons pour Johnny Hallyday, ses livres qui sont des succès, mais aussi sa vraie connaissance de la radio ; à côté de Jacques Rigaud, qui a su naviguer au plus fin entre Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand et jouer un jeu très subtil avec celui qui fut longtemps le seul actionnaire principal de la radio, le financier belge Albert Frère ; à côté des cent journalistes de la station, qui ont progressivement donné à l'information ses lettres de noblesse. A côté de tous ces gens, il y a aussi le grand oncle. A soixante et onze ans, Philippe Bouvard fait rire tout le monde avec sa bonne bouille ronde, ses jeux de mots, ses galéjades. La mère de famille lève bien les yeux au ciel lorsque, avec ses copains, ils poussent un peu trop loin la gaudriole, tous les après-midi. Pas de quoi fouetter un chat. Empêche-t-on un enfant de feuilleter l'almanach Vermot ? Même s'il est encore vert, trop peut-être, il faudra bien un jour songer à le remplacer ! On sait que ce ne sera pas facile. D'autant que « Les grosses têtes » viennent d'être couronnées « émission du siècle » et qu'elle rassemble pas loin de 3 millions d'auditeurs tous les jours. Bref, on compte bien sur tout le talent de Philippe (Labro) pour convaincre Philippe (Bouvard) d'envisager une retraite progressive. Mais il n'y a pas le feu !

La photo se voile. Philippe Labro tombe malade. Une de ces sales dépressions qui vous laissent sur le carreau. « La faute à la vie », dit-il, simplement. « Il avait longtemps rêvé d'être le patron. Il a découvert le vrai monde du pouvoir financier et il ne s'y est pas vu. Lui qui aime tant être aimé, il a eu peur d'être obligé de prendre les décisions froides que seuls ces gens-là savent prendre », explique un journaliste qui le connaît bien. Un autre abonde dans ce sens : « Les mots qu'il aime, ce sont reportage, scoop, films, casting, programme, chronique, musique, rock'n'roll, James Dean, mais pas cash-flow, rentabilité, ou retour sur investissement. »

Officiellement, personne n'est au



Comment perdre près de deux millions d'auditeurs en moins d'un an ? RTL a réussi cette performance inégalée dans l'histoire de l'audiovisuel européen. Récit d'une gigantesque bourde

courant de sa maladie. Silence radio jusqu'à ce 17 mars 2000 où, Labro annonce qu'il renonce en fait à la direction de RTL pour prendre un vague poste de vice-président, « chargé de conseil ». Le 22 mars, une nouvelle équipe est mise en place. Autour du nouveau directeur général, Stéphane Duhamel, quaranteneuf ans, l'homme des changements homéopathiques, on trouve Olivier Mazerolle, cinquante-sept ans, un des patrons de l'information, Jean-Michel Kerdraon, un des cadres de la CLT et Pierre Conte, responsable de la publicité. Le représentant des actionnaires, aussi, a changé. RTL est maintenant entre les mains d'un des premiers groupes audiovisuels européens, fédérant la CLT d'Albert Frère, les allemands de Bertelsmann et les anglais de Pearson. Du beau monde, mais pas des enfants de chœur. Avec eux, il ne sera pas facile de sauvegarder la liberté dont RTL avait bénéficié depuis vingt-cinq ans !

Tout va alors s'accélérer dans une spirale suicidaire, où toutes les fautes sont commises. Pas facile de prendre en main une maison où tant de chantiers sont ouverts. A cœur vaillant et ambitieux, rien d'impossible. Duhamel joue à quitter ou dou-

ble et prend les plus gros risques. En mai, conseillé par les publicitaires, il annonce qu'il faut « rajeunir » l'audience. C'est sa première erreur : pourquoi dire tout haut ce que l'on dit en général derrière des portes capitonnées ? « Il avait des arguments, commente un journaliste, on savait que notre public vieillissait plus vite que la population française, mais pourquoi le crier sur la place publique ? »

DANS l'urgence, la fatigue, l'exaltation, ce qui tranche avec la sérénité traditionnelle de la station, Duhamel, animé par le souci de trop vite marquer son territoire, annonce une série de décisions. L'homéopathe tranche dans le vif ! « Il a confondu la radio et la sidérurgie », commente un financier parisien. Trois figures emblématiques de la station ne seront plus là à la rentrée : Fabrice - « La valise » -, George Lang - « Nocturnes » - et, surtout, Philippe Bouvard. Aïe, Aïe ! Duhamel comprend, mais trop tard, que le gentil tonton, qui faisait bien rire toute la famille, pouvait être aussi un méchant flingueur. Bouvard, se servant de son réseau, et surfant sur les erreurs de communication de Duhamel, se répand

dans les médias. Il reçoit près de vingt-cinq demandes d'interview par jour ! Bouvard traite les nouveaux dirigeants de RTL de « gougnafiers » et les accuse de crime d'état civil.

Les résultats se font tout de suite sentir. Le 12 juillet, le sondage Médiamétrie fait apparaître une baisse déjà significative de RTL, qui passe de 17,1 % à 16,7 % d'audience. En août, on apprend que Bouvard va rejoindre l'équipe de Laurent Ruquier sur Europe 1, l'ennemi héréditaire. Sous la direction de Jérôme Bellay, la radio de la rue François-I^{er} a repris du poil de la bête et Ruquier affiche de beaux résultats. Si, grand seigneur, Bellay ne veut pas s'exprimer sur les malheurs de ses concurrents, on lui prête ce mot : « Dans mes plus beaux rêves, je n'aurais jamais imaginé les erreurs de Duhamel. » Début août, RTL annonce sa grille de rentrée avec, notamment, l'arrivée de Laurent Boyer et, plus tard, de Laurent Gerra. C'est Christophe Dechavanne qui animera « Les grosses têtes ». Bouvard est gentil avec son petit camarade : « N'y va pas ! », lui conseille-t-il...

Il ira, et c'est la catastrophe. Le sondage du 15 novembre, qui porte sur la période septembre-octobre,

Duhamel parle d'« irratiomnel ». Non seulement la greffe n'a pas pris, mais elle a encore accéléré la chute du malade. Dechavanne, sans doute trop marqué par la télévision, n'a pas senti son public. « Il n'est pas évident de rompre les habitudes, surtout avec des auditeurs pantouflards », dit-il sans beaucoup d'élégance. Patelin, Philippe Bouvard assiste, faussement contrit, à la déconfiture. Nouveau signe de la « perte de boussole » qui frappe la rue Bayard : en attendant de trouver un remplaçant à Dechavanne, les dirigeants décident de passer les meilleurs moments de son émission. Ils comptaient sur Jean-Pierre Foucault mais, jusqu'à présent, les « maquettes » d'émission proposées par celui-ci n'ont pas convaincu.

LES actionnaires décident que cela ne peut plus durer. Ils dépêchent à Paris Jean-Charles De Keyser, un Belge de cinquante-deux ans, qui a commencé sa carrière il y a vingt ans comme correspondant de RTL à Bruxelles, puis a gravi les échelons au sein de la CLT pour en diriger, aujourd'hui, les activités radio et télévision. Un fonceur qui a un beau tableau de chasse. Il dirigera un comité permanent avec Philippe Labro et Rémy Sautter, qui a remplacé Jacques Rigaud. Les attributions du comité sont vagues, comme les vrais pouvoirs et le temps donné à Philippe Labro. Faute de décision contraire, celui-ci devrait prendre sa retraite en juin 2001. « Les actionnaires, c'est comme le dentifrice, quand il

« Ce n'est pas les auditeurs qui ont quitté RTL, c'est RTL qui a quitté ses auditeurs »

Un journaliste

sort du tube, on ne peut plus l'y faire rentrer », ironise un habitué de la maison. Si les conseillers d'Albert Frère insistent sur la nécessité de sauvegarder l'« exception culturelle » française, d'autres pensent que la crise a fourni un prétexte et non une raison aux actionnaires pour reprendre le pouvoir. C'est notamment ce que pense Stéphane Duhamel qui, le 20 décembre, rend son tablier. « On ne m'a pas donné le choix, mais je pense que RTL va se redresser dès avril grâce aux nouvelles impulsions que nous lui avons données, et j'aurais bien aimé être encore là pour le constater. » Duhamel, qui reconnaît ses erreurs, souhaiterait que l'on analyse aussi les points positifs de son bilan, comme le succès du Net, la bonne tenue de la régie publicitaire.

Trop tard. Le nouveau millénaire n'a pas deux jours que Robin Leproux est nommé à la place de Stéphane Duhamel. Fils d'Henri Leproux, le fondateur du Golf-Drouot, cet homme de quarante-deux ans était vice-président du directoire de M6, la chaîne de télévision du groupe qui veut nettement accélérer la synergie entre ses filiales françaises. Son surnom « Monsieur un milliard » - la somme qu'il aurait fait gagner à M6 en vendant ses produits dérivés - est, à lui seul, tout un programme.

Il reste que les enfants de Jean Faran, le fondateur mythique de la « nouvelle » RTL de 1966, ont le blues. Triste, Philippe Labro, qui sait que sans sa maladie, peut-être la crise n'aurait pas eu lieu. « Il est trop facile de dire : "il n'y a qu'à" ou "on aurait dû" », commente-t-il aujourd'hui. Amer, Duhamel, qui trouve un peu injuste de porter seul le chapeau. Pas fiers, ces publicitaires qui ont poussé tout le monde à l'erreur. Affectés, ces journalistes qui continuent à se lever à quatre heures du matin et qui voient aussi l'audience de leurs journaux baisser. Orphelins, enfin, les auditeurs, qui, dans toute la France, ne savent plus à quelle radio se vouer. Et tous de penser à la photo des jours heureux. C'était il y a un siècle. La faute à la vie.

José-Alain Fralon
Dessin : Killoffer

Le crédit d'impôt n'est pas de droite

DE DROITE ou de gauche ? Le crédit d'impôt, dont Lionel Jospin a, après de nombreuses hésitations, annoncé la prochaine naissance, à l'occasion de ses vœux à la presse, jeudi 11 janvier, manque sans aucun doute d'un pedigree socialiste. Tout concourt pour l'attribuer au camp libéral. Ses origines d'abord. Son inventeur n'est autre que Milton Friedman, de l'école monétariste de Chicago, qui, dans son livre *Capitalisme et liberté*, paru en 1962, en trace les premiers contours. Son développement, ensuite, ne fera rien pour arranger sa cause aux yeux de la gauche française : c'est dans les pays anglo-saxons qu'il est mis en place. Dès 1975 aux Etats-Unis, par le président républicain Gerald Ford, dont Bill Clinton suivra la voie en renforçant considérablement le dispositif en 1993. Au Royaume-Uni, Tony Blair en fait l'un des principaux axes de sa politique à partir d'octobre 1999. Pas de quoi servir de caution, donc, au gouvernement socialiste...

En France, c'est la droite qui en est le plus ardent défenseur. D'Alain Madelin, président de Démocratie libérale, à Jacques Chirac, qui a récemment plaidé pour l'instauration d'un crédit d'impôt, mettant par là même Lionel Jospin dans une position délicate face à sa majorité. Les communistes et les Verts y sont violemment opposés. Les socialistes sont partagés, avec un Henri Emmanuelli et une gauche socialiste très hostiles. Et même si le PS a finalement apporté son soutien au projet gouvernemental, c'est en prenant de nombreuses précautions sémantiques. Pas question de parler de « crédit d'impôt ». François Hollande préfère le terme de « prime de pouvoir d'achat ». Lionel Jospin a finalement choisi celui de « prime pour l'emploi ». Moins connoté. Plus politiquement correct.

Faut-il en déduire que le crédit d'impôt est condamné à être de droite ? Le gouvernement l'avait exclu, c'est vrai, avant l'été, au prétexte qu'il est compliqué à mettre en œuvre, mais surtout pour éviter d'entrer dans un débat qu'il savait dangereux. A l'origine, il s'agissait de trouver une mesure pour la moitié la moins aisée des Français qui ne paient pas d'impôt sur le revenu et qui, donc, de facto, ne bénéficieraient pas de la baisse de celui-ci prévue pour 2001.

Pour faire accepter à la gauche plurielle les allègements d'impôt sur le revenu, et notamment de son taux marginal, Lionel Jospin et son équipe se devaient de faire un geste vers les bas salaires.

A ce premier objectif d'augmenter leur pouvoir d'achat, à l'heure où la modération salariale semblait de rigueur avec la mise en place des 35 heures, s'en est ajouté un second : limiter les « trappes à inactivité », qui maintiennent des chômeurs hors du marché du travail alors que de plus en plus d'entreprises ont des difficultés à recruter. Accepter un travail entraîne, en effet, la perte d'aides diverses et peut se traduire, surtout en cas de temps partiel, par un gain financier minime voire une perte qui décourage de sauter le pas.

NOUVEAUX HORIZONS

Politiquement, la formulation par un gouvernement de gauche de tels desiderata était plus que délicate. Car elle impliquait deux sous-entendus difficiles à accepter par sa majorité. Le premier, c'est qu'il fallait baisser les impôts, et donc implicitement réduire le poids de l'Etat. Dominique Strauss-Kahn s'était, lorsqu'il était ministre de l'économie et des finances, battu sur ce terrain et avait convaincu Lionel Jospin de faire sauter ce tabou. Le deuxième, plus nouveau, était de faire admettre que certains chômeurs, parce qu'ils n'avaient pas forcément intérêt financièrement, préféreraient rester inactifs plutôt que de reprendre un emploi. Un postulat à l'opposé des valeurs traditionnelles de la gauche.

On comprend bien les réticences de la majorité à adhérer au double objectif du gouvernement. Choisir pour les atteindre ce crédit d'impôt de si mauvaise réputation, c'était mettre le feu aux poudres. Lionel Jospin a donc choisi prudemment une autre voie : une baisse de la CSG pour les salariés qui gagnent moins de 1,4 fois le SMIC, c'est-à-dire 9 millions de personnes.

Curieusement, un dégrèvement de cotisation paraissait acceptable quand un crédit d'impôt ne l'était pas... La gauche est bien prisonnière de la sémantique ! Mais cela permettait à M. Jospin d'emporter l'adhésion de son camp. Las, le Conseil constitutionnel a invalidé, le 19 décembre, la mesure pour rupture d'égalité devant l'impôt.

Patatras. Que faire ? En venir au crédit d'impôt si terrible ? Les solutions de rechange étaient rares car peu d'impôts en France entrent dans la catégorie cherchée : être liés au revenu du travail et concerner les plus modestes. Seule la taxe d'habitation aurait pu se prêter à l'exercice, mais le risque de voir le Conseil constitutionnel s'y opposer, cette fois au nom de l'autonomie financière des collectivités locales, était trop important. Une augmentation du SMIC a été envisagée. Mais, d'abord, elle n'aurait touché directement que 2,5 millions de personnes et, ensuite, elle aurait pu, selon Matignon, attiser les revendications sociales. A défaut d'autre chose, le crédit d'impôt s'est donc imposé : sous certaines conditions de revenus, l'Etat remettra un chèque aux salariés qui ne paient pas d'impôt sur le revenu et diminuera les sommes dues de ceux qui y sont assujettis.

Les motifs qui ont conduit à la mise en place de ce crédit d'impôt – baisser les impôts et considérer que le chômage peut dans certains cas être choisi – marquent bel et bien une rupture avec les « fondamentaux » de la pensée de gauche orthodoxe. Ajoutons que l'instrument choisi a effectivement une histoire très liée à celle du libéralisme économique. Mais la création d'un crédit d'impôt ouvre de nouveaux horizons car elle donne au gouvernement un véritable instrument moderne de redistribution des revenus dont la France manque cruellement.

C'est en ce sens qu'il a des vertus de gauche. La redistribution – objectif constitutif de la gauche – est aujourd'hui assurée par deux canaux :

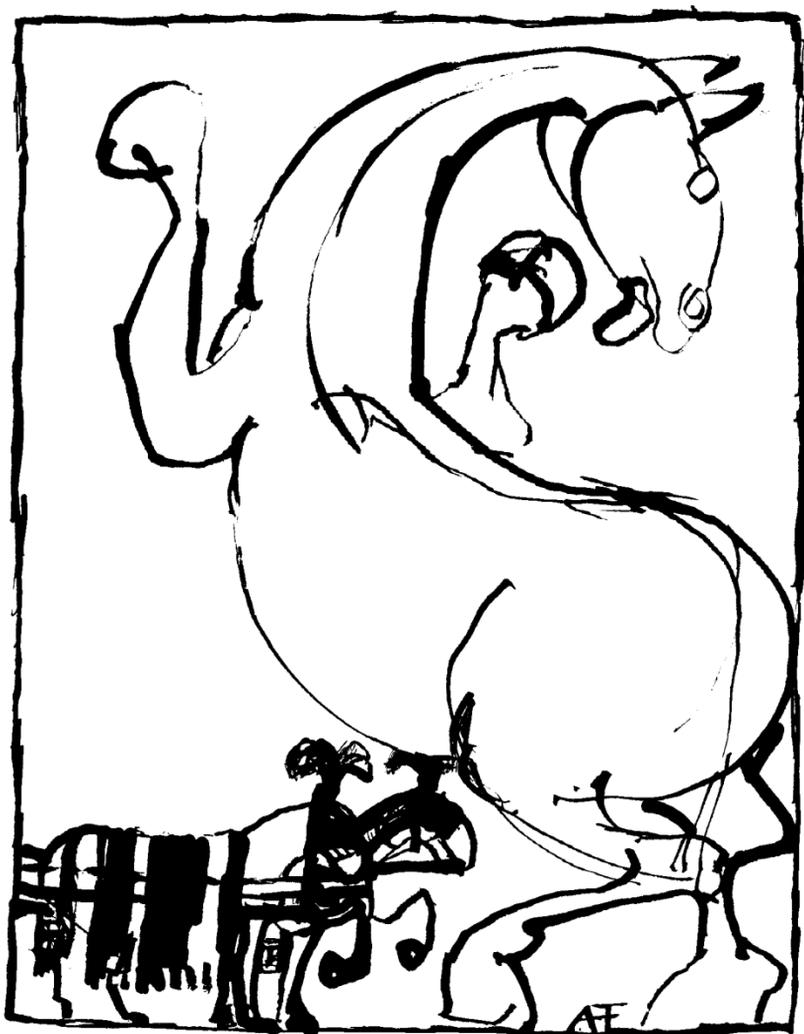
l'impôt sur le revenu, dont la portée est faible puisqu'il ne concerne que la moitié la plus aisée des Français, et les prestations sociales. Au total, toutes les études sur le sujet, dont celle de François Bourguignon dans son rapport « Fiscalité et redistribution » publié par le Conseil d'analyse économique en 1998, montrent que la redistribution est limitée et plutôt moins forte que chez nos voisins européens.

Il aurait été possible de l'améliorer en revoyant complètement le système d'allocations (familiales, sociales, RMI...). Mais le sujet est très complexe et politiquement explosif. Le gouvernement ne désire pas augmenter les allocations puisque c'est augmenter les dépenses publiques alors qu'il cherche à réduire les prélèvements obligatoires. Dans ce contexte, le crédit d'impôt a une double vertu : il permet de baisser le poids des impôts tout en redistribuant une partie des revenus. Autrement dit, il démontre qu'une baisse d'impôt peut être de gauche.

Et pas seulement de façon symbolique. D'ici à 2003, ce seront quelque 25 milliards de francs qui seront réorientés vers les bas salaires. Un smicard recevra de l'Etat l'équivalent d'un mois de salaire. Et rien n'empêchera, à l'avenir, les futurs gouvernements d'accroître encore la portée de ce nouvel instrument. A simple titre de comparaison, l'impôt sur le revenu, qui concerne la moitié la plus aisée des Français, sera allégé en moyenne de 15 milliards de francs par an entre 2001 et 2003.

Virginie Malingre

Bestiaire par André François



Le cheval

Il se cabre de désir tel un ouragan, comme il escorte avec allure le destin de la mort.

Vincent Pachès

Autorités indépendantes ou institutions partisanes ?

Suite de la première page

Les sept autres ont été désignés par la droite, deux par Jacques Chirac (Hélène Fatou en 1997, Véronique Cayla en 1999), deux par Philippe Séguin (Philippe Labarde en 1995, Pierre Wiehn en 1997), deux par René Monory (Jean-Marie Cotteret en 1995, Janine Langlois-Glandier en 1997) et un par Christian Poncelet (Jacqueline de Guillenmidt en 1999). L'équilibre politique ne sera pas modifié puisque le successeur d'Hervé Bourges sera désigné par Jacques Chirac mais celui de Philippe Labarde par Raymond Forni.

Il est vrai que le mode de désignation des membres de ces deux insti-

tutions entraîne une inévitable politisation. Le chef de l'Etat et les présidents des deux Assemblées choisissent de préférence des amis politiques. Il leur faudrait bien de la vertu et bien du désintéressement pour offrir à leurs adversaires des pouvoirs que ceux-ci ne manqueraient pas d'utiliser dans leur combat. La gauche n'a pas agi autrement que la droite : elle a placé, quand elle le pouvait, des hommes et des femmes de confiance aux postes-clés que la loi l'autorisait à pourvoir. Pour le législateur, le pluralisme devait être assuré par la diversité des sensibilités ou des tendances entre l'Élysée, le Palais Bourbon et le Palais du Luxembourg.

JEU COMPLEXE

Le cas de Dominique Baudis pose la question de savoir si le caractère politique de ces nominations justifie que soit porté à la présidence d'une autorité dite indépendante un homme qui a exercé d'importantes responsabilités à la fois d'État national et de dirigeant d'un parti. Jugera-t-on normal que soit désignée une personnalité dont les

engagements politiques sont connus, comme Hervé Bourges ou, avant lui, Jacques Boutet, et abusif que celle-ci ait occupé une fonction élective qui donne à ces engagements un caractère partisan ?

Cette question est tranchée depuis longtemps pour le Conseil constitutionnel où, de Léon Noël à Yves Guéna, en passant par Gaston Palewski, Roger Frey, Daniel Mayer, Robert Badinter et Roland Dumas, les présidents successifs ont tous été ministres ou parlementaires. Dans le cas du CSA et des deux organismes qui l'ont précédé, l'usage a été, au contraire, de nommer des journalistes ou des hauts fonctionnaires dont les opinions politiques penchaient certes du côté de ceux qui les avaient désignés mais qui n'affichaient pas de convictions militantes. Michèle Cotta, présidente de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, puis Gabriel de Broglie, président de la Commission nationale de la communication et des libertés, ont illustré, avant Jacques Boutet et Hervé Bourges, un tel cas de figure. Avec la désignation de Dominique Baudis, cette pratique se trouverait modifiée.

Faut-il s'en inquiéter ? A vrai dire, ce qui est en cause est peut-être moins une question de principe que d'efficacité. Qu'il y ait une différence entre le profil d'un militant politique, appelé à exercer ses talents au sein ou à la tête d'un organisme indépendant, et celui d'un spécialiste du droit constitutionnel ou de l'audiovisuel invité à siéger dans une telle instance ne fait guère de doute. Que cette différence change la nature de l'institution est plus contestable. En revanche, ce qui est peut-être en jeu, c'est son autorité morale.

Dans le jeu complexe que jouent le CSA et le Conseil constitutionnel à l'égard des divers pouvoirs de l'Etat, l'action personnelle de leurs membres et, en particulier, celle de leurs présidents est en effet essentielle. Elle repose en partie sur le capital de confiance que ceux-ci parviennent à acquérir et sur le rapport de forces qu'ils se montrent capables de construire. La politisation de leurs décisions peut être, selon les cas, un atout ou un handicap.

Thomas Ferenzi

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopier : 01-42-17-21-21. Téléc. : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Les dangers d'un e-krach

Il ne faut pas se réjouir trop rapidement de l'éclatement de la bulle Internet. Les marchés n'étant pas de nature raisonnable, ils peuvent remplacer un excès par un autre et sacrifier les nombreux atouts positifs que l'on peut attendre de l'informaticque. Le désormais fameux indice des valeurs technologiques américaines Nasdaq, qui était monté de 75 % de la mi-1999 à mars 2000, a perdu, depuis, la moitié de sa valeur. L'euphorie high-tech a laissé place à un sentiment inverse d'angoisse. Et le flot d'argent qui coulait, à l'excès, vers les start-up, ces nouvelles firmes nées dans les secteurs des hautes technologies, s'est rapidement tari. On attend en conséquence un début d'année marqué de rouge pour les entreprises numériques : pertes sèches, licenciements, fermetures. Aux Etats-Unis, on a compté 210 faillites de start-up, l'an passé, dont la moitié de septembre à décembre. Un tiers des sociétés cotées au Nasdaq seraient menacées de problèmes de trésorerie en 2001.

L'Europe n'échappe pas au brutal retournement. Le PDG de LVMH, Bernard Arnault, l'un des gros investisseurs sur ce secteur, vient de vendre sa filiale sur la Toile, Liberty Surf, preuve qu'il plie bagage et redéfinit sa stratégie. Un nombre infime de firmes parmi des centaines de milliers ont réussi à atteindre le seuil de rentabilité ou même à simplement l'entrevoir. La concurrence des sites est si immédiate et si âpre que les résultats sont bien inférieurs aux « business plans ». Le e-commerce déçoit. La e-banque ne rencontre pas l'engouement attendu.

Qu'une spéculation outrancière accompagne une révolution technologique est dans la nature exubérante de la Bourse et peut-être du coup inévitable. Ce fut le cas par le passé. On a observé des « bulles » financières lors du lancement du chemin de fer en Grande-Bretagne dans les années 1840 et dans les premiers temps de l'électrification aux Etats-Unis vers 1920. A chaque fois, l'éclatement provoqua des faillites, ce qui est la sanction naturelle du risque, mais eut aussi des conséquences sur l'économie réelle qu'il faut craindre aujourd'hui. Aux Etats-Unis même parce que le choc en retour du Nasdaq peut changer le moral des consommateurs et transformer en récession l'atterrissage en douceur de l'économie. En Europe surtout, où le foisonnement d'entreprises « à l'américaine » concrétisait le retour de l'optimisme après tant d'années marquées par un chômage de masse et de longue durée.

Qu'on supprime les excès d'un argent trop facile est une bonne chose. Que l'on tarisse tout financement des nouvelles technologies en Europe serait dramatique. Au-delà du sang perdu par les start-up du Net, l'autre conséquence à redouter concerne les sommes immenses englouties dans le futur téléphone mobile UMTS par les géants des télécommunications en Europe : 2 200 milliards de francs, l'équivalent du quart du PIB de la France. Une faillite des géants pourrait plonger les quinze dans une sévère récession, non pas à l'américaine, mais à la japonaise. Oui pour que la bulle Internet se dégonfle ; mais pas trop.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Royonnet
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef : Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ; Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ; Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jarseau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Combien de Chinois en Corée ?

UNE QUESTION vient naturellement à l'esprit : ces Chinois dont on parle tant et qui font fuir tout le monde, combien sont-ils ? On en a compté avec certitude trois cents, les trois cents prisonniers. Pour le surplus on en est réduit aux estimations les plus fantaisistes, qui atteignent et dépassent parfois le million. Soyons sérieux. De l'ensemble des renseignements d'observation d'aviation et des interrogatoires d'identification, il ressort qu'une estimation honnête peut fixer à quelque vingt divisions le total des différentes armées chinoises. Or une division chinoise compte huit mille hommes, chiffre que les états-majors de Tokyo gonflent à vingt mille, tandis que le Pentagone n'est pas loin de confondre armée et division, d'où les différences notables des approximations.

En bref, cent cinquante mille Chinois démunis de moyens et renfor-

çant une armée équivalente de Nord-Coréens sont en passe de buter hors de Corée la plus formidable armée mécanisée qui ait été mise sur pied depuis 1945, une armée possédant une extraordinaire puissance de feu, dotée d'innombrables tanks et de pièces d'artillerie, possédant un énorme matériel et s'appuyant sur un support d'aviation atteignant jusqu'à huit cents sorties par jour. Mais le haut commandement a été pris de panique dès l'apparition du premier Chinois, car c'est sur son ordre, et sur son ordre seul, que les troupes qui n'avaient pas eu occasion de se battre se replièrent méthodiquement jour après jour. Et c'est pour cela que le GI ne comprend rien à cette guerre qui le reconduit lentement, irrésistiblement, vers Fusan.

Charles Favrel
(16 janvier 1951)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn) ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

NOUVELLE ÉCONOMIE Nombre de start-up ont disparu ces derniers mois ou vont bientôt disparaître, victimes notamment de problèmes de financement. Aux Etats-Unis,

210 « dotcom » ont fait faillite en 2000. « En Europe, on n'a encore rien vu », pronostique Philippe Hayat, responsable de Kangaroo Village. ● LES SOURCES de financement se taris-

sent, l'euphorie des investisseurs n'étant plus de mise. ● LES BONNES IDÉES ont été copiées, et certains marchés, comme celui des informations financières, ont vite été encom-

brés. Les développements internationaux non maîtrisés en ont emporté plus d'un. ● LES CLIENTS tardent à arriver, notamment sur les sites de vente et de banque en ligne. ● EN

FRANCE, les victimes se nomment journaldelabourse, vivrefemme ou koobuycity. De nombreuses survivantes cherchent à se faire racheter. (Lire aussi notre éditorial page 17.)

Internet, pourquoi tant d'échecs

Les start-up, victimes de problèmes de trésorerie, d'erreurs de management ou du manque de clients, disparaissent les unes après les autres depuis quelques mois. Celles qui survivent cherchent la bonne formule : fusion, rachat, licenciements...

QUAND les gros chutent, les petits meurent. Derrière l'arbre Yahoo ! - modèle de start-up Internet « qui a réussi » et dont l'action a pourtant dévié en Bourse en 2000 -, une forêt de « jeunes pousses » a disparu ou va le faire dans les prochains mois. Aux Etats-Unis, quelque 210 dotcom ont fait faillite en 2000, dont plus de la moitié entre septembre et décembre. Huit faillites sur dix ont concerné des sites grand public (B to C). Plus d'un tiers des sociétés Internet cotées au Nasdaq sont désormais menacées d'une panne de trésorerie avant la fin de l'année, selon l'institut Pegasus Research International.

« En Europe, on n'a encore rien vu, le premier trimestre 2001 va être un cimetière », pronostique Philippe Hayat, responsable de l'incubateur français Kangaroo Village. Les dernières victimes hexagonales se nomment Vivrefemme (portail féminin), Redgift (site de cadeaux), Iceurop (distributeur de produits frais), Koobuycity (achats groupés puis site marchand), Vita-go (santé-beauté) ou encore le journaldelabourse (informations financières en ligne). Rien ne prouve, loin de là, que celles qui survivent présentent des modèles économiques viables. Chacune cherche la bonne formule : fusion avec d'autres sites (lire ci-dessous), cession à un groupe traditionnel, licenciements... Toutes ont besoin d'argent pour passer l'hiver, le printemps ou l'été.

Le moment est venu de tirer les premières leçons de ces échecs. ● **Le financement facile s'est tari.** La plupart des start-up avaient prévu d'être rentables en deux ou trois ans. Dans l'intervalle, les investisseurs (business angels, capital-risqueurs, incubateurs...) devaient assurer le fonctionnement et le développement. Problème : « Depuis quelques semaines, on assiste à un quasi-immobilisme des investisseurs, indépendamment de la qualité des dossiers proposés », témoigne Clément Cordier, directeur général adjoint du fonds d'investissement 3i. La sagesse serait de faire abstraction des conditions extérieures et de continuer à investir. Mais il est diffi-

cile de ne pas céder au réflexe de tout arrêter. » Un retour de bâton, reconnaît-il, « quasiment aussi excessif » que l'euphorie qui était de mise jusqu'au printemps 2000. A l'inexpérience des entrepreneurs s'ajoute celle des bailleurs de fonds : « En France, 80 % de ceux qui ont investi dans Internet n'étaient pas là deux ans auparavant, estime M. Cordier. Ils sont en train d'apprendre sur le tas. »

● **Des bonnes idées... trop copiées.** Nombre de jeunes pousses se sont engouffrées sur les mêmes marchés. Le site féminin vivrefemme.com, créé en janvier 2000, a mis la clé sous la porte le 5 décembre. « Quand nous avons commencé à travailler sur le projet, courant 1999, aucune concurrence n'existait », affirme son fondateur Laurent Ramis. Mais lorsque nous avons lancé le site, nous étions déjà en troisième position, après aufeminin.com et Newsfam. » L'entreprise, qui avait démarré avec 3,5 millions de francs (530 000 euros), n'a jamais réussi à lever plus d'argent. « NRJ devait rentrer dans notre capital en mars 2000, il s'est désisté après le krach boursier, tout comme Avenir Telecom en novembre », raconte M. Ramis. Les deux concurrentes, arrivées en septembre et novembre 1999, avaient, elles, glané chacune plus de 20 millions. Elles n'ont pas plus prouvé leur rentabilité, mais disposent encore des moyens de tenir.

Le site journaldelabourse.com a également connu « un problème de timing », reconnaît son fondateur Guillaume Dubois, ancien journaliste économique. Arrivé en février 2000 sur un marché déjà très encombré de sites d'informations financières, il n'a pas réussi à se faire une place, face au pionnier Boursorama.com, lancé en 1998, un véritable « géant » avec ses 18,5 millions de pages lues en décembre 2000 (une audience multipliée par quatre en un an). Les cinq salariés du journaldelabourse sont partis et M. Dubois, retourné à la presse papier, cherche à vendre sa marque.

La même sélection naturelle semble programmée pour les sites de petites annonces ou de vente d'automobiles, à l'évidence trop

nombreux. Quant aux sites d'enchères en ligne, il en restera deux ou trois par pays à terme. Pour l'heure, la France en compte une dizaine. IBazar, avec 70 % de parts de marché, a creusé l'écart, mais l'arrivée en octobre 2000 d'eBay, le pionnier et numéro un américain, risque de modifier la donne.

● **Des erreurs de management flagrantes.** L'euphorie des années fastes n'a pas aidé les entrepreneurs à garder la tête froide. « On s'est laissé porter », reconnaît un créateur en liquidation judiciaire. On n'a pas su durer. On a surdimensionné les équipes, acheté du matériel informatique pour 2 millions de francs alors que nous pouvions démarrer avec 100 000 francs. »

Les développements internationaux non maîtrisés en ont emporté plus d'un. « Il fallait être le premier entrant dans chaque pays », raconte un investisseur. L'exemple

le plus spectaculaire de gestion débridée a incontestablement été Boo.com, un site de vente de vêtements branchés qui a fermé ses portes en mai après avoir dépensé 120 millions de dollars en quelques mois. Désormais, comme toute petite entreprise qui se lance, nombre de start-up cherchent d'abord à faire leur trou sur leur marché d'origine avant de songer à la conquête des marchés étrangers.

● **Des clients qui tardent à arriver.** Le commerce électronique allait, c'est sûr, drainer des milliers d'acheteurs. Pour l'instant, les internautes font surtout du lèche-vitrines... Même fnac.com ne parvient à transformer en clients que 2 % à 3 % de ses visiteurs. Le paiement non sécurisé explique, pour partie, cette timidité. Mais « il y a eu une erreur de diagnostic général », explique Neil Janin, de McKinsey. Les consommateurs aiment l'achat

physique ». Pour être accepté et utilisé, Internet doit apporter de réels avantages sur les prix, les produits, les services... Si les start-up se contentent de mettre en ligne les mêmes prestations et produits que les magasins physiques « leurs modèles ne sont pas viables », estime M. Janin. Il faut dépenser trop d'argent pour se faire connaître du grand public et acquérir des clients ». Le site américain de jouets eToys a ainsi licencié, le 4 janvier, 70 % de ses 1 000 salariés, au terme d'une année 2000 qui n'a pas tenu ses promesses : les ventes n'ont pas atteint la moitié des objectifs au dernier trimestre.

Autre domaine sur lequel les clients tardent à venir : la banque en ligne. « Il n'y a pas de faillite mais de vraies déceptions », note M. Janin. Pour convaincre les internautes d'ouvrir un compte sans guichet, les banques doivent consentir

des rabais énormes, ce qui rend ces clients non rentables. Le marché reste à créer. »

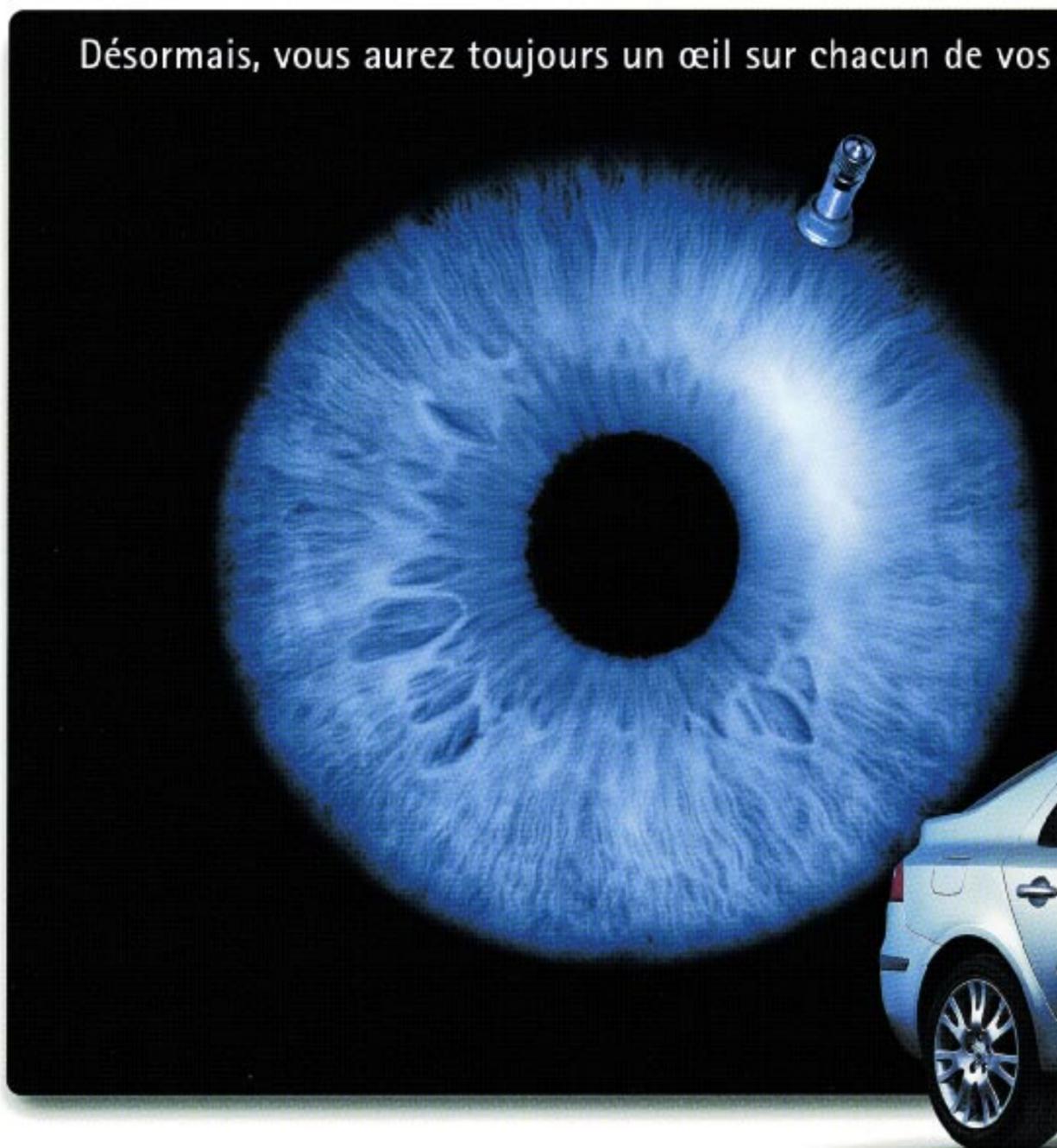
● **Les vraies-fausses bonnes idées.** Si les enchères en ligne semblent avoir démontré leur pertinence, les achats groupés sont sujets à caution. Internet apporte à ces nouveaux métiers une dimension communautaire unique, mais le modèle économique est peut-être trop en avance sur son temps. « Il n'y a pas encore assez d'internautes ou alors pas de vrais acheteurs », analyse Antoine Valdes, président du directoire d'AGF Private Equity. Clust, Koobuycity et tout récemment Letsbuyit.com ont fait les frais de la prématurité du marché des achats groupés. Mais Dealpartners croit toujours en son avenir : cette start-up, après avoir racheté Clust, serait intéressée par la reprise de Letsbuyit.

Laure Belot



CRÉATEUR D'AUTOMOBILES

Désormais, vous aurez toujours un œil sur chacun de vos



RENAULT GÉNÉRAL

RENAULT présente eif@ SSPP : en série sur toute la gamme.

Pour survivre, oraos.com prône la fusion entre concurrents

L'UNION fait la force ! C'est en tout cas l'espoir d'oraos.com, un site d'art qui a décidé de proposer à ses concurrents de s'unir pour ne pas déperir. « Nous sommes une très bonne caricature de la start-up Internet », reconnaît avec ironie son créateur, Antoine Bloch. Oraos, lancé en juin 2000, se voyait devenir un portail d'art et de culture, avec « un magazine en ligne, une boutique d'objets d'art et des bases de données ». M. Bloch avait pour cela réuni 14,5 millions de francs (2,2 millions d'euros) provenant d'un fonds d'amorçage puis d'un premier tour de table. Six mois après sa création, l'entreprise, qui employait 19 salariés (dont 5 en contrat à durée déterminée) et 50 pigistes, doit réduire ses effectifs : elle vient de licencier « 5 personnes qui travaillaient sur les nouveaux projets ».

« Le marché n'est pas au rendez-vous », constate le fondateur. En trois mois, nous avons vendu en ligne pour seulement 20 000 francs d'objets liés à l'art. » La start-up a édité un catalogue papier : « En quinze jours, nous avons fait 80 000 francs de vente, soit quatre fois plus ! » Oraos, qui espérait atteindre la rentabilité en trois ans, a revu ses ambitions à la baisse, et se présente désormais comme « un producteur de contenu dans le domaine de l'art, à destination de chaînes thématiques, de musées... » Reste à trouver de nouveaux financements.

« J'ai une visibilité à trois mois », explique le fondateur. Je préfère tenter de me regrouper avec plusieurs start-up plutôt que de m'esouffler tout seul. » Cet ancien banquier de trente-neuf ans a du mal à accepter les conditions actuelles dictées par les investisseurs. « Il n'y a pas de dialogue possible, s'insurge-t-il. Beaucoup de start-up sont en train de se brader à de grands groupes en lâchant la majorité de leur capital pour une faible contrepartie. Il y a une autre voie. »

FAIRE LE POIDS

Son projet a le mérite de la simplicité : fédérer assez de « dotcom » pour faire le poids et négocier l'obtention de financements de manière plus sereine. Le groupe de jeunes pousses ainsi constitué pourrait « mettre en place des synergies, mutualiser les moyens, avant, pourquoi pas, de fusionner ». M. Bloch affirme être « en pourparlers avec Chronic'Art », site culturel dont l'audience atteint « 400 000 pages lues par mois », alors qu'Oraos en est à 80 000.

Il a depuis un mois multiplié les envois de lettres à des jeunes entreprises ciblées. Certaines sont restées sans réponse. Si sa stratégie de rapprochement échoue, « nous nous mettrons en sommeil, prévient le fondateur, pas découragé. Quitte à reprendre un projet à zéro ».

L. Be.

Les jeunes pousses emblématiques

NOM ET ORIGINE	MÉTIER	COURS DE BOURSE		ÉVOLUTION RÉCENTE
		+ HAUT en euros, en 2000	+ BAS en 2000	
ARTPRICE.COM (F)	cot. d'œuvres d'art	66	10,7	Entrée d'Europ@web (20 %)
AUFEMININ.COM (F)	portail femmes	12,2	4	
BOURSE DIRECT (F)	courtier en ligne	29	4,1	
FREESERVE (GB)	fournis. d'accès (FAI)	15,2	1,4	Rachat par Wanadoo
GAMELOFT.COM (F)	jeux en ligne	9,5	5,5	
INFOSOURCES (F)	FAI	35	1,9	Fusion avec Belgacom
KAZIBAO (F)	portail enfants	6,7	1,2	
LASTMINUTE.COM (GB)	voyages, réservations	8,8	1	Acquisition de Dégriftour
LETSBUYIT.COM (S)	achats groupés	5,5	0,66	Redressement judiciaire
LYCOS EUROPE (EU/All.)	moteur de recherche	23,3	3,6	Rachat par Terra Networks
MULTIMANIA (F)	site de communauté	103	7,9	Rachat par Lycos Europe
SCOOT (GB)	annuaires en ligne	5,6	0,9	Rachat par Vivendi Universal (en cours)
SELF TRADE (F)	courtier en ligne	17	5,3	Rachat par la banque DAB
TISCALI (I)	FAI	115,9	18,2	Acquisition de WOL et Liberty Surf

Autodérision sur le Net

Pour secourir les start-up en détresse, le Net rivalise d'imagination. Le site américain startupfailure.com a été créé par Nicholas Hall, un créateur qui en est à sa deuxième faillite. Il propose aux entrepreneurs malchanceux d'échanger leurs expériences et de poser des questions en ligne à des experts du e-business. D'autres ont choisi l'autodérision. Depuis quelques mois, des communautés virtuelles de « victimes » se forment et échangent leurs points de vue. Notamment sur ijustgotfired.com (littéralement « jeviensdemefairevirer.com »), ou sur netslaves.com (esclaves du Net). Le site satirewire.com, qui se veut un haut lieu de l'ironie au sujet de la nouvelle économie a également le vent en poupe et aurait approché le million de pages vues en décembre 2000. Une ambiance délétère qui fait les beaux jours de fuckedcompany.com (intraduisible), un site qui répertorie les faillites des « dotcom ».

Les start-up de Bernard Arnault sont priées de rentrer dans le rang

EN CÉDANT Liberty Surf, le 9 janvier, à l'italien Tiscali, six semaines après avoir adossé sa holding spécialisée Europ@web au groupe Suez-Lyonnaise des eaux,

RÉCIT

En 1999, il avait lancé Europ@web. En 2001, il revient à une logique « plus industrielle »

Bernard Arnault, PDG de LVMH et l'un des plus gros investisseurs français sur la Toile, a tourné une page, celle de son aventure personnelle, pour passer à une logique plus « industrielle ». Retour sur un parcours exemplaire.

Le 30 juin 1999, Groupe Arnault créait Europ@web, une holding d'investissement dans les entreprises Internet, dotée de 500 millions d'euros. On découvre alors que M. Arnault a, souvent à titre personnel, placé de l'argent dans des dizaines de sociétés du Net, parfois très éloignées de son secteur de prédilection, le luxe. Il est ainsi actionnaire de Cisco, mais aussi de sites de vente aux enchères, d'annonces immobilières, de services financiers, de commerce de fleurs, de vins ou de disques... Réflexe d'investisseur, qui entend bien prendre sa part du gâteau de la nouvelle éco-

nomie, mais aussi d'entrepreneur qui voit « de formidables perspectives de développement dans le Net ».

Ses deux fleurons sont alors Liberty Surf, un fournisseur d'accès à Internet gratuit, fondé en avril 1999 par Pierre Besnainou avec l'appui de Groupe Arnault, et ZeBank, une future banque en ligne sur laquelle compte M. Arnault pour jouer les trublions dans le paysage bancaire. A la tête d'Europ@web est nommé un polytechnicien de trente-deux ans, Chahram Becharat. Le Point en fait une des « cent personnalités qui vont faire l'an 2000 ». Mais le jeune homme joue les modestes : « C'est bien d'être considéré comme l'un des gagnants de l'an 2000, dit-il au « Monde Interactif », mais si c'est pour être le loser de l'année 2001, je préfère qu'on ne parle pas trop de moi ». Propos prémonitoires...

Et d'expliquer que sa mission va surtout consister à faire le ménage dans les multiples participations collectionnées par son patron, afin de leur donner une « cohérence industrielle ».

L'objectif d'Europ@web étant bien entendu d'aller en Bourse dès que possible. C'est encore l'époque de l'argent facile. En mars 2000, alors que les premiers craquements boursiers se font déjà entendre outre-Atlantique, le patron de LVMH impose à la Bourse de Paris l'introduction de

Liberty Surf au premier marché (l'ancien RM), estimant que le nouveau marché, créé spécialement pour les valeurs technologiques, offre trop peu de liquidités. De fait, l'action est largement sursouscrite. Introduite à 41 euros (ce qui valorise l'entreprise à 3,5 milliards d'euros), elle s'envole immédiatement pour atteindre 79 euros.

FAILLITE DE BOO.COM

Quelques semaines plus tard, Europ@web essuie son premier coup de semonce : la faillite retentissante de Boo.com, un site de mode et de prêt-à-porter branché, dont M. Arnault avait pris 8,5 %. L'industriel ne laissera « que » 70 millions de francs sur le tapis, mais sa réputation de flair est écornée. M. Becharat a beau expliquer qu'il avait senti venir le vent en mettant en quarantaine cette participation dès décembre, il est coiffé le 27 mai par un « senior » : Bernard Giroud, cinquante-neuf ans, ancien cadre dirigeant d'Intel et de Schroders Venture, est nommé président du directoire d'Europ@web. L'introduction en Bourse de la holding, sans cesse reportée, est finalement abandonnée dans le courant de l'été.

A la rentrée, ZeBank, dont on attend toujours l'ouverture des guichets virtuels, se voit à son tour confiée à un quinquagénaire, Philippe Jaffré, ancien patron d'Elf.

Liberty Surf est pris, de son côté, dans la dégringolade boursière des valeurs Internet. M. Besnainou explique que « s'il a fallu un siècle à l'automobile pour se concentrer, quinze ans à la grande distribution, il ne faudra que quelques mois sur Internet ». Une règle d'accélération qu'il ne s'applique pas à lui-même, refusant une offre de reprise de Tiscali à 42 euros en juillet. Six mois plus tard, le même Tiscali rachètera Liberty Surf pour 11 euros...

Les deux ex-fleurons seront sortis du périmètre d'Europ@web, à la demande de Suez-Lyonnaise des eaux, lorsque celui-ci acceptera de prendre un tiers du capital d'Europ@web en novembre, pour seulement 300 millions de francs. ZeBank disposerait encore des deux tiers des 750 millions de francs de fonds propres injectés par Groupe Arnault et son partenaire bancaire Dexia (20 %). M. Arnault, dans une interview récente, affirmait que la banque en ligne serait finalement lancée « au premier trimestre ». Un lancement progressif et discret, dit-on dans son entourage, sans les flonflons de l'époque flamboyante. Quant au nouvel Europ@web, c'est M. Jaffré qui en prendra la présidence. M. Becharat n'aura pas eu le temps d'atteindre l'an 2001...

Pascal Galinier

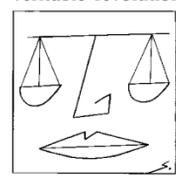
RENAULT LAGUNA

Surveillance de la pression des pneus.

Ce système vous indique la pression exacte de chacun de vos pneus, dès le démarrage de votre voiture. Lorsque vous roulez, des capteurs sensibles à la moindre anomalie, vous alertent en indiquant précisément le pneu défaillant. Ainsi, vous n'aurez plus jamais besoin de vous arrêter pour vérifier la pression de vos pneus. www.renault.fr

Les forfaits-jours des cadres suscitent les premières controverses juridiques

L'APPLICATION aux cadres des 35 heures ne va pas sans poser problème. Il est vrai que la création d'un forfait-jours constitue une véritable révolution dans le code du travail et dans les habitudes des intéressés. Deux entreprises que l'on ne peut pas soupçonner d'amateurisme sont aux prises, l'une avec l'inspection du travail (Thales, ex-Thomson-CSF), l'autre avec la justice (La Diac, filiale de crédit de Renault).



EXPERTISE

Chez Thales, Le Monde (daté du 13 décembre 2000) avait révélé qu'une inspectrice du travail des Yvelines souhaitait l'annulation de l'accord signé dans la filiale Detexis. Elle estimait que les critères retenus pour définir la notion de cadre dirigeant était trop large et elle reprochait que de nombreux ingénieurs puissent choisir entre l'horaire collectif et une convention de forfait. Pour elle, « à partir du moment où un cadre peut respecter l'horaire collectif, il n'a pas à bénéficier d'une convention de forfait pour le décompte de son temps de travail ».

Les signataires de l'accord ont répondu à l'inspection du travail. Sur les cadres dirigeants, l'accord prévoit que les cadres III C « qui ne relèvent pas du statut de cadre dirigeant verront leur temps de travail décompté en nombre de jours travaillés ». Ils estiment donc la remarque non fondée.

Concernant les autres cadres, les signataires – qui représentent près de 70 % des voix aux élections professionnelles – font valoir que la loi Aubry II « laisse à la négociation collective le soin de distinguer, entre les différentes catégories de cadres, le régime de durée du travail qui sera applicable ». Les signataires estiment qu'à l'exception des dirigeants et des cadres débutants, « tous les ingénieurs et cadres répondent bien aux conditions définies à l'article L. 212-15-3 définissant les cadres pour lesquels la durée du temps de travail ne peut être prédéterminée et qui, de ce fait, peuvent se voir appliquer une convention de forfait ». Selon les signataires, le législateur n'a entendu exclure des conventions de forfait « que des salariés qui sont occupés selon l'horaire collectif applicable au sein de l'atelier, du service ou de l'équipe au sein de laquelle ils sont intégrés ». Pour les signataires, « la frontière n'est donc pas placée entre les cadres qui peuvent respecter l'horaire collectif – notion subjective – et les autres cadres, mais entre ceux qui relèvent d'un horaire collectif du fait de leur intégration dans un ate-

lier ou une équipe, ce qui constitue un critère objectif, et les autres ».

Le deuxième contentieux concerne la Diac, filiale de crédit de Renault. Un accord sur les 35 heures y a été conclu le 24 décembre 1999 entre la direction et deux syndicats : FO et le SNB-CGC. La CFDT a attaqué cinq points de cet accord devant le TGI de Paris. Sur deux points, le jugement rendu le 19 décembre 2000 lui donne raison et annule les dispositions de l'accord. Premier point : les forfaits de mission. Outre les directeurs, membres du conseil des directeurs, ainsi que les cadres de coefficient 900 qui bénéficient d'un forfait de mission, l'accord prévoit que les « cadres de coefficient 700 et plus peuvent aussi volontairement adhérer au forfait de mission ». Pour le juge, les cadres dits « confirmés » mais non situés dans la position « cadres supérieurs » et ne disposant nullement de l'autonomie requise ne doivent pas bénéficier du forfait de mission.

AUTONOMIE DANS LE TRAVAIL

Le deuxième article annulé concerne les forfaits-jours. L'accord prévoit que « compte tenu de la nature de leur fonction, qui laisse place à une assez forte autonomie dans l'organisation de leurs horaires, et à une assez grande difficulté de planification, et parce que le décompte en jours paraît plus approprié qu'un décompte horaire », les cadres forfaitisés de coefficient 700 et plus et les collaborateurs de statut-cadre « doivent bénéficier d'une convention de forfait en jours ». Là encore, le juge conteste cette disposition. « Si les partenaires sociaux peuvent librement définir les catégories de cadres soumis au forfait, il leur appartient de préciser que ceux-ci ne sont pas intégrés dans une équipe et il ne suffit pas d'une référence à une autonomie dans l'organisation du travail au titre des horaires variables et à une certaine indépendance pour écarter toute notion d'activités en équipes ». Par ailleurs, note le juge, la loi « exige que soient précisées les modalités de décompte des journées et demi-journées travaillées et des prises de journées ou demi-journées de repos, les conditions de contrôle de l'application du forfait, les modalités de suivi de l'organisation du travail des salariés concernés, de l'amplitude de leurs journées d'activité et de la charge qui en résulte, etc. ». Comme ces précisions ne figurent pas non plus dans l'accord, cette disposition sur le forfait en jours est annulée. Estimant que ce jugement conteste davantage la forme de l'accord que le fond, la direction envisage non pas de faire appel, mais de renégocier avec les syndicats les articles litigieux.

Frédéric Lemaître

Les salariés des banques AFB bénéficieront de préretraites

L'accord de branche, signé d'ores et déjà par Force ouvrière, concerne 20 000 personnes âgées de plus de cinquante-huit ans

APRÈS l'automobile, la chimie, l'industrie alimentaire... les banques adoptent la préretraite à cinquante-huit ans. La fédération FO de la banque a annoncé, dès vendredi 12 janvier, qu'elle signait l'accord négocié avec l'Association française des banques (AFB) sur les préretraites. La CFTC devait elle aussi signer. La CFDT, le SNB, et la CGT ne sont pas signataires « pour l'instant ».

Cette signature intervient « sans enthousiasme et à titre conservatoire », tempère Pierre Gendre, secrétaire général de FO banque. « L'acceptation par le patronat bancaire d'organiser un système de préretraites pour la branche professionnelle est en contradiction avec la volonté du Medef de repousser progressivement l'âge de la retraite à soixante-cinq ans », ajoute FO.

Cet accord, valable pour cinq ans, permet aux salariés de partir en préretraite à cinquante-huit ans, avec 65 % du salaire brut, et laisse aux entreprises la possibilité de négocier des départs à cinquante-sept ans, voire à cinquante-six ans dans des cas exceptionnels. Quel-

que 20 000 employés (soit environ 10 % de l'ensemble des salariés du secteur bancaire) pourraient, à partir du 1^{er} avril, bénéficier d'un départ en préretraite. Les établissements compléteront ce dispositif par des accords d'entreprises.

A l'AFB, on explique que cet accord vise à gérer « sa pyramide des âges ». Les demandes des salariés sont très fortes. Quant aux embauches, elles seront au moins égales à 30 % des départs prévus l'accord, qui laisse aux entreprises le soin de « faire plus ». Le coût du dispositif devrait être modéré pour les banques, car les embauchés seront souvent moins bien payés que les « partants ».

La signature de FO se fera sous « sous réserve que le financement de la retraite à soixante ans assuré par l'Association pour la structure financière (ASF) soit maintenu ». Et si « les retraites complémentaires devaient supporter un abattement de 22 % le 1^{er} avril », FO retirerait « purement et simplement » sa signature.

Pascal Santi

Le personnel de la Pizza Hut Opéra, à Paris, entame une deuxième semaine de grève

La dégradation des conditions de travail et les bas salaires au centre du mouvement

Les grévistes de la Pizza Hut Opéra, à Paris, ont rejeté dimanche soir 14 janvier les propositions de la direction de cette chaîne de restauration, qui

emploie plus d'un millier de personnes dans une trentaine de restaurants et plusieurs centres de livraison à domicile. José Bové, leader de la Confé-

dération paysanne, leur a apporté son soutien dimanche, estimant que Pizza Hut, « comme Mc Donald's, c'est le symbole de la malbouffe ».

IL EST ARRIVÉ, ses désormais célèbres moustaches frémissant d'indignation, la chemise ouverte malgré le froid vif de ce dimanche 14 janvier. José Bové s'est invité à

REPORTAGE

Les heures supplémentaires ne sont pas reconnues, et en plus il faut faire le nettoyage

la table des cent grévistes de la Pizza Hut Opéra : une simple planche sur des tréteaux posés sur le trottoir, devant le restaurant du boulevard des Italiens, dans le quartier des cinémas, à Paris. « Je suis venu pour témoigner de la solidarité de la Confédération paysanne à ce combat exemplaire, à tout de suite déclaré, face aux caméras de télévision venues en nombre, le leader paysan. Les salariés de la restauration rapide sont exploités, c'est la nouvelle forme de l'esclavagisme moderne. Pizza Hut, c'est une entreprise multinationale à capitaux américains qui vend des produits bas de

gamme. Comme McDonald's, c'est le symbole de la malbouffe. »

Moins d'une heure plus tard, José Bové est reparti sur un dernier slogan repris par la vingtaine de grévistes présents, comme pour se réchauffer : « Tous ensemble, tous ! » Satisfaits de ce soutien très médiatique, les employés de ce restaurant, en grève depuis le samedi 6 janvier, commencent cependant par faire quelques mises au point sur les propos du bouillant leader syndical. « D'abord, nous sommes un véritable restaurant et pas un fast-food. Et puis, c'est difficile de dire que nous ne servons que des cochonneries. C'est tout de même notre gagne-pain. Les pâtes des pizzas sont faites ici tous les jours. Mais le reste, c'est vrai, est sur-gelé, et nous ne savons pas d'où cela vient. »

Car les grévistes du Pizza Hut Opéra, le premier et le plus important de France, ont avant tout lancé leur mouvement pour améliorer leurs salaires et leurs conditions de travail, et peut-être celles de tout un groupe, implanté en France depuis 1987. Dans cette

chaîne d'une trentaine de restaurants et de plusieurs centres de livraison rapide, qui emploie plus d'un millier de personnes, le climat social se dégrade depuis de nombreux mois. Les livreurs ont manifesté devant le siège social de leur filiale, à Nanterre (Hauts-de-Seine), en avril 1999. Fin août, c'est le personnel de la Pizza Hut du square des Innocents, dans le quartier des Halles, à Paris, qui s'est mis en grève une semaine pour protester contre un licenciement. A la fin de l'année, les débrayages des livreurs se sont multipliés contre les conditions de travail.

CORVÉABLES À MERCI

La quasi-totalité du personnel du restaurant de l'Opéra a décidé de se mettre en grève, parce que tout le monde y ressentait un véritable « ras-le-bol contre la dégradation des conditions de travail » depuis les fêtes de fin d'année. « Les jours fériés sont payés au tarif des jours ordinaires, explique Goyan Romano, responsable d'équipe. Nous n'avons pas de prime de fin d'année, pas de treizième mois. Et nous sommes corvéables à merci pour des salaires de misère, surtout dans ces périodes où le restaurant fait le plein. Certains soirs, la recette atteint 150 000 francs, et seuls les cadres en profitent. »

A cinquante ans, Mohamed Bouabid gagne 6 900 francs net après treize ans passés à la Pizza Hut de l'Opéra. « Je suis chef de cuisine, mais depuis trois ans j'ai perdu

mon statut hiérarchique, parce qu'on a mis un agent de maîtrise au-dessus de moi, raconte-t-il. C'est contre ce genre d'humiliation que j'ai poussé les jeunes du restaurant à se révolter. »

La plupart des employés de la chaîne sont, en effet, des étudiants, souvent d'origine modeste, qui travaillent à temps partiel pour payer leurs études. « Nous sommes au SMIC, et rien de plus. Les heures supplémentaires sont payées au même tarif que les autres, et jamais le nombre de celles que nous avons travaillées, raconte Myriam. Et, de plus en plus, on nous demande de faire le nettoyage, y compris des toilettes, que l'on travaille en cuisine ou en salle. »

A la fin de la semaine, devant la mobilisation des employés de l'Opéra, appuyés par ceux de nombreux restaurants de la région venus les soutenir, la direction de Pizza Hut a ouvert des négociations, qui se sont conclues par un échec dimanche soir 14 janvier. Elle a rappelé l'application d'un accord de réduction du temps de travail depuis le 1^{er} mai 2000, et a proposé 5 % d'augmentation pour le personnel, mais seulement après un an dans l'entreprise. « Deux francs de plus de l'heure : ils se moquent de nous, quand nous travaillons souvent jusqu'à trois heures du matin et que le forfait de remboursement du taxi pour rentrer chez nous paie à peine la moitié de la course. »

Christophe de Chenay

VIENT DE PARAÎTRE

L'emploi et les salaires au cœur de plusieurs conflits

DANS le secteur privé, les revendications salariales sont au cœur de plusieurs conflits (*Le Monde* daté 14 et 15 janvier).

● **Bus rouennais** : les cinq salariés licenciés des Transports en commun de l'agglomération rouennaise (TCAR) ont rejeté la proposition d'indemnité de 50 000 francs faite par la direction. Le médiateur doit remettre ses conclusions le 17 janvier.

La grève, qui est entrée lundi 15 janvier dans sa quatrième semaine, était suivie par 30 % de l'ensemble du personnel de la TCAR (900 salariés). Elle perturbait près de la moitié du service des autobus, alors que les tramways circulaient normalement.

Par solidarité, la CGT du dépôt SNCF de Sotteville-lès-Rouen, a déposé un préavis de grève pour la journée du 15 janvier. Lundi matin, trois TER avaient dû être annulés en Haute-Normandie.

● **Transports grenoblois** : selon la direction de la Semitag, société d'économie mixte, filiale de la Caisse des dépôts, 46 % du trafic étaient assurés sur le réseau grenoblois de transports publics à 8 heures lundi.

Les trois syndicats qui appellent à la grève (Autonome - majoritaire chez les conducteurs -, FO et la CGT), sur les six que compte l'entreprise, évoquent le non-respect des engagements relatifs aux conditions de travail pris par la direction à l'issue du conflit de décembre 1999, portant sur la revalorisation de l'indice salarial des ouvriers ainsi que sur le versement d'une prime de 2 000 francs. Ces syndicats réclament en outre une amélioration des conditions de travail. La direction a proposé de réduire la durée de travail des conducteurs de 35 heures à 34 heures, sans contrepartie. Cette proposition, qui a reçu l'accord de la CFTC et de la CFDT, est refusée par les syndicats grévistes. Des négociations devaient s'ouvrir lundi.

● **Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine (CIAL)** : l'intersyndicale, qui appelait à des arrêts de travail les 11 et 12 janvier, a décidé de reporter son mouvement d'un mois, en fonction des résultats des négociations salariales qui se seront déroulées entre-temps. Les syndicats souhaitent 5 % d'aug-

mentation et une prime de 5 000 francs. La direction du CIC prévoit une augmentation de 1 % et des augmentations individuelles entre 1,5 % et 1,8 %.

● **Caisse d'épargne** : la grève pour les salaires devrait se poursuivre dans une dizaine de caisses régionales jusqu'à mardi 16 janvier, date à laquelle l'intersyndicale appelle les salariés du groupe à manifester place Denfert-Rochereau, à Paris, à l'occasion d'une commission paritaire sur les salaires.

● **Danone** : la révélation par *Le Monde* du 11 janvier d'un projet prévoyant 1 700 suppressions d'emplois en France (3 000 en Europe) et la fermeture de sept usines (dix en Europe) continue de susciter de vives réactions. Dans un entretien au *Journal du dimanche* du 14 janvier, le président de la commission des affaires sociales à l'Assemblée nationale, Jean Le Garrec (PS), se déclare « scandalisé, d'autant plus que Danone se porte très bien (...) ». Danone cherche à s'étendre encore et encore. Le groupe avale d'autres acteurs étrangers (...) et ensuite coupe dans les sites de production français. C'est totalement déraisonnable ».

Le président de la commission des affaires sociales a rappelé que les députés avaient « durci jeudi à l'Assemblée l'amendement Michelin dans le cadre de la loi de modernisation sociale. Toute entreprise, en cas de plan social, devra en débattre au préalable avec les syndicats et chercher tous les moyens possibles d'éviter les licenciements », a indiqué M. Le Garrec, tout en reconnaissant que, contrairement à Michelin, Danone est déjà passée aux 35 heures.

Par ailleurs, l'entreprise doit tenir un comité de groupe européen mercredi 17 janvier à Genève, et des comités centraux d'entreprise se tiendront jeudi 18 chez LU en France, en Italie et en Belgique.

Les maires des sept villes (dont Calais) qui pourraient voir leur usine fermée par Danone manifesteront jeudi avec des délégations de salariés devant l'usine LU de Ris-Orangis (Essonne).

Frédéric Lemaître (avec Etienne Banzet à Rouen et Nicole Cabret à Grenoble)

MAGAZINE MENSUEL - 20 F

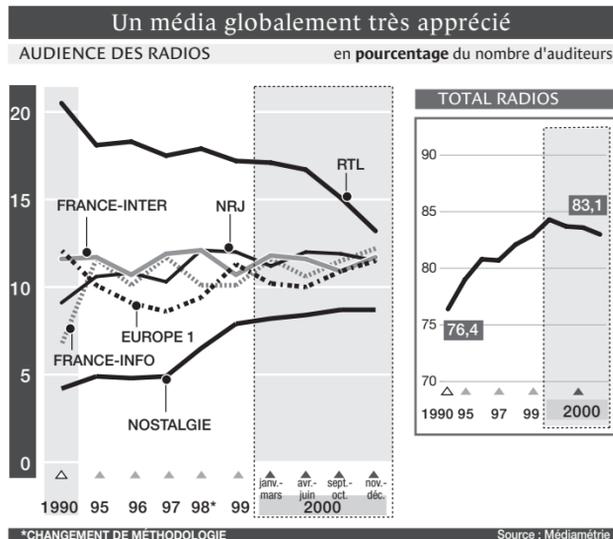
La baisse de l'audience de RTL modifie le paysage radiophonique

Le sondage Médiamétrie révèle une bonne tenue des stations d'information. France Info s'installe à la deuxième place. Les annonceurs tentent de décrypter les évolutions en cours, qui auront une influence décisive sur les politiques commerciales

« RTL toujours en tête » : cette antenne des sondages Médiamétrie est encore valable pour celui publié lundi 15 janvier, qui porte sur la période novembre-décembre 2000. Au cours de ces deux mois, l'audience globale du média radio a baissé d'un demi-point, passant à 83,1 % par rapport à septembre-octobre.

« Nos résultats sont contrastés. Pour RTL, le sondage n'est pas bon, même si l'audience de certaines émissions, comme le journal de 13 heures, progresse. Les équipes des programmes travaillent à la préparation de l'émission de fin d'après-midi, qui sera mise à l'antenne à la fin du mois. Par ailleurs, les scores du pôle musical et de la régie IP sont bons », commente Robin Leproux, installé à la direction générale de RTL depuis le 1^{er} janvier. La chute persistante de RTL, qui perd 1,9 % et tombe de 15,1 % à 13,2 %, profite aux autres radios d'information.

C'est France Info qui s'installe à la deuxième place, avec 12,2 %, en gagnant 0,7 %. « Le travail d'antenne nous a permis de dépasser notre public habituel et de gagner de nouveaux auditeurs, notamment des femmes », commente Pascal Delannoy, directeur de France Info. France Inter, qui progresse de 0,8 %, arrive juste derrière avec 11,7 %. Fier de ces deux premières places, le service public peut s'enorgueillir d'une audience globale de 28,8 % en Europe 1, elle aussi, se porte bien



et réalise un score de 11,5 % grâce à une progression de 0,6 %. « C'est la récompense de l'obstination », assure Arnaud Lagardère cogérant du groupe Lagardère.

Du côté des radios musicales, NRJ perd 0,4 % et tombe à 11,5 %. Europe 2 et RFM perdent respectivement 0,5 % et 0,1 %, à 4,9 % et 4,4 %. Chez RTL Group, le phénomène est inverse : RTL2 et Fun Radio gagnent chacune 0,4 % et atteignent 4,7 % et 6,7 %. Dans le groupe NRJ, Nostalgie est stable à

8,7 %, Chérie FM gagne 0,2 % et Rire et Chansons 0,1 %. Quant à Skyrock, elle poursuit sa progression régulière et atteint 6,7 %. Les indépendants, qui regroupent les radios locales n'appartenant pas à des réseaux, restent stables à

10,8 %. Ces résultats seront plus commentés et analysés que d'habitude. Car ce qu'il est désormais convenu d'appeler « l'accident industriel » de RTL (lire pages 14 et 15) ne pèse pas seulement sur cette station ; son onde de choc atteint l'ensemble du paysage radiophonique, notamment dans sa dimension économique. Premiers concernés : les annonceurs. En effet, les sondages du 15 novembre et du 15 janvier sont essentiels pour la fixation des tarifs et des stratégies d'achats.

UNE NOUVELLE CLASSIFICATION

S'il est facile de constater que les auditeurs de RTL quittent la station, il est plus difficile de savoir ce qu'ils deviennent et si leur déplacement provoque une modification des cibles des autres radios. Dans un premier temps, les déçus de RTL sont allés vers Europe 1 et vers les radios musicales du groupe NRJ, notamment Nostalgie, Chérie FM et Rire et Chansons. Ce mouvement va-t-il se poursuivre ou d'autres évolutions vont-elles intervenir ? Les spécialistes s'interrogent notamment sur le futur classement des

stations. RTL, qui tient la première place depuis dix ans, va-t-elle la céder ? « L'année va être compliquée, avec un paysage peu prévisible », annonce Valérie Debord, directrice de la centrale d'achat d'espace MPG.

D'autant que d'autres phénomènes viennent interférer. Ainsi, le réseau généraliste France Bleu, créé par Radio France sur la base de ses radios locales, et qui est passé de 6,2 % à 6,5 % d'audience en l'espace de deux mois, est en train de se faire une place. A un peu plus long terme, le bouleversement de format qu'Alain Weill, nouveau patron de RMC, va imposer à cette radio la fera décoller ou plonger définitivement.

« On pourrait aussi assister à un rééquilibrage du côté des radios musicales, qui devront s'adapter au vieillissement de leurs auditeurs d'origine », estime Jérôme Bellay, directeur général de l'antenne d'Europe 1, qui prévoit que désormais les plus gros scores en matière d'audience devraient se situer entre 10 % et 12 %.

Bloquées depuis longtemps dans leur développement en raison de la rareté des fréquences,

les stations surveillent avec impatience l'évolution du chantier lancé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) sur une éventuelle modification de la classification des catégories de radio, notamment celles qui sont considérées comme « locales » (Le Monde du 18 novembre). « Cela pourrait nous permettre d'étendre nos réseaux musicaux et de développer les décrochages régionaux avec publicité », reconnaît Rémy Sauter, PDG de RTL. Les opérateurs privés vont aussi relancer le débat sur la différence de nombre de fréquences dont dispose le service public par rapport à eux.

Pour tous les groupes privés, l'objectif est de maintenir, si ce n'est d'accroître, leurs rentrées publicitaires qui constituent l'essentiel de leurs ressources. Ainsi IP France, de RTL Group, qui peut redouter une baisse de son chiffre d'affaires sur RTL, tente d'étendre son domaine d'intervention. Elle vient de ravir au groupement d'intérêt économique Les Indépendants la régie de MFM du groupe LV & CO.

Françoise Chirot

Catherine Tasca envisage d'étendre aux ordinateurs la taxe sur la copie privée

LA MINISTRE de la culture et de la communication, Catherine Tasca, envisage d'étendre la taxe sur la copie privée à tous les types de disques durs, a-t-elle annoncé dans un entretien au Figaro, lundi 15 janvier. Cette taxe sur la copie privée, qui doit entrer en vigueur le 22 janvier, doit s'appliquer aux CD et DVD utilisés par les particuliers pour enregistrer de la musique, des films, des photos ou du texte. Son produit est destiné aux auteurs, producteurs et artistes. La ministre veut élargir son champ : « La taxation des décodeurs, magnétoscopes améliorés et ordinateurs, en bref, tout support permettant d'enregistrer des œuvres est un prolongement logique des négociations engagées tout au long de l'année 2000 », déclare M^{me} Tasca. Elle précise que cette proposition doit « être étudiée(e) – rien n'est encore décidé ».

« L'émergence des nouvelles technologies a entraîné une véritable dérive par rapport au droit d'auteur (...). Même si on peut en rêver, aucune économie de la culture n'est envisageable s'il n'existe pas de rémunération des artistes », affirme-t-elle. « Les barèmes décidés » pour la taxe sur les supports numériques enregistrables (CD, DVD, mini-disques...) « demeurent économiquement supportables pour les industriels et se révèlent compréhensibles pour les usagers ».

Une nouvelle taxe sur toutes les mémoires intégrées conforterait la France dans sa position extrêmement défensive vis-à-vis des droits d'auteur, aux antipodes de la notion de « copyright » défendue dans les pays anglo-saxons. Le gouvernement affiche dorénavant son intention de taxer tous les supports numériques, qu'il s'agisse des ordinateurs, des décodeurs, des téléviseurs numériques ou des assistants numériques, comme les Palm ou les Visor.

Cet impôt que la ministre qualifie de « complément de rémunération pour les auteurs », serait, une nouvel-

le fois, directement payé par l'utilisateur. Concrètement, le montant de la taxe qui frappera les ordinateurs fera l'objet d'après discussions entre les sociétés d'auteurs, les industriels et le gouvernement. Les auteurs réclament un prix équivalent à celui instauré en Allemagne depuis le 1^{er} janvier 2001, soit 30 euros. En retenant cette hypothèse, c'est, en comptant près de cinq millions d'ordinateurs vendus, environ 1 milliard de francs supplémentaires qui serait attribué chaque année aux sociétés d'auteurs (Sacem, SACD, SCAM), aux artistes interprètes (Adami, Spedidam), aux producteurs phonographiques (SCPP, SCPA, SPPF) et audiovisuels (Prociprep).

OPACITÉ

La gestion de ces nouvelles taxes entrainera des difficultés. Déjà critiquées pour l'opacité de leur mode de fonctionnement et de leurs finances, les sociétés d'auteurs n'ont pas précisé les modalités d'attribution de la nouvelle manne qui devrait, pour les seuls CD Rom et DVD, rapporter près d'un milliard cette année. Une somme notamment destinée à compenser la montée en puissance des copies pirates de CD. Le principe actuel de la copie privée est fixé à 50 % pour les auteurs, 25 % pour les producteurs et 25 % pour les artistes.

Certains utilisateurs pourront toujours affirmer qu'une quantité importante de CD sont achetés uniquement pour du stockage de données professionnelles ou personnelles. Les industriels ne sont pas non plus d'accord avec la lourde taxe imposée sur les CD et les DVD. Bernard Heger, délégué général du Syndicat des industries de matériels audiovisuels, comptait déposer, lundi 15 janvier, un recours devant le Conseil d'Etat visant à annuler cette disposition.

Nicole Vulser



RÉSULTATS ANNUELS 1999-2000
SUPÉRIEURS AUX OBJECTIFS

FORTE PROGRESSION
DU RÉSULTAT COURANT
+46%

La poursuite de la croissance rentable d'Elior

Elle résulte :

- du développement des activités par croissance interne (+ 6,3 %) et par croissance externe (+ 14,6 %). La part des ventes du Groupe réalisées à l'international a été portée de 15,5 % à 26,8 %, notamment grâce au rachat de Ristocheff en Italie, Osesa en Espagne et Nelson Hind en Grande Bretagne.
- de l'amélioration des marges dans ses 2 métiers complémentaires de la restauration collective et de la restauration de concession, en France comme à l'international.
- de l'intégration réussie des Sociétés récemment acquises, qui permettent d'atteindre une progression de 129 % des résultats réalisés hors de France, pour un chiffre d'affaires réalisé hors de France en hausse de 108 %.

Les perspectives de développement d'Elior

La part des activités internationales qui devrait atteindre plus de 30 % du chiffre d'affaires total dès le prochain exercice, devrait s'accroître au fur et à mesure des nouvelles opérations stratégiques qui, créatrices de valeur, permettront aux actionnaires de continuer à bénéficier pleinement des perspectives de développement d'Elior.

Par ailleurs, les actionnaires financiers ayant accompagné Elior avant son introduction en Bourse, envisageraient, en 2001, la cession sous forme de placement privé d'une partie de leur participation au capital, permettant ainsi d'accroître la liquidité du titre.

Une stratégie de croissance réaffirmée

« Grâce à une structure financière renforcée par l'introduction en Bourse réalisée en mars dernier, nous restons confiants dans la capacité du Groupe à poursuivre la croissance à un rythme supérieur à 10% par an, tant par développement des activités existantes que par acquisitions. »

Francis Markus et Robert Zolade, co-Présidents

EXERCICE 1999-2000 ARRÊTÉ AU 30 SEPTEMBRE 2000

CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE

1 820 millions d'€
dont 27% à l'international

+20%

RÉSULTAT COURANT

85,9 millions d'€

+46%

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE RÉCURRENT

25,7 millions d'€

+70%

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (APRÈS RÉSULTATS EXCEPTIONNELS)

14,3 millions d'€

+16%

N°1 DE LA RESTAURATION CONCEDEE EN FRANCE ET N°3 EN EUROPE

Grâce au savoir-faire de ses 37 600 collaborateurs et à ses 8 519 restaurants, ELIOR sert chaque jour plus de 1 900 000 convives en Restauration Collective (Entreprises, Enseignement, Santé) et en Restauration de Concession (Autoroutes, Aéroports, Gares, Musées, Restauration Rapide...) en France, en Belgique, en Espagne, en Italie, au Luxembourg, au Mexique, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.



Élior

INVENTER LES NOUVEAUX PLAISIRS DE LA TABLE

Informations Actionnaires
01 40 19 47 70 / www.elior.com



DÉPÊCHES

■ PRESSE : la rédaction et les ouvriers du Livre de La Tribune-Le Progrès expriment leur « vif désaccord » après la parution dans le quotidien stéphanois de publicités en faveur du Front national. Dans un courrier envoyé au directeur du journal, Michel Nozière, les journalistes dénoncent la parution fin 2000 de sept pages de publicité achetées par Charles Perrot, tête de liste du Front national aux élections municipales à Saint-Etienne.

■ TÉLÉVISION : la chaîne américaine NBC (groupe General Electric) pourrait supprimer jusqu'à 10 % de ses effectifs, soit 600 salariés, dans les six prochains mois, selon le quotidien spécialisé Daily Variety.

■ Alain De Greef, membre du directoire du Groupe Canal+, va piloter une « réflexion d'ensemble » sur les « synergies » des programmes du pôle cinéma et télévision de Vivendi Universal, a annoncé le groupe, vendredi 12 janvier.

TABLEAU DE BORD

AGENDA

- MARDI 16 JANVIER
FRANCE : publication des chiffres du commerce extérieur en novembre.
GRANDE-BRETAGNE : prix de détail pour le mois de décembre.
ÉTATS-UNIS : stocks des entreprises.

MERCREDI 17 JANVIER

- ITALIE : production industrielle du mois de novembre.
GRANDE-BRETAGNE : chiffres du chômage en décembre.
AUTRICHE : réunion extraordinaire de l'OPEP.

JEUDI 18 JANVIER

- ITALIE : prix de détail définitifs pour le mois de décembre.
GRANDE-BRETAGNE : ventes de détail en décembre.
UNION EUROPÉENNE : conseil de politique monétaire de la Banque centrale européenne.

VENDREDI 19 JANVIER

- FRANCE : production industrielle (novembre).
ÉTATS-UNIS : investiture de George W. Bush.

SAMEDI 20 JANVIER

- ÉTATS-UNIS : investiture de George W. Bush.

AFFAIRES

INDUSTRIE

RAILTRACK : la société privée chargée de l'infrastructure ferroviaire britannique a annoncé, lundi 15 décembre, qu'elle allait inscrire une charge exceptionnelle de 580 millions de livres (920,6 millions d'euros) sur l'exercice 2000-2001 en raison de l'accident mortel de Hatfield, cet automne.

NESTLÉ : le groupe alimentaire suisse est « en négociations avancées » afin d'acheter l'américain Ralston Purina pour près de 10 milliards de dollars.

NORBERT DENTRESSANGLE : le groupe de transport français a annoncé lundi 15 janvier

l'acquisition de la société de transport de produits volumineux à faible densité Savam, auprès de la société de services aux entreprises britannique Rentokil Initial.

USAIRWAYS/UAL : la Commission européenne a autorisé la fusion des deux compagnies aériennes américaines après des engagements de United Airlines concernant certaines liaisons entre l'Allemagne et les Etats-Unis.

SAIRGROUP : le conseil d'administration de la holding suisse décidera dans les semaines qui viennent s'il met un terme à tout investissement financier dans d'autres compagnies aériennes, voire s'il abandonne ses associés en Belgique et en France.

FINANCE

UNICREDITO : la banque italienne envisagerait une fusion avec la Banca Intesa, première banque du pays, selon l'agence Reuters.

CRÉDIT LYONNAIS : certains membres de GAP (Groupe des actionnaires partenaires) augmentent leur participation dans la banque française.

RÉSULTATS

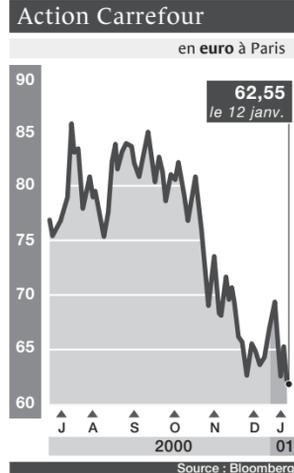
BANCO POPULAR : la troisième banque espagnole a annoncé lundi un bénéfice net consolidé (part du groupe) en hausse de 13,4 % en 2000 par rapport à 1999 à 490,6 millions d'euros.

VALEUR DU JOUR

Carrefour retombe à son niveau d'avant sa fusion avec Promodès

UN AN APRÈS la mise en place effective de la fusion avec Promodès, Carrefour a du mal à convaincre la Bourse. L'action, après avoir perdu près de 30 % en 2000, cède plus de 6 % depuis le début de l'année.

Le nouveau groupe doit faire face à certains problèmes de logistique qui perturbent les réassortiments de produits de ses magasins. Du coup, les objectifs financiers fixés lors de la fusion paraissent de plus en plus difficiles à atteindre.



Le nouveau groupe doit faire face à certains problèmes de logistique qui perturbent les réassortiments de produits de ses magasins. Du coup, les objectifs financiers fixés lors de la fusion paraissent de plus en plus difficiles à atteindre.

EUROPE

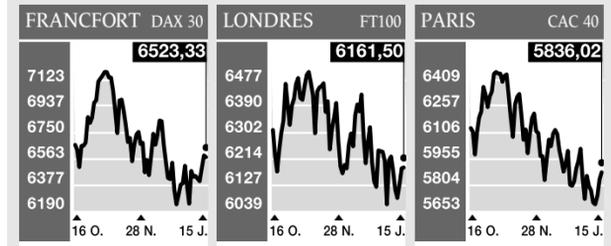


Tableau des indices boursiers européens avec cours, variations et autres données.

AMÉRIQUES

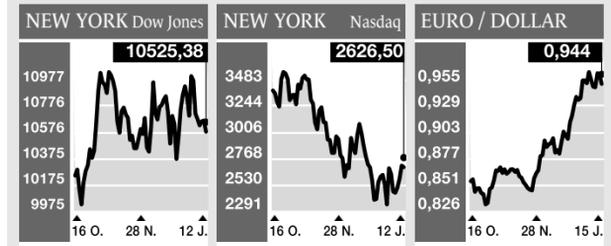


Tableau des indices boursiers américains avec cours, variations et autres données.

ASIE - PACIFIQUE

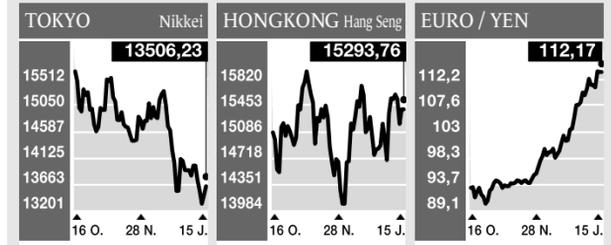


Tableau des indices boursiers asiatiques avec cours, variations et autres données.

SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 de la Bourse de Paris était quasiment stable, à 5834,99 points, à la mi-séance lundi 15 janvier.

FRANCFORT

LE DAX, l'indice des trente valeurs vedettes de la Bourse de Francfort, gagnait 0,34 %, à 6 512,09 points.

LONDRES

À LA BOURSE de Londres, le Footsie affichait une très légère baisse de 0,03 %, à 6 163,40 points.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a clôturé en hausse lundi, favorisée par la faiblesse persistante du yen et des déclarations du premier ministre nippon.

NEW YORK

L'INDICE composite de la Bourse électronique Nasdaq a marqué une pause, vendredi 12 janvier, à l'approche d'un week-end de trois jours aux Etats-Unis.

TAUX

LES FONDS d'Etat européens se repliaient dans les premiers échanges, lundi 15 janvier. Evoluant mécaniquement à l'inverse de leur cours, le taux de rendement des obligations du Trésor à dix ans en France remontait à 4,97 %.

MONNAIES

L'EURO se repliait dans les premières transactions, lundi, face au dollar. Il s'échangeait à 0,9448 dollar.

ÉCONOMIE

L'OPEP tente d'enrayer la chute du pétrole

À LA VEILLE de la réunion du 17 janvier à Vienne, l'organisation des pays producteurs de pétrole (OPEP) tente de s'organiser pour enrayer la chute du pétrole, tombé de 35 à 26 dollars le baril en quelques semaines.

diale », a constaté Horst Koehler, le directeur général du FMI.

JAPON : l'excédent de la balance des comptes courants a bondi de 22,1 % en novembre 2000 sur un an, à 972,2 milliards de yens (8,7 milliards d'euros).

EURO : le ministre français de l'économie, Laurent Fabius, a estimé, dimanche, lors de la réunion de l'ASEM « qu'il y a encore une marge assez sensible d'appréciation ».

ALLEMAGNE : le chancelier allemand Gerhard Schröder a estimé dimanche que le chômage diminuera à 3,5 millions, contre 3,8 millions aujourd'hui.

IRLANDE : le taux de chômage a de nouveau baissé en décembre 2000 pour atteindre 3,6 % de la population active.

ALGÉRIE : plusieurs secteurs de l'économie algérienne vont être ouverts à l'investissement étranger alors qu'un nouveau « code des investissements » plus attractif va être soumis rapidement au parlement.

BRÉSIL : les prix à la consommation se sont accrus de 5,97 % en 2000 au Brésil, en-dessous de l'objectif de 6 % fixé par le gouvernement brésilien.

Tableau des taux de change fixe zone Euro et hors zone Euro.

Tableau des cours de change croisés pour Dollar, Yen, Euro, Franc, Livre, Franc suisse.

Tableau des taux d'intérêt (%) et des cours de matières premières.

Tableau des cours de matières premières en dollars et en euros.

Tableau des cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ».

VALEURS EUROPÉENNES

Les valeurs technologiques ont eu le vent en poupe sur l'ensemble des places européennes, vendredi 12 janvier. En clôture, à Francfort, le fabricant de composants passifs Epcos s'est adjugé 8,86 %, à 100,50 euros, suivi par Deutsche Telekom qui a gagné 6,85 %, à 37,14 euros, et par le spécialiste de semi-conducteurs Infineon, qui s'est adjugé 5,19 %, à 43 euros.

rumeurs d'un éventuel rachat, la société française de commerce électronique Dealpartners.com ayant fait savoir en milieu de semaine qu'elle discutait avec le site allemand d'achat groupé. Le fournisseur d'accès à Internet T-Online, à 14,25 euros, a perdu 2,40 %, après que les analystes du Crédit Suisse eurent abaissé leur recommandation. Le titre du groupe espagnol Asturiana de Zinc, troisième producteur de zinc au monde, a bondi de 9,47 % à 13,3 euros, après que la société d'investissements Xstrata, basée en Suisse, eut annoncé son intention de lancer une OPA sur cette entreprise.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 12/01. Section: AUTOMOBILE. Includes entries like AUTOLIV SDR, BASF AG, BMW, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 12/01. Section: BANQUES. Includes entries like ABBEY NATIONAL, ABN AMRO HOLDING, ALL & LEICS, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 12/01. Section: TÉLÉCOMMUNICATIONS. Includes entries like ATLANTIC TELECOM, AIRCOM, BRITISH TELECOM, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 12/01. Section: CONSTRUCTION. Includes entries like ACCIONA, ACS, AGGREGATE IND, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 12/01. Section: PRODUITS DE BASE. Includes entries like ACERIALIA, ACERINOX R, ALUMINIUM GREEK, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 12/01. Section: CONSOMMATION CYCLIQUE. Includes entries like ACCOR, ADIDAS-SALOMON, AGFA-GEVAERT, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 12/01. Section: CHIMIE. Includes entries like AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 12/01. Section: CONGLOMÉRATS. Includes entries like D'IETTEREN SA, AZEL, GBL, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 12/01. Section: ÉNERGIE. Includes entries like BG GROUP, BP AMOCO, CEPSA, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 12/01. Section: SERVICES FINANCIERS. Includes entries like HELLENIC PETROL, LASMO, LATTICE GROUP, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 12/01. Section: SERVICES FINANCIERS. Includes entries like HELLENIC PETROL, LASMO, LATTICE GROUP, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 12/01. Section: BIENS D'ÉQUIPEMENT. Includes entries like ABB N, ADECCO, AEROPORTI DI RO, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 12/01. Section: PHARMACIE. Includes entries like ACTELION N, ALTANA AG, AZRAZENECA, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 12/01. Section: ALIMENTATION ET BOISSON. Includes entries like ALLIED DOMECQ, ASSOCIAT BRIT F, BASS, etc.

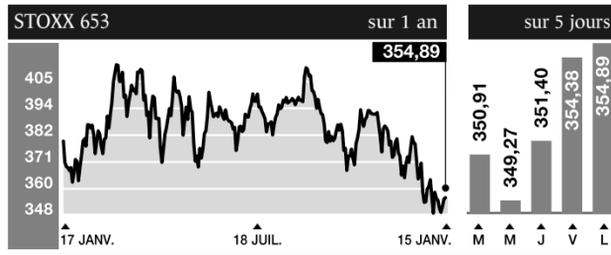


Table listing various stocks under STOXX 653 with columns for company name, country, and price change.

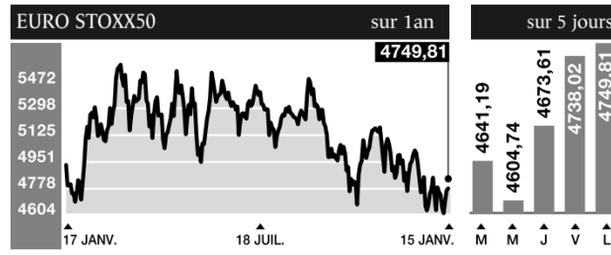


Table listing various stocks under EURO STOXX50 with columns for company name, country, and price change.

Table listing various stocks under PHARMACIE with columns for company name, country, and price change.

Table listing various stocks under BIENS D'ÉQUIPEMENT with columns for company name, country, and price change.

Table listing various stocks under ÉNERGIE with columns for company name, country, and price change.

Table listing various stocks under SERVICES FINANCIERS with columns for company name, country, and price change.

Table listing various stocks under BIENS D'ÉQUIPEMENT with columns for company name, country, and price change.

Table listing various stocks under PHARMACIE with columns for company name, country, and price change.

Table listing various stocks under ALIMENTATION ET BOISSON with columns for company name, country, and price change.

Table listing various stocks under ASSURANCES with columns for company name, country, and price change.

Table listing various stocks under HAUTE TECHNOLOGIE with columns for company name, country, and price change.

Table listing various stocks under SERVICES COLLECTIFS with columns for company name, country, and price change.

Table listing various stocks under BIENS DE CONSOMMATION with columns for company name, country, and price change.

Table listing various stocks under EURO NOUVEAU MARCHÉ with columns for company name, country, and price change.

Table listing various stocks under AMSTERDAM with columns for company name, country, and price change.

Table listing various stocks under BRUXELLES with columns for company name, country, and price change.

Table listing various stocks under FRANCORT with columns for company name, country, and price change.

Table listing various stocks under CODES PAYS ZONE EURO with columns for country and price change.

Table listing various stocks under CODES PAYS HORS ZONE EURO with columns for country and price change.

Advertisement for 'Le Monde Interactif' featuring a large graphic of the newspaper title and the text 'Chaque mardi avec Le Monde DATÉ MERCREDI retrouvez LE MONDE INTERACTIF'.

Advertisement for 'EURO NOUVEAU MARCHÉ' featuring a large graphic of the title and a list of companies and their stock prices.

SPORTS Les cinq villes candidates à l'organisation des Jeux olympiques d'été de 2008 – Paris, Pékin, Osaka, Toronto et Istanbul – ont jusqu'au mercredi 17 janvier pour répondre au

cahier des charges du Comité international olympique (CIO). Paris doit remettre son dossier mardi 16. ● LE DOSSIER PARISIEN se compose de trois volumes et de 578 pages et s'ouvre

par deux lettres d'engagement signées par Jacques Chirac et Lionel Jospin. Deux thèmes se dégagent : la compacité des sites et le respect de l'environnement. ● DANS L'ATTENTE

du vote final du CIO, le 13 juillet à Moscou, les villes candidates n'ont pas le droit de rencontrer les membres du CIO. ● PARIS compte réunir autour de sa candidature les 400 médaillés olympiques

français d'hier et d'aujourd'hui. Pékin, qui a lancé une mobilisation sans précédent, prévoit de déboursier plus de 20 milliards de dollars pour sa campagne.

Paris se déclare prêt à organiser des Jeux propres et compacts en 2008

Le groupement d'intérêt public qui défend la candidature française aux Jeux olympiques d'été de 2008 remet son dossier technique au Comité international olympique (CIO). Deux thèmes s'en dégagent : la compacité des sites et la protection de l'environnement.

C'EST UN PAVÉ de 578 pages et de trois volumes. Il comporte 18 thèmes et 154 questions auxquelles correspondent autant de réponses. L'ensemble s'ouvre par quatre « lettres d'engagement », respectivement signées par Jacques Chirac au nom de l'Etat, Lionel Jospin pour le gouvernement, Jean-Paul Huchon pour la région Ile-de-France et Jean Tiberi pour la Ville de Paris. Suivent quelque 122 « garanties » émanant d'autorités administratives françaises, ainsi que les lettres de caution des présidents des vingt-huit fédérations internationales qui participent aux Jeux olympiques d'été. Les textes sont écrits dans les deux langues ayant cours sous le drapeau aux cinq anneaux, le français et l'anglais. Ainsi se compose le dossier de candidature de Paris à l'organisation des Jeux de 2008, fruit de deux années de travail.

Le document a beau sortir de l'imprimerie, il n'appartient déjà plus à ses concepteurs. Mardi 16 janvier, à Lausanne, Noël de Saint-Pulgent, le directeur général

TROIS QUESTIONS À...

ROXANA

MARACINEANU

1 Championne du monde et médaillée d'argent aux Jeux olympiques en 200 mètres dos, pourquoi êtes-vous engagée pour la candidature de Paris pour les Jeux de 2008 ?

Nous sommes nombreux à l'avoir fait. Il faut que les sportifs soient acteurs de ce qui est en train de se passer. Dans nos clubs, par exemple, nous pouvons parler aux gens : soutenir les Jeux olympiques, c'est une question d'opinion et de mentalités. Grâce à cette candidature, nous avons l'occasion d'accorder plus d'importance au sport dans la société. Je ne veux pas parler de professionnalisme et d'argent à outrance, cela ne m'intéresse pas, mais je pense que le sport pourrait créer un nouveau pôle économique qui créerait des emplois sans dépenser des sommes phénoménales. Le plus souvent, le seul salaire des gens qui travaillent dans les associations, c'est la passion. Faire du sport un pôle économique pourrait également permettre de créer un vrai statut du sportif. Nous avons des bourses de l'Etat, des aides, mais pas vraiment de place dans la société.

2 Avez-vous le sentiment que l'organisation de Jeux olympiques « à la maison » est une chance pour les athlètes ?

C'est une chance pour tout le monde. Si nous parvenons à créer le même enthousiasme que celui des Australiens lors des Jeux olympiques de Sydney, ce serait génial. En France, quand on est bon, on a peur d'être bon, si l'on est bon, on préfère le faire tout seul alors que l'on pourrait crier ensemble comme nous l'avons fait lors de la Coupe du monde de football... après la victoire.

3 Si Paris est élue ville olympique, il y aura enfin une piscine olympique importante dans la capitale...

Je peux en parler directement. C'est en effet incroyable que les installations soient si limitées. En 2000, je suis venue de Mulhouse à Paris pour suivre mes études. Pendant quelques mois, j'ai dû faire des allers-retours entre l'Insep à l'est de Paris et mon école à Boulogne, j'y passais des heures. Au bout de deux mois, j'ai fini par trouver une piscine où je pouvais m'entraîner tout en étant plus près du lieu de mes études, mais c'était un bassin de 25 mètres. L'Insep a de très belles installations mais tous les sportifs ne vivent pas là. Le pire est quand même résisté aux plongeurs. En France, il n'existe que deux plongeurs de 10 mètres... Etre élue ville olympique, c'est la promesse d'avoir de nouveaux équipements et pas seulement sportifs.

Propos recueillis par Bénédicte Mathieu

du groupement d'intérêt public (GIP) qui chapeaute la candidature française, doit le remettre, en 70 exemplaires, au siège du Comité international olympique (CIO). L'institution basée sur les bords du lac Léman avait fixé au 17 janvier la date limite de dépôt des dossiers aux cinq villes encore en course : Paris, Pékin, Osaka, Toronto et Istanbul.

Si Paris obtient le droit d'accueillir ce qui est aujourd'hui le plus grand événement médiatique de la planète, la capitale française le devra principalement au contenu de cet imposant cahier des charges. Le scandale de corruption qui ébranla le CIO il y a deux ans, après la mise au jour des méthodes employées par Salt Lake City pour obtenir les Jeux d'hiver de 2002, a en effet fondamentalement modifié le système d'attribution des Jeux. Le temps des cadeaux et des invitations étant désormais révolu, les cent trente membres du CIO appelés à voter le 13 juillet à Moscou ne pourront se faire une idée sur tel ou tel candidat qu'en se basant sur le dossier technique de chacune des villes, ainsi que sur le compte-rendu d'une commission d'évaluation composée de seize personnes qui auront pu se rendre sur place.

Après avoir obtenu la meilleure note pour son pré-dossier, voilà un an, le GIP présente aujourd'hui un document duquel se dégagent deux thèmes principaux : la compacité des sites et le respect de l'environnement. A parcourir son dossier, Paris promet des Jeux aussi urbanisés que le furent ceux de Barcelone en 1992 et encore plus propres que ceux de Sydney. Le premier aspect repose sur la création autour du Stade de France d'un pôle nord-est comprenant le village olympique, un stade nautique, un vélodrome, une très grande salle et quatre halls provisoires.

« Au total, indique-t-on au GIP, la moitié des épreuves se déroulera dans le pôle nord-est », alors que l'autre principale zone d'activités, située au



Le comité de candidature de Paris aux Jeux olympiques d'été de 2008 a travaillé son dossier et peaufiné sa stratégie de communication pour emporter l'organisation de la prestigieuse épreuve.

sud-ouest (hippodromes d'Auteuil et de Longchamp, Roland-Garros, stade Jean-Bouin, stade Pierre-de-Coubertin, Parc des Princes, Palais des sports, Paris-Expo), accueillera le quart des compétitions. « Cette forte compacité aura pour effet de limiter le temps de transport des athlètes entre le village olympique et les sites sportifs : 56 % des athlètes seront logés à cinq minutes au maximum des équipements olympiques ; la durée de

transport moyenne entre le village et les sites sera de douze minutes », assurent les promoteurs de la candidature française, très désireux de battre en brèche l'idée que Paris est une ville congestionnée.

CONSIDÉRATIONS GÉOLOGIQUES

L'autre sujet majeur du dossier s'inscrit dans la même logique. Une impressionnante série de mesures en faveur de la protection de l'environnement a été rédigée. Il est ainsi question de créer une « autorité environnementale indépendante », dont la mission sera d'élaborer un « cahier des charges destiné aux aménagements et aux entreprises de construction » ; le label « haute qualité environnementale » (HQE) sera requis pour l'ensemble des programmes de construction ; la flotte olympique se composera exclusivement de véhicules « propres »

Décision finale

le 13 juillet

● **28 août 2000** : la Commission exécutive du CIO réduit de moitié la liste des villes candidates à l'organisation des Jeux olympiques d'été de 2008. Les villes de Bangkok, Kuala Lumpur, La Havane, Le Caire et Séville sont invitées à se retirer. Paris, Pékin, Osaka, Toronto et Istanbul restent seules en course.

● **17 janvier 2001** : date limite de dépôt des dossiers de candidature. Les cinq postulants devaient répondre à 154 questions réparties en 18 thèmes.

● **du 21 février au 29 mars 2001** : une commission d'évaluation du CIO entreprend la visite des cinq villes candidates. Composée de seize membres, elle est présidée par le Néerlandais Hein Verbruggen, actuel président de l'Union cycliste internationale (UCI). Pékin sera la

première ville visitée (21-24 février). Suivront Osaka (26 février-1^{er} mars), Toronto (8-11 mars), Istanbul (21-24 mars) et, enfin, Paris (26-29 mars).

● **13 juillet** : les 130 membres du CIO doivent désigner la ville appelée à organiser les Jeux d'été de 2008 à l'occasion de la session de Moscou. Le lendemain, le successeur de Juan Antonio Samaranch à la présidence de l'organisation olympique sera élu.

Frédéric Potet

Six mois d'attente occupés à mobiliser l'opinion publique

C'EST le vendredi 13 juillet, à Moscou, que le Comité international olympique (CIO) désignera la ville appelée à organiser les Jeux d'été de 2008. A quoi vont pouvoir s'occuper, d'ici là, les cinq postulantes encore en lice – Paris, Pékin, Osaka, Toronto et Istanbul – étant donné que chacune d'entre elles a terminé la rédaction de son dossier de candidature ? Toute la question est bien là. Les nouvelles règles édictées par le CIO après le cataclysme provoqué par l'affaire de corruption de Salt Lake City condamnent désormais les impétrants à une discrétion quasiment monacale.

Les promoteurs des villes candidates n'ont ainsi pas le droit d'« approcher » les membres du CIO, et encore moins de leur faire parvenir quelque document ou cadeau que ce soit, sous peine de se faire exclure de la course. Un seul rendez-vous officiel est en fait programmé pour chacune des cinq villes dans l'intervalle :

la visite d'une commission d'évaluation composée de seize personnes et chargée d'apprécier *in situ* le contenu des dossiers de candidature à répondre au droit de passer en dernier (du 26 au 29 mars), de telle sorte que les experts mandatés par le CIO puissent s'entretenir avec le vainqueur des élections municipales ayant eu lieu une semaine plus tôt.

CAMPAGNE PUBLICITAIRE

Le nouveau code d'éthique auquel doivent se plier les villes requérantes n'empêche pas, cependant, d'occuper le terrain médiatique tout au long des six mois à venir. Paris a d'ores et déjà pris les devants. Une campagne publicitaire à laquelle le capitaine de l'équipe de France de football, Marcel Desailly, a prêté son concours a commencé, lundi 15 janvier, sur les ondes. A la fin du mois de mars ou au début du mois d'avril, le groupement d'intérêt

public (GIP) Paris 2008 réunira tous les médaillés olympiques français pour un appel en faveur de la candidature française, un rassemblement de quelque 400 athlètes conduits par leur doyen, le bâtonnier Bondoux, champion olympique de fleuret par équipe à Los Angeles en 1932.

Sur le même modèle, un autre « appel », issu cette fois des milieux culturels, devrait être lancé à l'initiative du GIP. Les cinéastes Woody Allen, Emir Kusturica et Luc Besson, les comédiens Alain Delon et Catherine Deneuve (qui avait déjà soutenu la candidature de Paris aux Jeux de 1992), les chanteurs Johnny Hallyday et MC Solaar, les danseurs Patrick Dupond et Sylvie Guillem, ou encore les couturiers Yves Saint Laurent et Christian Lacroix font partie des personnalités que Paris 2008 projette de rallier à sa cause. Le Prix Nobel de littérature, le Chinois vivant en France Gao Xingjiang, de-

meure toutefois la cible privilégiée du GIP. Son adhésion offrirait l'occasion de rappeler la situation des droits de l'homme à Pékin, la principale rivale de Paris.

Parallèlement à ces actions, un travail plus obscur de promotion de la candidature française sera entrepris dans les pays de résidence des cent trente membres du CIO. Le Quai d'Orsay a activé ses chancelleries alors que Claude Bébér, l'ancien président d'Axa aujourd'hui à la tête du GIP, a alerté quelques-uns de ses « amis » de l'étranger issus des cercles économiques. Le GIP, enfin, a demandé à une quarantaine de sportifs français de louer les mérites de Paris 2008 sur les sites des compétitions internationales. Le but sera là de « sensibiliser » les quatorze athlètes en activité devenus membres du CIO.

F. P.

Pékin décrète la mobilisation générale

du Milieu » s'est forgé l'image d'une nation dévouée au culte du sport comme l'ont prouvé ses bons résultats lors des Jeux de Sydney (vingt-huit médailles d'or, trois médailles en bronze). L'athlète est aujourd'hui statufié par la propagande.

La Chine n'en souffre pas moins d'un problème d'image. Sa réputation a été entachée ces dernières années par d'insistantes rumeurs de dopage. Les performances exceptionnelles des athlètes chinois dans les années 90 – notamment sur les distances de 5 000 m et 10 000 m lors des championnats du monde à Stuttgart en 1993 – avaient provoqué une suspicion générale. Les officiels chinois n'ont pas ménagé leurs efforts pour redorer le blason du sport national. Des sanctions ont été prises.

Le grand gourou de l'athlétisme féminin, Ma Junren – dont la célèbre « armée » de coureurs de fond s'en-

traînait sur le haut plateau tibétain – en a été la grande victime. Et, à la veille des Jeux de Sydney, les officiels n'ont pas hésité à purger la délégation chinoise d'une trentaine de ses sélectionnés dès l'annonce de la mise en place des tests de détection de l'érythropoïétine (EPO).

Une autre interrogation sur la crédibilité de la Chine touche à sa capacité à répondre aux critères olympiques (structure d'accueil, transports urbains, environnement...). Là, la mobilisation est si colossale que la perspectives des Jeux de 2008 est en train de révolutionner le paysage de Pékin. La capitale est actuellement le théâtre d'une chirurgie urbaine d'une radicalité sans précédent depuis la fondation, en 1949, de la République populaire.

Plus de 20 milliards de dollars sont prévus pour financer les équipements olympiques (dont un stade de 80 000 places) mais surtout étendre

le réseau de transports urbains de 130 km supplémentaires sous la forme de nouveaux périphériques, boulevards et lignes de métro. La cité impériale s'est métamorphosée ces derniers mois en un gigantesque chantier où des armadas de bulldozers concassent les quartiers historiques du centre-ville – les populaires *hutong* (ruelles) et les classiques *siheyuan* (cours carrées).

VÉRITABLE FIÈVRE « ÉCOLO »

Cette politique de table rase s'accompagne de mesures visant à améliorer les normes écologiques d'une ville parmi les plus polluées du monde – un handicap qui pèsera lourd dans le choix final du CIO. En 2000, 1 200 bus et 10 000 taxis polluants ont été retirés de la circulation. Saisies d'une véritable fièvre « écolo », les autorités prévoient de substituer sur une grande échelle le gaz naturel au charbon et de multi-

plier les espaces verts jusqu'à 36 % de la surface urbaine.

Ce branle-bas de combat pré-olympique suffira-t-il à convaincre le CIO ? Si les progrès sont fulgurants depuis 1993, il manque encore aux Chinois un savoir-faire diplomatique et, au-delà, un crédit politique – hypothéqué par de continuelles violations de droits de l'homme. Les clichés, à la « une » de la presse internationale, d'adeptes du mouvement mystique Fa Lun Gong tabassés par la police sur la place Tiananmen font tache. Aussi faudra-t-il s'attendre ces prochains mois à ce que le régime affiche un visage plus souriant, comme cela avait été le cas en 1993 quand des dissidents avaient été relâchés avant d'être remis derrière les barreaux après l'annonce de l'échec de la candidature chinoise.

Frédéric Bobin

En Coupe d'Europe de rugby, les Anglais précipitent la chute des clubs français

Toulouse ne disputera pas les phases finales

Seul le Stade français est quasi assuré de disputer les quarts de finale de l'épreuve européenne les 27 et 28 janvier 2001. Biarritz, Colomiers et Pau devront at-

tendre la dernière journée des rencontres de poule les 19 et 20 janvier pour connaître leur sort. Le Stade toulousain ne disputera pas les quarts de finale.

LONDRES

de notre envoyé spécial

La première phase de la Coupe d'Europe de rugby s'achève comme elle avait commencé pour



RUGBY

les six clubs français engagés : par une série de défaites face aux équipes britanniques, qui compromettent sérieusement leurs chances de qualification pour les phases finales. Samedi 13 janvier, la Section paloise s'est inclinée face aux Tigres anglais de Leicester (3-20) ; Castres, déjà virtuellement éliminé, a facilement cédé face aux Anglais de Bath (19-32) ; Biarritz a chuté (32-24) chez les tenants du titre européen, les Anglais de Northampton, pourtant privés de quelques-uns de leurs meilleurs éléments, dont le deuxième ligne français Olivier Brouzet. Le lendemain, dimanche 14 janvier, c'était au tour du Stade toulousain, de compléter cette ronde de défaites face aux Saracens (37-30), en concédant quatre essais sur le terrain ensoleillé de Vicarage Road, au nord de Londres.

Seuls le Stade français et Colomiers ont apporté un peu de couleur à cette grisaille ambiante, en s'imposant respectivement chez les Italiens de l'Aquila (9-76) et face à Rome (55-21). Après cinq journées de brassage dans les poules de qualification, le Stade toulousain est d'ores et déjà éliminé. Pour la première fois de la jeune histoire de la Coupe d'Europe, les Rouge et Noir ne disputeront pas les quarts de finale de l'épreuve, que seul le Stade français est assuré de re-

joindre, à une journée de la fin des matches de poule. Pour mémoire, en 1998 et 1999, trois équipes françaises avaient atteint les demi-finales de la Coupe d'Europe.

« Cela prouve au moins que nous sommes plus forts que les Italiens, ironise Emile Ntamack. Pour l'ailier international de Toulouse, la réalité, c'est que les clubs britanniques sont aujourd'hui plus forts que nous. » « En six ans de Coupe d'Europe, on a senti le niveau monter, poursuit-il. La compétition a tiré tout le monde vers le haut. Aujourd'hui, les Britanniques sont en avance sur nous dans le domaine du sérieux, de la discipline. Chez eux, le professionnalisme a une grande signification. Par exemple, un ballon tombé à l'entraînement est une faute très grave. Chez nous, on préfère ne pas le prendre trop au sérieux et passer à autre chose. Pourtant, sur le potentiel, nous n'avons personne à envier, mais nous n'avons pas mis toutes chances de notre côté cette saison. »

RETARD DE PRÉPARATION

Fabien Pelous, le deuxième ligne de Toulouse et de l'équipe de France, voit lui aussi dans cette nouvelle série de défaites le reflet de « la réelle domination des clubs britanniques » : « Ils ont plus l'habitude que nous de jouer ces matches où chaque faute se paie comptant. Nous n'avons pas su nous adapter assez vite. Nous avons le niveau pour bien figurer en Coupe d'Europe, encore faudrait-il s'en donner les moyens, notamment sur le plan du non-individualisme des joueurs. »

Comme les cinq autres clubs français engagés en Coupe d'Europe, les Toulousains paient d'une première élimination leur retard

dans la préparation d'une saison entamée quelques semaines après les Britanniques pour pallier les incohérences du calendrier français, qui avait organisé la finale du championnat de France 2000 le 15 juillet.

Mais ce retard au démarrage ne saurait totalement expliquer la déconvenue collective des clubs français, de Toulouse en particulier. « Individuellement, nous ne sommes pas irréprochables », regrette Fabien Pelous. « Il y a beaucoup d'approximations, y compris dans le comportement des joueurs, ajoute Emile Ntamack, qui constate beaucoup d'a-peu-près et de négligences ». L'ailier international n'aime pas se retourner sur le récent passé glorieux du Stade toulousain. Il se souvient d'un « groupe de joueurs qui avaient grandi ensemble avec une faim énorme. Cela se ressentait dans la vie de tous les jours comme sur le terrain ». Il n'est pas nostalgique mais, aujourd'hui, il « ne le ressent plus ». L'avenir du club où il a fait l'essentiel de sa carrière le laisse dubitatif : « Nous avons le potentiel pour tout rectifier. Mais est-ce que nous en aurons envie tous ensemble ? Je ne sais pas. »

A écouter les Toulousains, aucune crise ne pointe pour autant. Malmené en Europe, le club phare du rugby français maintient toujours, vaille que vaille, son rang dans son pré carré, le championnat de France, où il occupe la tête de sa poule à mi-parcours. « Cette élimination, c'est du passé, assure Fabien Pelous. Ce qui serait dramatique, ce serait de ne pas se qualifier pour la prochaine Coupe d'Europe. »

Eric Collier

Le cyclisme entame la saison 2001 sur un constat d'impuissance face au dopage

David Pagnier est devenu dimanche champion de France de cyclo-cross. L'épreuve s'est disputé en présence de Christophe Morel, détenteur du titre 2000, mis en cause dans un trafic de produits illicites

BLAYE (Gironde)

de notre envoyé spécial

« Le pire a été évité. » Daniel Baal, le président de la Fédération française de cyclisme (FFC) n'a pas



CYCLISME

caché un relatif soulagement, au terme du championnat de France Elite de cyclo-cross, dimanche 14 janvier à Blaye (Gironde). Le titre national est revenu à David Pagnier (SO Charvieu-Chavagneux). Auteur d'un cavalier seul, ce Picard (30 ans), déjà sacré champion de France de cette discipline en 1992, a devancé Cyrille Bonnand et Miguel Martinez, porteurs tous deux des couleurs du CSM Persan.

Avant le départ, Daniel Baal craignait d'avoir à affronter un podium sur lequel aurait figuré Christophe Morel, le champion de France en titre (en 2000 et en 1999), impliqué dans une affaire de trafic de produits dopants instruite à Perpi-

gnan, qui a éclaté au printemps 2000 et pour laquelle il est mis en examen et placé sous contrôle judiciaire. Le président de la FFC redoutait aussi de voir figurer sur le podium Régis Duros (Tarbes Cycliste Bigorre), suspendu quinze jours fin décembre 2000 après avoir présenté un hémocrite de 54 % lors d'un contrôle sanguin en Coupe du monde à Zolder (Belgique). Le podium final n'a pu faire oublier que les deux coureurs visés ont pris part à la course. Une lettre du président de la FFC à Christophe Morel, l'incitant à ne pas s'aligner, n'a eu aucun effet. La Fédération s'est refusée à lui interdire le départ.

« PAS DE RÉPONSE »

Terrible constat d'impuissance ! « J'accepte complètement ce terme, a indiqué Daniel Baal, tout en ajoutant que tout le monde est amené à faire ce constat, pas seulement le pouvoir sportif, mais aussi l'Etat. C'est autant sa responsabilité. Par rapport au dopage, je n'ai pas de ré-

ponse et je pense que personne ne l'a. » Jérôme Chiotti, lui, n'a pas pu s'aligner au championnat de France. Vendredi 12 janvier, il s'est vu infliger par le tribunal arbitral du sport (TAS), une suspension de six mois, dont trois fermes (du 24 novembre 2000 au 23 février 2001). Le TAS avait été saisi par l'UCI, qui réclamait une suspension de six mois fermes. L'instance mondiale n'avait pas été satisfaite par la décision de la FFC, en juillet 2000, d'infliger un an avec sursis à Jérôme Chiotti après qu'il eut reconnu avoir fait usage de dopants, notamment en 1996 lors de sa conquête du titre mondial de VTT.

« Ce jugement est une défaite de la lutte contre le dopage, c'est une claque pour ceux qui espéraient un signal pour parler, a assuré Thibault de Montbrial, l'avocat du coureur. Le TAS dit qu'il conviendrait, pour des aveux spontanés, de réduire la sanction, parlant de prime allant jusqu'à l'octroi d'un sursis intégral, mais, au final, renvoie cela aux fédérations et sanctionne. »

« Il y a six semaines de suspension et pas davantage, s'est borné à indiquer Daniel Baal, considérant qu'au départ il y a la décision de Chiotti de tricher. Qu'il ait fait marche arrière c'est bien, mais au départ il y a cela. Il nous a trompés. »

Pour sa part, Jérôme Chiotti assure avoir rompu avec ses anciennes pratiques après l'affaire Festina et, alors qu'il s'apprête à publier un livre, veut « continuer uniquement pour passer un message aux jeunes ». Car, à ses yeux, le cyclisme professionnel « ne peut pas s'en sortir ».

Philippe Le Cœur

Les contrôles sanguins vont être renforcés

Daniel Baal, le président de la Fédération française de cyclisme (FFC), a confirmé, dimanche 14 janvier, à Blaye, que l'« Union cycliste internationale (UCI) travaille sur de nouvelles mesures contre le dopage qu'elle devrait annoncer d'ici peu » et que cela passera, entre autres, par « une amélioration des contrôles sanguins » pratiqués au matin des épreuves (Le Monde du 11 janvier). S'il n'a pas voulu donner de détails sur ces mesures, qui « ne sont pas définitivement arrêtées », Daniel Baal a précisé que le renforcement des tests sanguins « permettra de franchir un pas supplémentaire » dans la mesure où « cela évitera d'être prisonnier de l'aspect préventif ».

Actuellement, un cycliste contrôlé avec un hémocrite (taux de globules rouges) supérieur à 50 % se voit imposer un arrêt d'activité de quinze jours. Dimanche, à Blaye, pour le championnat de France de cyclo-cross, il n'y a eu aucun contrôle sanguin. « Il était trop attendu », a relevé Daniel Baal.

GAUMONT PRESENTE

DANIEL AUTEUIL

GÉRARD DEPARDIEU

THIERRY LHERMITTE



UN FILM ÉCRIT ET RÉALISÉ PAR

FRANCIS VEBER

**MICHÈLE LAROQUE
MICHEL AUMONT
JEAN ROCHEFORT
ALEXANDRA VANDERNOOT**

MUSIQUE

**VLADIMIR COSMA
ALAIN POIRÉ**

PRODUCTEUR DÉLÉGUÉ

IMAGES **LUCIANO TOVOLI** MONTAGE **GEORGES KLOTZ**

DIRECTION DE LA PRODUCTION DÉCORS **HUGUES TISSANDIER**

PHILIPPE DESMOULINS ET **HENRI BRICHETTI**

UNE COPRODUCTION GAUMONT - EFYE FILMS - TF1 FILMS PRODUCTION

www.club-internet.fr
club internet

www.gaumont.fr

TECHNICOUMCOUR DELEPHANT DIGITAL EASTMAN COLOR



ARTS Fermé pour travaux en 1996, le Musée national des arts asiatiques Guimet, place d'Iéna à Paris, est inauguré lundi 15 janvier par le président de la République et ouvert

au public le 20 janvier, après avoir été rénové, refondu, transfiguré. ● SI L'ÉTABLISSEMENT ne profite que de 2 500 m² supplémentaires, il gagne des salles d'expositions tem-

poraires et un nouvel auditorium. Il augmente surtout notablement ses collections, soit en puisant dans ses réserves, soit par des acquisitions ou des donations. A l'arrivée, le renou-

vement concerne 30 % des 3 500 pièces exposées, khmères, indiennes, himalayennes, chinoises, japonaises ou coréennes. ● LA NOUVELLE ARCHITECTURE, mais aussi la

muséographie sont l'œuvre d'Henri Gaudin et de son fils Bruno, qui ont apporté lisibilité et lumière au bâtiment néoclassique ouvert par Emile Guimet en 1889.

Au Musée Guimet, les arts asiatiques reviennent à la lumière

Après cinq ans de travaux, l'institution fondée par Emile Guimet en 1889, place d'Iéna, déploie dans une architecture limpide, un parcours parmi des collections khmères, indiennes, chinoises, japonaises et coréennes, enrichies par des donations

DEHORS, rien n'a changé. L'immeuble d'angle, au coin de la rue Boissière et de l'avenue d'Iéna, est toujours là avec sa tour ronde qui semble veiller sur le George Washington de bronze brandissant son épée comme un paratonnerre. L'entrée du Musée national des arts asiatiques est apparemment la même : une volée de marches conduit à une rotonde soutenue par huit colonnes. Passé ce vestibule, la mutation est radicale. La vieille maison d'Emile Guimet, bricolée au fil des ans et devenue peu à peu un labyrinthe incompréhensible pour les non-initiés, est méconnaissable.

Au terme de cinq ans de travaux, le Musée Guimet, rénové, refondu, transfiguré, reçoit pour son inauguration lundi 15 janvier le président de la République au milieu d'un aréopage de personnalités du monde asiatique venues à Paris pour la circonstance. Le 20 janvier, il sera enfin ouvert au public. Treize années de cogitations placées sous le patronage de cinq ministres de la culture successifs auront été nécessaires pour que le projet trouve son point d'orgue, avec une petite année de retard.



PHOTOS GÉRALD IRONDEAU POUR « LE MONDE »

SYMBOLE DE XÉNOPHILIE

Histoire coloniale oblige, si Guimet brille par ses collections khmères, les collections indiennes gardent leur épicentre à Londres. Et la diaspora aidant, les peintures et calligraphies chinoises occupent aux Etats-Unis une place prépondérante. Pourtant, grâce à de nouvelles acquisitions et à une série de donations exceptionnelles, Guimet est redevenu l'un des plus importants musées du monde consacré aux arts de l'Asie. Ne serait-ce par le caractère ouvert de ses collections. Il est même à cet égard le phare et le symbole de la xénophilie d'un 16^e arrondissement davantage connu pour le caractère cossu de son urbanisme que pour son goût du grand large. C'est pourtant là que se trouve encore le Musée de l'homme avant le départ d'une partie de ses collections vers le tout proche quai Branly. Là encore que sont installés le Musée de la marine, haut lieu des voyages, le discret Musée d'Ennery (laques japonaises et céramiques chinoises), le récent Musée Dapper

voué aux civilisations africaines et le Palais de Tokyo qui abrite le Musée d'art moderne de la Ville de Paris, remarquable par son tropisme vers les créateurs du monde entier.

Logé dans un bâtiment dont les façades sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, l'établissement ne compte pas beaucoup plus de mètres carrés (12 700 m² au lieu de 10 200 m²),

princes : donation Jean et Krishnâ Riboud, par Amina Okada, RMN éd., 250 p., 350 F (53,36 €) ; *Bijoux de maharadjas*, par Katherine Prior, Assouline éd., 208 p., 395 F (60,22 €) ; *L'Art bouddhique*, par Edith Parlier et Isabelle Charleux, Scala éd., 128 p., 98 F (14,94 €) ; *L'ABC du bouddhisme*, par Amina Okada, Hélène Bayou et Bérénice Geoffroy-Schneiter, Flammarion éd., 120 p., 65 F (9,91 €).

● **Disque.** *Musiques d'Asie*, CD audio consacré aux musiques de quatre pays (Inde, Chine, Indonésie, Japon), RMN, 149 F (22,71 €).

● **Web.** Les collections du Musée Guimet sur internet : www.musee-guimet.fr.

Deux exemples d'art indien. Ci-dessus : *Divinité à l'arbre*. *Madhya Pradesh ou Rājasthân (Inde du Nord)*, X^e-XI^e siècle, grès. Ci-contre : *Vishnu couché sur le serpent Ananta*, *Tamil Nadu (Inde du Sud)*, XVII^e-XVIII^e siècle.



mais il aura enterré ses réserves, gagné des salles d'expositions temporaires et un nouvel auditorium. Enfin, à 8 % près, le budget d'origine (310 millions de francs, 47,26 millions d'euros) aura été tenu. Augmenté, il est vrai, de 40 millions de francs (6,10 millions d'euros) apportés par quelques mécènes français (Crédit agricole, Indosuez, Suez Lyonnaise des eaux) ou extrêmement orientaux (Ikuo Hiramaya, la Korea

Foundation, le comité japonais de la collecte de fonds, la French Asian Arts Society de Hongkong ou Samsung Electronics France)...

Durant son sommeil, le musée a également notablement augmenté ses collections. Soit par une exploration judicieuse de ses réserves où nombre de chefs-d'œuvre mal identifiés auparavant ont été arrachés à l'oubli, retrouvant et leur date et leur rang. D'autres ont été acquises

avec le soutien des mécènes, tandis que les donateurs ont été nombreux à se laisser gagner par l'enthousiasme de l'équipe dirigée par Jean-François Jarrige, son conservateur.

Le renouvellement concerne environ 30 % des 3 500 pièces exposées, à l'issue d'une sélection drastique qui laisse dans ses soutes, désormais accessibles aux scientifiques, plus de 40 000 numéros.

Musée promenade dessiné par les mains sagaces de conservateurs voyageurs, et archéologues pour plusieurs d'entre eux, plutôt que musée-manuel, Guimet offre un parcours apparemment dominé par l'esthétique, mais en réalité subtilement didactique. Les pièces maîtresses des collections ont été disposées comme autant de jalons sur les grands axes du cheminement, autant d'appels pour le regard. Elles veillent à l'intersection des salles, aident à saisir les correspondances secrètes entre les œuvres présentées.

Les grandes plages attribuées à chaque civilisation s'organisent par la mise en valeur des voisinages culturels, des seuils : on le remarquera notamment aux quelques pas séparant le Japon des origines des débuts de la Corée. Et si l'Inde et l'Asie du Sud-Est campent au rez-de-chaussée, tandis que la Chine règne dans les étages supérieurs, le bouddhisme ou la Route de la soie lancent des passerelles entre ces mondes qui n'ont jamais été étanches.

Les panneaux restent discrets pour donner aux visiteurs les renseignements essentiels. Les plus curieux d'entre eux pourront avoir recours aux audioguides qui offrent leurs services en huit langues différentes. Pas ou peu d'artifices : la tentation des symétries réinventées ou des reconstitutions factices a été écartée, à quelques stupas près, dont les sculptures minuscules auraient sinon perdu toute signification. Aux abus démonstratifs, l'équipe de Guimet et ses architectes ont donc préféré une généreuse mise en espace des œuvres et chefs-d'œuvre, orchestrée tout en nuances, sur un mode chromatique, qu'il s'agisse de notes ou de couleurs. Un des apports essentiels du nouvel établissement tient à sa lumière et à son

ouverture sur Paris. Une volonté commune, là encore, des conservateurs et des architectes, Henri et Bruno Gaudin, qui refusaient l'esprit catafalque de nombre de grands musées où l'éclairage est désormais continuellement régulé par l'électricité. Il s'agissait pour eux de conserver le meilleur de l'esprit maison de la « maison » d'Emile Guimet où ethnographie et révérence esthétique, archéologie et partage des savoirs ont cohabité sans problèmes majeurs, même si l'ancien cloisonnement physique du musée avait pu conduire les conservateurs des différentes sections à s'isoler peu ou prou.

ESCALIER D'ANTHOLOGIE

A contrario des salles à lumière zénithale comme la grande galerie du Louvre - « lumière universelle qui nie le mouvement cosmique », nous précisera l'un des architectes -, celle de Guimet emprunte largement ses qualités aux modulations des heures et des saisons. Un choix fondamental pour une institution consacrée aux civilisations, donc aux échanges et aux partages, des religions comme des connaissances.

Sur l'autre bord de la place d'Iéna, se trouve le Conseil économique et social, qui déloge le Musée des travaux publics pour lequel avait été conçu en 1937 cet édifice d'Auguste Perret. Le bâtiment est célèbre notamment pour l'élégante spirale de son escalier, un classique de l'histoire pour les architectes. Comme le deviendra sans doute, et pour la même raison, le musée rénové. C'est en effet, ici aussi, un escalier acrobatique, figure d'anthologie, qui constitue la colonne vertébrale du bâtiment. Ses courbes, ses lacets et ses décrochés forment une sculpture dans l'espace, marquée par une suite de belvédères d'où le visiteur peut avoir des aperçus plongeants sur les collections. « On est revenu au message de Guimet : une cour centrale et des balcons », indique, laconique, Jean-François Jarrige. A un détail près : le Musée Guimet était un musée de collections, c'est devenu un musée de civilisation.

Frédéric Edelmann et Emmanuel de Roux

Visiter, lire, écouter, consulter

● **Adresse.** Musée national des arts asiatiques Guimet, 6, place d'Iéna, Paris-16^e. Du mercredi au lundi, de 10 heures à 18 heures. Tél. : 01-56-52-53-00. De 23 F (3,51 €) à 35 F (5,34 €).

● **Livres.** *Album du Musée national des arts asiatiques Guimet*, RMN éd., 128 p., 125 F (19,06 €) ; *Guide de poche Guimet*, RMN éd., 112 p., 35 F (5,34 €) ; *Sculptures indiennes du Musée Guimet*, par Amina Okada, RMN éd., 242 p., 290 F (44,21 €) ; *L'Art coréen au Musée Guimet*, par Pierre Cambon, RMN éd., 288 p., 380 F (57,93 €) ; *L'Inde des*

Le Cambodge, l'Inde, la Chine ou le Japon en bord de Seine

L'ASIE DU SUD-EST est au rez-de-chaussée, déployée en majesté. La richesse des collections cambodgiennes leur attribue ici la première place. Un gigantesque naga de la Chaussée des Géants rapporté d'Angkor par Louis Delaporte, le découvreur du site, et jamais montré depuis 1878, a été remonté des caves pour ouvrir cette salle naguère encombrée de prothèses en feraille. Aujourd'hui les statues khmères sont placées sur de simples socles selon une subtile hiérarchie et confrontées à des éléments d'architectures où se superposent balustrades, colonnettes, bas-reliefs animés de danseuses. Certaines pièces sont disposées dans des niches étagées sur les parois. Du sourire du Bayon (Jayavarman VII), on passe aux diverses écoles de l'art thaï. La Birmanie tient en peu de pièces mais il faut signaler un beau bouddha de bois du XIV^e siècle. Un bel ensemble de bronzes témoigne de l'art ancien de Java profondément inspiré par l'Inde. Les arts du Vietnam avec des bronzes archaïques et des céramiques, pratiquement oubliés dans l'ancienne muséographie, reprennent ici toute leur importance (très beau bouddha de bois laqué) y compris la vieille civilisation du Champa dont Guimet présente un échantillon exceptionnel alors qu'elle était naguère casée sous un escalier.

L'art indien dont l'influence fut déterminante pour l'ensemble de ces civilisations du Sud-Est asiatique est moins bien doté. Mais les œuvres qui s'échelonnent du II^e siècle avant notre ère au XVII^e siècle - et dont beaucoup sont nouvelles

comme ce bouddha Maitreya du I^{er} siècle en grès rose, entré dans les collections il y a quelques mois - éclairent de façon significative les principaux aspects de la statuaire indienne d'inspiration bouddhique, jaïne et brahmanique, disposée de manière à ce qu'on puisse tourner autour d'elle. Le buste voluptueux d'une divinité du Rājasthân (X^e-XI^e siècle) ou la force arrogante de cette tête de dieu Shiva, méritent une longue halte. On retrouvera l'Inde princière au premier étage, notamment dans la rotonde de l'ancienne bibliothèque où, dans une atmosphère feutrée, on peut admirer un bel ensemble de miniatures et les bijoux issus de la collection Jean et Krishnâ Riboud.

NÉPAL ET TIBET RENFORCÉS

Ce deuxième niveau permet d'aborder les arts de l'Himalaya, eux aussi influencés par l'Inde. La section Népal et Tibet, désormais considérable, présente peintures portatives (thang-ka), sculptures, objets rituels et un large panorama du panthéon bouddhique. A noter, cette étonnante figure des maîtres des charniers (XVIII^e siècle) et cette précieuse corniche mutilée, seul vestige du monastère de Toutschi, dynamité par les Chinois. De là, on peut glisser vers l'Afghanistan et le Pakistan avec les vestiges des fouilles archéologiques menées par des missions françaises - avant la guerre, le partage des trouvailles était la règle. Mais il a fallu patiemment remonter le puzzle de ces pièces dont la plupart étaient restées en caisse.

Avec son air détaché, le bodhi-

sattva de Shahbaz-Garhi (I^{er}-III^e siècle), témoigne encore de l'art de l'Inde mais aussi de celui des steppes de l'Asie centrale, sillonnées de voies commerciales, où les sanctuaires étaient nombreux - on peut voir dans ces salles un magnifique dieu-roi (Lokapal) bondissant, en bois polychrome. Ce sont ces routes qu'emprunta le bouddhisme pour atteindre la Chine.

L'empire du Milieu occupe une bonne moitié de ce niveau. Une grande galerie sans cloisons fait alterner jades et bronzes archaïques dont la plupart sont ici depuis peu. Côté fenêtre, le visiteur aura une leçon de forme, côté mur, une leçon de civilisation. Mais partout, il trouvera force et beauté - oiseaux d'or d'un sarcophage dépecé pendant la révolution culturelle ou cervidés de bois aux massacrés fossilisés. La donation Paulin permet une formidable évocation de la Route de la soie à l'époque Tang avec une suite de palefreniers, chevaux et charreaux de terre cuite.

La Chine revient au deuxième étage avec une salle dédiée aux peintures. Une douzaine sont présentées. Elles seront changées tous les deux ou trois mois à cause de l'extrême fragilité du support. Ici, un hommage est rendu au collectionneur Duboscq qui a donné une partie de sa collection où figure un paysage de Wen Zhengming (1470-1559) et une cascade de Shitao (1641-1710), le célèbre moine Citrouille-amère. Plus loin, une série de bols à thé song sont présentés avec rigueur et minimalisme - l'art raffiné de cette dynastie est quasi cistercien. Dans

une autre salle, on voit les céramiques blanches de l'empereur Ming Yongle - ayant liquidé toute sa famille, le souverain adopta cette couleur de deuil. Ses successeurs choisirent le rouge puis le jaune.

SURPRISES CORÉENNES

Aux portes de Chine, on trouve la Corée qui dispose désormais d'une place à la mesure de son art - c'est une des surprises du nouveau Guimet avec ses masques de théâtre, ses peintures liturgiques et ses lavis dans le pur style lettré qui décrivent les plaisirs du monde aristocratique. Le Japon a bénéficié de l'engouement des intellectuels français au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. Les collections sont donc assez complètes. Les plus anciennes - les pièces Jomons - remontent au VIII^e siècle avant notre ère. Mais les deux ensembles majeurs rassemblés à Guimet évoquent l'époque de Nara (710-794), à travers ses peintures et ses sculptures bouddhiques, et les arts graphiques de l'époque d'Edo (1603-1868).

Pour achever la visite, il faut emprunter un ultime escalier vers le haut de la rotonde. Elle renferme quelques meubles rares et surtout deux grands et splendides paravents des XVII^e et XVIII^e siècles. Le regard passe insensiblement du décor bleu où s'ébattent des grues avant de glisser, par la fenêtre proche, sur les toits de Paris et au loin, sur la rive gauche, comme pour rappeler que cette ambassade asiatique est ancrée au bord de la Seine.

F. E. et E. de R.

-50 % du 17 au 25 janvier 2001

Théâtre de la Porte St Martin

CHANTONS SOUS LA PLUIE

40 CHANTEURS
20 MUSICIENS
25 TABLEAUX
200 COSTUMES

Location 01 42 08 00 32
FNAC 0303 808 803 (0,98F/min) et Agences





Au pied de l'escalier, le naga de la Chaussée des Géants, jamais montré depuis 1878.

GÉRARD RONDEAU POUR « LE MONDE »

Une architecture fluide et limpide

UNE TELLE AFFICHE – Jarrige, Gaudin, Gaudin and Co – était à tout le moins nécessaire pour s'attaquer au temple des cultures asiatiques, édifice ingrat et poussé tout de travers par les décennies, mais passionnément adulé par un public étroit, fanatique, et parfois même assez fervent pour venir oindre discrètement l'orteil d'un bouddha. Un public allant jusqu'à identifier aux collections la poussière même qui les recouvre, oubliant la vétusté des salles, le caractère hasardeux des parcours, l'obscurité parfois, les empilages muséographiques fossilisés au cours des décennies.

Guimet trouve assez curieusement son assise urbaine face à l'hôtel du général Cousin-Montauban, nommé comte de Paliakao par Napoléon III, pour avoir, en 1860, ouvert la voie de Pékin au corps expéditionnaire franco-britannique et au sac du Palais d'été, le Yuan Mingyuan. Tout l'opposé de l'humaniste Emile Guimet (1836-1917), industriel lyonnais, polytechnicien et visionnaire. Ce dernier entendait créer un musée des religions. Il voyagea et rassembla dans ce but des collections, de l'Égypte ancienne à la Chine en passant par la Grèce et l'Inde. Le séjour qu'il fit au Japon entre 1878 et 1880 est décisif. Il ouvre un premier établissement à Lyon, en 1879, qu'il transfère à Paris en 1889.

La mouture initiale du Musée Guimet, conçue par Charles Terrier, était le clone exact de son prédécesseur lyonnais, désormais voué aux sciences naturelles. C'était un assez piètre exemple d'architecture néoclassique, fidèle à l'antique Athènes comme le sont les *dolmades* des restos de la rue Saint-Séverin à la cuisine grecque. Le plan cependant en était clair : une rotonde sur la place, au dessin sec et sourd, et deux ailes du même tabac malgré des toitures aux simagrées ioniques, autour d'une cour intérieure qui allait être couverte en 1936.

Divers ajouts plus mutilants

allaient suivre, en dessous (l'auditorium), au-dessus (les bureaux), et dans tous les coins et recoins, selon les besoins et avec les moyens aléatoires des directions successives. Architecture mauvaise, mais singulière et attachante, les façades et les toitures du musée allaient être protégées en 1979 au même titre que la bibliothèque cachée dans la rotonde, rare et charmant exemple parisien d'hellénisme pompier où M^{me} Mac Leod – la future Mata Hari – se produisit dans des « danses brahmaniques ».

Plaisir des yeux, surprenant plaisir des pieds, plaisir tactile tant le dessin et les matières appellent la caresse

Tout cela, bien sûr, est resté préservé, et même restauré à l'occasion de cette rénovation. Le reste aurait pu être évidé comme on le fait derrière les façades du Paris d'Hausmann. On a choisi de préserver autant que possible l'histoire de l'édifice, même dans ses passages les plus maladroits. Dans ce contexte très rigide, pratiquement indéformable en raison même d'une hauteur de plafond dictée par les fenêtres, Gaudin est parti à la recherche de cette simplicité que l'on prête benoîtement à la Bible.

Redonner le jour à tous les espaces aveugles, et pour cela offrir la plus grande clarté à la cour centrale et aux deux triangles « morts » nés des aménagements de 1936. Organiser ensuite à chaque étage des parcours faciles, lisibles, et presque exempts d'impasses. Pour ce faire, enfin, donner à l'édifice une circulation verticale qui en soit aussi le poumon, la respiration naturelle, le repère. D'où un double escalier, ou pour mieux dire deux esca-

liers qui s'élèvent côte à côte avec une souplesse et une dignité de naja, cobra royal, somptueuse hamadryade. Plaisir des yeux, surprenant plaisir des pieds, plaisir tactile tant le dessin et les matières appellent la caresse.

Deux niveaux ont été creusés dans les sous-sols pour accueillir d'une part les réserves, facilement accessibles et visitables au moins par les scientifiques, et d'autre part d'importants locaux techniques. Au-dessus, le rez-de-jardin a trouvé le jour grâce à l'invention de cours anglaises au pied des façades, permettant notamment l'aménagement de deux grands espaces d'exposition. Le gain de place total du nouveau Musée Guimet avoisine 2 500 m², soit 25 % de mieux que les surfaces utiles initiales.

L'usage qui en a été fait par Gaudin dépasse cependant l'utilité ordinaire d'un édifice, l'architecte ayant joué à merveille de cet « entre-deux », dont il a fait l'essence de son art et presque sa doctrine : entre deux salles, entre deux portes, entre deux vitrines, deux sculptures, deux peintures... Avec, entre tout ça, les hommes. On peut aussi parler de la juste distance, de l'espace laissé à chaque œuvre, de son « parvis », dira Gaudin. On comprend alors comment la complexité née entre Jarrige et ses maîtres d'œuvre a conduit le premier à souhaiter que les seconds prennent en charge la muséographie, prolongement naturel, et comme imperceptible, de l'architecture.

Un imperceptible évidemment tout relatif. Il est fait de matériaux, sols gris, socles beiges ou blancs, fonds blancs ou en ayant tout l'air, soigneusement étalonnés selon les œuvres à saisir ; il est fait de formes travaillées du sol au plafond pour porter ou encadrer les pièces les plus hétérogènes ; et fait surtout pour leur apporter lisibilité et lumière. « Un musée, dit Gaudin, peut se comprendre et se raconter à travers sa lumière. » Celle de Guimet reste en prise directe avec la ville.

F. E. et E. de R.

Les Gaudin, deux tempéraments pour une même passion

ENSEMBLE, ils ont achevé les Archives de la ville de Paris, dans le 19^e arrondissement et, près de la Cité universitaire, dans le 13^e arrondissement, le stade Charléty. Plus récemment, ils se sont réparti le chantier de l'École normale supérieure, nouvellement installée à Lyon (*Le Monde* du 14 décembre 2000). Henri Gaudin, soixante-sept ans, architecte flamboyant au verbe magnifique, et son fils Bruno, quarante et un ans, plus réservé, mais doué d'une impressionnante agilité de dessin, ont aujourd'hui deux agences et presque deux écritures architecturales distinctes.

Le Musée Guimet fait cependant partie de leurs œuvres communes au point que, s'il est théoriquement possible d'attribuer au père le parti d'ensemble, et au fils le suivi des détails du chantier, ils se révèlent en pratique indissociables, leur professionnalisme commun les ayant conduits à une réalisation parfaitement homogène, depuis les infrastructures par eux revisitées jusqu'à la muséographie qu'ils ont élaborée avec Jean-François Jarrige et les responsables de chacune des collections. Aussi peut-il advenir, dans les lignes qui suivent, un Gaudin singulier, qui fait une seule et même personne de deux tempéraments différents.

L'EAU ET LE FEU

Lorsqu'en 1992 ils remportent la « consultation sur études de définition », élus parmi trois candidats eux-mêmes sélectionnés parmi soixante-quinze dossiers, le projet est aussi flou que fou, faute de demande et de soutien officiels affirmés. Tout tient encore dans la volonté de Jarrige et de son équipe, et la passion des architectes qui conduira au ralliement rapide de Jack Lang, relayé par Jacques Toubon, en 1993, jusqu'à l'indispensable blanc-seing présidentiel de Jacques Chirac.

Un avant-projet sommaire, sans autre forme de commande, est établi en mai 1994, pour prendre la forme d'un avant-projet

détaillé deux ans plus tard. L'invention du nouveau Guimet relève ainsi, à la différence des autres grands travaux de l'Etat, d'une cuisine et d'une cuisson lente qui, selon toute vraisemblance, auront contribué à sceller l'entente des convives. Interrogez Jarrige ou l'un de ses collaborateurs : il n'est qu'éloge et amitié pour l'un et l'autre des Gaudin, et l'on se doute qu'il a pu être le liant, parfois, entre l'eau et le feu. Interrogez le feu ou l'eau, Henri ou Bruno, et ils font part de leur admiration pour Jarrige et son équipe, doublée d'une reconnaissance rare pour des maîtres d'ouvrage avec qui ils ont pu dialoguer. Et cela, sans ces réserves, ces irritations, voire ces colères, qu'on trouve si souvent en aval des grandes aventures architecturales, parce que l'amont en est mal préparé ou fait de quiproquos.

La très vaste culture de Gaudin, sa sensibilité à vif devant l'œuvre, son empathie presque pour les œuvres asiatiques, ont sans doute servi de truchement. Dans la course, Gaudin révèle d'ailleurs sa perception aiguë des arts asiatiques lors de l'exposition « Angkor, dix siècles d'art khmer », dont il assure la muséographie au Grand Palais, en 1997. Une consolation pour le public de Guimet, qui avait vu les portes du musée fermer en février 1996.

Pour l'un comme pour l'autre, cette aventure représentait une étape essentielle. Henri Gaudin était l'un des rares grands maîtres de la nouvelle architecture française apparue dans le dernier quart du siècle dernier à ne pas pouvoir faire état d'une œuvre culturelle majeure. L'exercice de Guimet – respect des traces allié à une puissante inventivité formelle – lui donne une nouvelle assise et confère à sa démarche une validité nouvelle. Bruno Gaudin, pour sa part, aura remis à l'heure le principe des grandes lignées d'architectes.

F. E. et E. de R.

L'« usine scientifique » d'un archéologue de terrain, Jean-François Jarrige

LA MÈCHE en bataille, l'œil bleu derrière ses lunettes, le verbe haut, le mot qui fait mouche, Jean-François Jarrige, ne doit pas être facile à vivre tous les jours. L'homme n'ignore cependant pas la diplomatie qu'il pratique avec un art consommé. L'incontestable efficacité de cet archéologue toujours actif – il fouille régulièrement au Pakistan – tient sans doute à son sens du terrain. Il aime d'ailleurs les contacts et accumule les cartes de visites – directeur de recherche au CNRS, professeur à l'École du Louvre, vice-président du comité culture de l'Unesco, membre de l'Institut –, ce qui lui permet de multiplier les rencontres. « L'archéologie a un avantage, précise-t-il, elle force à être gestionnaire. Quand on travaille à 40 kilomètres du premier téléphone et à proximité de la frontière afghane, il vaut mieux être prévoyant. »

Sans lui ressembler pour autant, nombre de ses collaborateurs, sortent eux aussi de la routine muséale pour avoir cédé à l'appel de civilisations lointaines. Jean-Paul Desroches, chargé d'une partie du département chinois, fouille en Mongolie ; Jacques Giès, lui aussi sinologue chevronné, est l'auteur d'une thèse remarquable sur le bouddhisme ; Pierre Cambon, qui s'occupe notamment de la Corée et a longtemps travaillé en Afghanistan, est directeur de recherche au CNRS ; Pierre Baptiste, qui a la responsabilité de l'Asie du Sud-Est et enseigne deux mois par an à l'université de Phnom-Penh. « Un musée peut n'être qu'un musée. Et cela se voit très vite », indique drôlement Jean-

François Jarrige pour qui son établissement est aussi « une usine scientifique ».

Nommé à la tête de Guimet en 1986, l'archéologue a disposé d'un atout que n'ont pas eu ses prédécesseurs, Vadim Elisieieff et Janine Auboyer : le temps. Quand il est arrivé, se souvient-il, « le musée était endormi, sans beaucoup de crédits. Avec Jean-Paul Desroches, nous avons organisé des expositions temporaires pour attirer un public qui avait oublié le chemin de la place d'Éléna. On a également remis de l'ordre dans l'établissement. Au début des années 90, je me suis aperçu qu'on ne pouvait aller plus loin, ne serait-ce qu'à cause du côté labyrinthique de l'édifice cent fois bricolé. Il fallait tout changer ou déménager ».

PIÈCES DÉPOUSSIÉRÉES

L'archéologue choisit la première solution. La mutation ne pouvait se borner à un simple ravalement : pour la rouverture, les collections devaient être rafraîchies, renouvelées, complétées. C'est ici que le savoir-faire de Jean-François Jarrige et de son équipe fit des merveilles. S'ils bénéficièrent d'un bon budget pour restaurer les collections, ils surent également profiter de la longueur des travaux pour explorer les réserves et dénicher, sous la poussière, des pièces ignorées. En outre, le directeur du Guimet orienta habilement, au profit de son établissement, les crédits d'achats des musées de France. Encore fallait-il avoir, au préalable, repéré les pièces à acquérir.

Les crédits de l'Etat n'étant pas extensibles à l'infini, il s'agissait aus-

si de se rallier les mécènes. L'équipe de Guimet commença par multiplier les expositions à l'étranger – notamment en Asie – et les opérations de diplomatie culturelle. Avec succès : 13 % des travaux furent payés par le mécénat. Séduits par la refonte de la vieille maison d'Emile Guimet, les collectionneurs entrèrent alors en scène :

ce n'est pas un hasard si, depuis 1986, on assiste à une avalanche de dons au profit du musée asiatique. « Ces donations, précise Jean-François Jarrige, ont changé la face de Guimet pour en faire ce qu'il est aujourd'hui, l'un des plus grands musées d'arts asiatiques du monde ».

F. E. et E. de R.

MARIGNY
ROBERT HOSSEIN
SALLE POPESCO

100^e - DERNIÈRE le 28 JANVIER

«Une belle réussite! La présence lumineuse des comédiens éclaire d'une magie renouvelée la limpidité du texte. On retrouve la pureté qui maintient vivace les chefs-d'œuvre.»

B. Thomas - LE CANARD ENCHAÎNÉ.

«Les lycéens d'aujourd'hui ont intérêt à se précipiter au Théâtre Marigny! François MARTHOURET est émouvant, Claire NEBOUT impressionnante, Claire BOROTRA une révélation.»

A. Copperman - LES ECHOS.

Jean-Paul / HUIS SARTRE / CLOS

MISE EN SCÈNE DE ROBERT HOSSEIN

«Une pièce forte et percutante qui nous parle de nos angoisses d'aujourd'hui.»

A. Frazier - PARISCOPE

«La mise en scène de Robert HOSSEIN est sans faille et les comédiens sont absolument remarquables.»

A. Lafargue - LE PARISIEN

Loc. **01 53 96 70 20**
FNAC **0 803 020 040**

France 2 **France inter** **FranceSoir**

Fabricants d'images et briseurs d'icônes

Une exposition au Centre national de la photographie montre les limites du discours critique sur l'empire médiatique

BRUIT DE FOND, Centre national de la photographie, hôtel de Rothschild, 11, rue Berryer, Paris-8^e. M^o Charles-de-Gaulle-Etoile. Tél. : 01-53-76-12-32. Tous les jours, de 12 heures à 19 heures ; fermé le mardi. 30 F et 15 F. Jusqu'au 19 février.

Un sexe de femme énorme et grotesque à côté de grosses têtes tout autant grotesques du couple Clinton et du président chinois. Cette œuvre sculptée et colorée, signée Wang Du, accueille le visiteur de « Bruit de fond », exposition thématique (treize artistes) orchestrée par François Piron au Centre national de la photographie (CNP). L'artiste chinois a détourné deux images trouvées le même jour, l'une dans la presse, l'autre sur un site internet. « Wang Du pointe la pornographie de l'image médiatique », peut-on lire. Le ton est donné : la presse, la télévision et les images qui les nourrissent – « les médias de masse » – sont le grand méchant loup totalitaire et abrutissant qui substitue l'information à la réalité.

Voir comment l'artiste reçoit ces images, les démonte, les dénonce, les détourne – prendre conscience du monde –, tel est le projet de l'exposition. Les artistes pop dans les années 60, ceux très politiques des années 70 (Barbara Kruger et Martha Rosler), les postmodernes des années 80 (Richard Prince) se sont frottés aux icônes et clichés de l'actualité, notamment visuelle.

Au CNP, il y a des jeunes et moins jeunes, peu de photographies mais de la vidéo, des photomontages, sculptures, installations, dessins et mots, même si la plupart des travaux exposés ont pour référence l'information en images. Entre les deux, on sait le combat inégal. D'autant que nombre d'œuvres sont ici dérisoires, primaires, réalisées par des artistes qui semblent découvrir la lune. Une vidéo loufoque et accablante signée François Nouguiès résume le climat général : immobiliser un autobus parisien avec un caméraman qui se plante sur la chaussée et brandit son « arme » contre le pare-brise, alors qu'un second caméraman enregistre également la scène depuis l'intérieur du bus et qu'un troisième filme le tout à distance. Les gens patientent, s'énervent, etc. La caméra-arme fait surgir des comporte-

ments médiatiques proches de ceux qui alimentent le journal télévisé, écrit en substance François Piron. Surtout, on rigole bien en regardant le film, tout en plaignant ces usagers – « Vous n'avez pas le droit ; je travaille, moi » – qui ont choisi de prendre le bus mais pas de figurer dans une « performance » artistique.

VE INTIME ET FAITS PUBLICS

D'autres artistes alimentent à leur façon les robinets à images qu'ils semblent dénoncer. Vik Muniz dessine de mémoire des icônes du photojournalisme (Armstrong sur la Lune, la petite fille napalmée, le soldat vietcong exécuté d'une balle dans la tête, etc.) qu'il photographie ensuite. C'est joliment fait, on se demande s'il triche un peu, on voit où il veut en venir – notre monde est saturé par des standards visuels –, mais à quoi bon ? Serge Le Squer a, lui, récupéré des photos de presse qu'il colle les unes aux autres sur des bandes de calque, provoquant un brouillage visuel. L'artiste entendrait nier « la capacité de l'image à délivrer du sens en elle-même ». On cherche le sens de ce travail alors que l'image qu'il détourne (à quand un procès d'un photojournaliste contre un artiste qui lui pique sa photo ?), affichée ou publiée, a du sens : pervers, réducteur, anesthé-

INSTANTANÉ

GUERRE ET MORT DANS LES AURÈS

Trente-quatre ans après leur création à l'Odéon dans une mise en scène de Roger Blin, *Les Paravents* ont gardé la sauvagerie incontrôlable d'un paysage des Aurès. Cheminements indociles, bosquets piégés, maquis d'amours et de haines qui déroutent plus que jamais. Dans un de ces aller et retour dont il était coutumier, Genet confiait : « Si j'avais pensé que la pièce puisse être jouée, je l'aurais faite plus belle, ou ratée complètement. » Avec ses soixante personnages, menés par une tonitruante matrone arabe, son filou de fils (Saïd), et la plus laide des brus (Leïla), elle conduit ses assauts tous azimuts, et pas seulement contre l'armée d'occupation.

Ce qui résonne avec une violence



Martha Rosler, « First Lady (Pat Nixon) », photo de la série « Bringing the War Home : House Beautiful » (1969-1972).

siant, dangereux, mais du sens.

Les bons travaux de « Bruits de fond », ceux qui ont de l'épaisseur, prouvent qu'on ne touche pas à ce thème sans donner de soi, sans convictions, sans se mettre en jeu. On prend d'abord un grand plaisir à revoir une vingtaine de photomontages de l'Américaine Martha Rosler, extraits de sa série la plus célèbre : *Bringing the War Home* (1969-1972). Où comment des instantanés violents de la guerre du Vietnam, découpés dans *Life*, viennent déranger d'autres images, découpées dans des magazines féminins, représentant des Américains bêtement heureux dans leur confort de consommateurs. Au-delà de la confrontation efficace née du climat d'agit-prop des années 60, Rosler dépasse le recyclage de photos pour créer une image autre, un autre monde qui tient parfaitement la distance dans le temps.

Felix Gonzalez-Torrès (mort en 1996 à trente-neuf ans) avait également compris le potentiel de l'information et de l'image médiatique, non pas en le dénonçant bêtement, mais en l'amadouant, en accompagnant son efficacité, en y mêlant des données autobiographiques. Ce mixage entre vie intime et faits publics est justement au cœur de l'émouvant vidéo de Jun Yang. Ce dernier, né en Chine et émigré en Autriche à quatre ans, grand voyageur à l'identité disloquée, raconte sa vie et le monde sur des images qui « collent » ou ne « collent » pas au récit, glissent, touchent aux standards visuels de plusieurs civilisations, de pays, mais aussi au cinéma et à la vie de Jun Yang. Et finalement, comme par enchantement, ce beau jeune homme se dessine un passeport poétique.

Michel Guerrin

ce assourdissante dans *Les Paravents*, c'est la mort. Une colonisation durable. Son invocation est continue, accompagnant l'extension d'un empire. Elle se glisse entre les belligérants, établit son commerce sous couvert de réconciliation, garantissant aux ennemis d'hier quelque chose comme la mort sauve. Le metteur en scène Bernard Bloch a effectué son tri dans les exigences scéniques argumentées de l'auteur. Il s'est attaqué au gros œuvre, réduisant les paravents à quelques signes si ténus que le titre en devient une énigme. La plupart des masques souhaités par Genet ont été remisés. Les légionnaires et colonaux de tous poils ont été délivrés des cothurnes qui devaient les placer à trente centimètres au-dessus de l'indigène. Bas monde et haut monde sont de plain-pied. Les voix, les peaux et les costumes tentent de faire la différence.

Les premières épreuves de la pièce,

en 1959, s'intitulaient *Les Mères*, puis *La Mère*. Pendant deux décennies, elle n'eut qu'un visage : celui de Maria Casarès dès la création puis chez Patrice Chéreau, en 1983. Christine Fersen n'est pas indigne du marrainage. Elle fonce, houspille, invective, remue tout ce monde avec plus de vigueur qu'un quarteron de légionnaires. Avec elle, c'est Genet qui résiste. Et l'armée des mouches.

Jean-Louis Perrier

★ *Les Paravents*, de Jean Genet. Mise en scène : Bernard Bloch. Avec Pascal Bongard, Marie Cariès, Christine Fersen, Jean-Charles Fontana, Lyazid Khimoun, Michèle Oppenot... Théâtre des amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, Nanterre. Tél. : 01-46-14-70-00. De 55 F (8,38 €) à 150 F (22,86 €). Durée : 3 h 30. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; dimanche à 15 heures. Jusqu'au 4 février.

SORTIR

PARIS

Blanca Li
Depuis la création, il y a deux ans, de *Macadam Macadam* avec et pour des danseurs de hip-hop et des fans de rollers dans le cadre du festival Suresnes Cités Danse, la chorégraphe Blanca Li se taille un joli succès. Cette pièce bien balancée avec le peps et la pêche, un goût de comédie musicale décalée, continue sur sa lancée en s'affichant pendant deux semaines à l'Opéra-Comique.

Opéra-Comique, salle Favart, 5, rue Favart, Paris-2^e. Du 16 au 20 janvier et du 23 au 27 janvier, 20 heures ; les 21 et 28 janvier, 15 heures.

Tél. : 08-25-00-00-58. De 50 F à 190 F.

Joachim Kühn Trio

Présent, inventif, singulier dans le champ du jazz, des musiques improvisées, mais aussi de la relation au répertoire classique du grand piano, l'Allemand Joachim Kühn, intensément européen par son parcours et son goût des rencontres, vient présenter à Paris un nouveau trio avec le contrebassiste Charnett Moffett et le batteur Denardo Coleman.

Avec eux, Kühn explorera un répertoire fondé sur son système harmonique, le « diminished augmented system », qui n'est pas considéré en termes de rapport à une clé, mais part d'un « sound » (son) constitué d'une combinaison

GUIDE

REPRISES FILM

Autant en emporte le vent
de Victor Fleming (Etats-Unis, 1939). Quartier Latin, 9, rue Champollin, Paris-5^e. Tél. : 01-43-26-84-65.

Taxi Driver
de Martin Scorsese (Etats-Unis, 1976). Action Ecoles, 23, rue des Ecoles, Paris-5^e. Tél. : 01-43-29-79-89.

To be or not to be
d'Ernst Lubitsch (Etats-Unis, 1942). Le Champo - Espace Jacques-Tati, 51, rue des Ecoles, Paris-5^e. Tél. : 01-43-54-51-60.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).
Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
L'Amie, ou Des journées entières avec Marguerite Duras
de Michèle Manceaux, mise en scène de Philippe Honoré.
Lavoir moderne parisien, 35, rue Léon, Paris-18^e. Du 16 au 20 janvier, les 22 et 23 janvier, 21 heures. Tél. : 01-42-52-09-14. 90 F et 130 F.
L'Apocalypse joyeuse
d'Olivier Py, mise en scène de l'auteur.
Grand Théâtre de la Ferme-du-Buisson, allée de la Ferme, Noisiel (77). Tél. : 01-64-62-77-77. 125 F.

Au but
de Thomas Bernhard, mise en scène de Marie-Louise Bischofberger.
MC 93, 1, boulevard Lénine, Bobigny (93). Du 16 au 20 janvier, 20 h 30 ; le 21 janvier, 15 h 30. Tél. : 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F. Jusqu'au 11 février.

Bakkhantes
d'après Euripide, mise en scène d'Omar Porras.
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris-16^e. Les 16 et 17 janvier, 19 heures. Tél. : 01-53-65-30-00. De 110 F à 190 F.

Alain Planès (piano)
Chopin : *Préludes pour piano.*
Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de La Chapelle, Paris-10^e. le 16 janvier, 20 h 30. Tél. : 01-46-07-34-50. De 70 F à 120 F.

Orchestre de la radio de Finlande
Salonen : *Giro.* Strauss : *Vier letzte Lieder.* Sibelius : *Légendes op. 22.* Soile Isokoski (soprano), Jukka-Pekka Saraste (direction).
Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8^e. Le 16 janvier, 20 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 450 F.

Compagnie Heightened Reality
Jordi Cortes Molina : *Lucky, Mat.*
Théâtre de la Cité internationale, 21, boulevard Jourdan, Paris-14^e. Les 15 et 16 janvier, 20 h 30. Tél. : 01-43-13-50-50. 110 F.

Giselle
Ballet national de Finlande. Orchestre Colonne. David Garforth : direction. Sylvie Guillem : mise en scène, chorégraphie.
Châtelet-Théâtre musical de Paris, 1, place du Châtelet, Paris-1^{er}. Les 16, 17 et 20 janvier, 20 heures ; les 14 et 21 janvier, 16 heures. Tél. : 01-40-28-28-40. De 60 F à 395 F.

Azur Quintet
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris-1^{er}. Les 15, 16, 17 et 18 janvier, 21 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.

Lou Donaldson Quartet
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecu-

de notes. Ce qui, selon Kühn, décuple les possibilités et ouvre grandes les portes d'une liberté formelle fondamentale pour lui. Avec des règles d'improvisation pointilleuses (ne pas rejouer tel ou tel groupe de notes par exemple), Kühn intensifie la difficulté, qui n'a d'autre but que de déboucher sur cette beauté musicale tout aussi fondamentale. Du grand jazz.

Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris-19^e. le 16 janvier, 20 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. 130 F.

Deep Plan, un nouveau rôle s'offre à l'architecte...

Dans le cadre des entretiens de Chaillot, l'Institut français d'architecture (IFA) invite, le 15 janvier, l'architecte Ben Van Berkel. Coréalisateur – avec l'historienne d'art Caroline Bos – de nouveaux projets autour du développement urbain et des plans d'infrastructure, Ben Van Berkel présente le nouveau concept de « deep planning » (planification en profondeur). Ce concept, utilisant les nouvelles technologies et le travail en réseau, intègre les politiques économique, sociale – intérêts collectifs, de mobilité –, temporelle dans l'architecture...
Auditorium de la Cinémathèque française, palais de Chaillot, 7, avenue Albert-de-Mun, Paris-16^e. Le 15 janvier, 18 h 30. Tél. : 01-44-05-39-19.

ries, Paris-10^e. Le 16 janvier, 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

RÉGIONS

Quatuor Ysae
Fauré : *Quintette pour piano et cordes n° 2.* Lekeu : *Quatuor pour piano et cordes en si mineur.* Franck : *Quintette pour piano et cordes en fa mineur.* Barry Douglas (piano).
Dijon (21). Auditorium, 11, boulevard de Verdun. Le 16 janvier, 20 heures. Tél. : 03-80-44-80-93. De 110 F à 140 F.

Compagnie Beau geste
Dominique Boivin : La danse, une histoire à ma façon.
Lyon (69). Opéra Nouvel, 1, place de la Comédie. Les 16, 18, 20, 23, 24, 25, 27, 29 et 30 janvier, 18 h 30. Jusqu'au 31. Tél. : 04-72-00-45-45. 100 F.

Aïda
de Verdi. Hasmik Papian (Aïda), Walter Fraccaro (Radamès), Markella Hatziano (Amnéris), Michele Porcellio (Amonasro), Giacomo Prestia (Ramsès), Marco Spotti (le roi d'Égypte). Chœur et Orchestre de l'Opéra de Marseille, Maurizio Arena (direction), Mario Corradi (mise en scène).
Marseille (13). Opéra, 2, rue Molière. Les 16, 18, 23 et 30 janvier, 20 heures ; le 21 janvier, 14 h 30. Tél. : 04-91-55-11-10. De 55 F à 345 F.

CONCERTS



Orchestre de l'Opéra
Chef permanent : James Conlon

James Conlon
direction

Fauré - Sibelius
Schoenberg

22 janvier - 20h

Opéra Bastille
Informations-Réservations
0 836 69 78 68*
www.opera-de-paris.fr

cité de la musique
musée, concerts, centre d'information

Tan Dun
Orchestral Theatre I, IV

On Taoism
Tan Dun, direction
Orchestre national de Lyon
25 janvier > 20h

www.cite-musique.fr
01 44 84 44 84

AGAT FILMS et Cie présente
ARIANE ASCARIDE • JEAN-PIERRE DARROUSSIN • GERARD MEYLAN

17 JANVIER

UN FILM DE ROBERT GUEDIGUIAN

LA VILLE EST TRANQUILLE

France Inter, Paris Première, www.diaphana.fr, Ticketrama

La vignette cigale

par Pierre Georges

BON, ALORS, c'est en route. Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication, l'a indiqué dans un entretien, ce lundi, au Figaro : il faut taxer les ordinateurs. Et tout ce qui y ressemble, numériquement, de près ou de loin. Le motif est noble, protéger les droits d'auteur contre le pillage, la contrefaçon mais aussi la copie gratuite quoique honnête. Mais la méthode sera rude.

De quoi s'agit-il en effet ? Sinon d'une vignette sur le disque dur ! Tout possesseur d'un ordinateur ou d'un magnétoscope amélioré, ou de toute autre machine merveilleuse déjà inventée ou à venir, permettant l'enregistrement ou la duplication d'une œuvre artistique, littéraire, cinématographique et musicale, passera à la casserole ! Redevance !

Avec un peu d'imagination, ce que l'automobiliste a gagné avec la disparition quasi miraculeuse de la vignette auto sur son pare-brise, le surfeur le perdra avec l'apparition quasi inéluctable d'une vignette sur le capot de son funeste et intersidéral engin. Avec un peu plus d'imagination, n'excluons plus l'apparition d'une plaque d'immatriculation, à l'avant comme à l'arrière, et non plus seulement sournoisement planquée dans les entrailles de la bête.

Police du Web ! Z'avez vos papiers ! Toute taxe, redevance, impôt supposant et entraînant par définition la création de forces de vérification, contrôle et répression, cette fiscalité nouvelle devrait provoquer l'émergence d'un corps nouveau : les flics de la Toile et inspecteurs de la répression des fraudes et emprunts numériques.

CD ? Taxés ! DVD ? Taxés ! Ordinateurs, décodeurs, télévi-

seurs, téléphones à tout faire, assistants numériques, taxés ! Pour tout ce que l'ingéniosité humaine inventera d'outils merveilleux pour la diffusion de la culture, l'ingéniosité fiscale, au motif parfaitement valable de défendre les droits des créateurs, trouvera la parade à une fausse et déjà mythique gratuité.

Car c'est évidemment là que se situe l'enjeu. La révolution de l'âge informatique a pu donner à beaucoup l'illusion et le sentiment que tout était devenu gratuit, hors l'investissement en matériel, dans le merveilleux monde culturel et planétaire. Qu'il suffisait en somme de se servir, se libre-servir, en musique, films, livres numérisés, au grand étal universel. Qu'il suffisait aussi d'acheter, pour trois francs six sous, des supports sans se préoccuper autrement de la rétribution des artistes et du paiement de ce qui y serait gravé, dupliqué, copié, etc.

Ces croyances, ces illusions lyriques eurent cours, jadis, au XX^e siècle finissant ! En ces ères pionnières et s'imaginant libertaires où la Toile, Terra incognita, ressemblait à une mythique course aux trésors gratuits. Il suffisait de se servir, de s'en servir, ô merveilles de la Grande Cassette universelle ! Il suffisait de croire, ou de feindre de croire, que cela durerait toujours, cette gratuité par tous les bouts de la grande chaîne de production et de diffusion.

Quelque chose nous dit que le XXI^e siècle sera autrement rigoureux et fiscal. Que les temps héroïques et bénis appartiennent à l'histoire des ordinateurs à boeuf et du « demain on surfe gratis » ! Vous surfez, belle cigale numérique ? Eh bien dansez maintenant !

Les deux groupes d'équipement électrique Schneider et Legrand se marient

Le nouveau groupe pèsera plus de 80 milliards de francs de chiffre d'affaires

LA VIEILLE RIVALITÉ entre Schneider Electric et Legrand est sur le point de s'éteindre. Les deux groupes français d'équipements électriques devaient annoncer, lundi 15 janvier, leur mariage. L'opération prendrait la forme d'une offre publique d'échange (OPE) de Schneider Electric sur Legrand. La transaction est amicale : sans l'accord des familles Vespieren et Decoster, qui contrôlent 42 % du capital et 57 % des droits de vote de Legrand, il serait impossible de lancer une offre sur la firme de Limoges.

La fusion des deux groupes donnera naissance à un géant de l'électricité. Par simple addition, le nouveau ensemble pèsera plus de 80 milliards de francs de chiffre d'affaires (plus de 12 milliards d'euros) et emploiera 90 000 personnes partout dans le monde. Alors que ce secteur est en pleine mutation, sous l'influence d'Internet et de la déréglementation de l'énergie, le nouvel ensemble s'affirmera d'emblée comme le numéro un mondial de l'électricité basse tension, soit tous les équipements utilisés dans

les maisons et dans les sociétés de services. Pour de nombreux observateurs, c'est le segment d'avenir dans l'équipement électrique.

Maintes fois évoqué par le passé, le rapprochement entre Schneider et Legrand n'avait jamais jusqu'alors paru possible, tant les groupes étaient différents. Didier Pineau-Valencienne, l'ex-président de Schneider Electric, avait même étudié la possibilité de lancer une attaque boursière contre Legrand. L'opération se voulait purement défensive : il s'agissait de faire grossir Schneider pour le mettre à l'abri d'une OPA inamicale. Face à l'hostilité de Legrand, l'idée avait été abandonnée.

« AU-DELÀ DU COMPTEUR »

Elle a été reprise il y a quelques semaines par Henri Lachmann, successeur de « DPV », et François Grappotte, PDG de Legrand. Depuis deux ans, les deux groupes ont beaucoup changé. Schneider Electric, qui s'était spécialisé dans les gros équipements et ne voulait pas aller « au-delà du compteur », a modifié radicalement sa straté-

gie depuis l'arrivée de M. Lachmann à la présidence du groupe en 1999. La firme a abandonné son activité dans la très haute tension et a racheté Lexel, une entreprise danoise qui lui a ouvert le secteur des équipements basse tension en Europe. Désormais, tout dans le groupe est axé sur les développements autour d'Internet. Malgré ses efforts, il se sentait encore de taille insuffisante dans ses métiers. La présence de Legrand, maître incontesté des petits appareillages électriques en France et en Europe, gênait son développement.

De son côté, la firme de Limoges était au bout de son modèle de développement. Très bien géré, très rentable, Legrand a su maintenir, seul, sa croissance et conduire son expansion hors des frontières pendant des années sans aucun accroc. Il est le groupe d'équipements électriques basse tension le plus internationalisé au monde. Mais l'équilibre s'est rompu lorsque Legrand a voulu prendre pied aux Etats-Unis. Jugeant qu'il ne pouvait plus rester en dehors du continent américain, M. Grappot-

te a décidé, en juillet, de racheter la société américaine Wiremold Company pour 770 millions de dollars. Les marchés ont sévèrement sanctionné ce rachat, jugé trop lourd pour le bilan de l'entreprise. Depuis, l'action Legrand est aux enfers. Elle est descendue jusqu'à 166 euros, soit une chute de 34,8 % par rapport à son plus niveau, avant de se reprendre. Vendredi 12 janvier, elle clôturait à 220 euros.

Pris en étau entre la nécessité de poursuivre son expansion et l'impossibilité de la financer, Legrand a pris conscience qu'il lui fallait changer. A l'automne, les familles fondatrices du groupe de Limoges annonçaient qu'elles étaient prêtes à se laisser diluer, si une opération d'envvergure pour le groupe le rendait nécessaire. Le dernier verrou qui empêchait un rapprochement entre les deux groupes sautait. Les fondateurs de Legrand devraient, cependant, garder un rôle de premier actionnaire dans le nouvel ensemble.

Martine Orange

La cour d'appel de Paris se prononce sur la procédure visant Xavier Tiberi

XAVIÈRE TIBERI devait être fixée lundi 15 janvier sur son sort : la 9^e chambre de la cour d'appel de Paris, après deux mois de réflexion, devait statuer en début d'après-midi sur les emplois fictifs de l'Essonne. Il s'agit de trancher d'épineuses questions de droit, autour du fameux rapport sur la francophonie, annulé mais omniprésent, dans un brouillard juridique à couper au couteau.

Le parquet général avait fait son possible pour réduire l'accusation à sa plus simple expression (*Le Monde* du 10 novembre) et Xavier Tiberi a quelques raisons d'être serein. La saisie de son rapport, commandée en 1994 par Xavier Dugoin, le président du conseil général de l'Essonne, avait été annulée pour vice de forme en 1997 par la cour d'appel. Le tribunal d'Evry avait ensuite renoncé à juger l'épouse du maire le 14 décembre 1999. Le parquet d'Evry, à l'origine des poursuites sur les emplois fictifs de l'Essonne, avait fait appel.

Et s'était senti un peu seul : l'avocat général de la cour d'appel avait indiqué le 6 novembre qu'il « ne soutenait pas l'appel du procureur d'Evry et demandait la confirmation du jugement pour Xavier Tiberi ». Marc Guirimand, qui avait souligné que sa « liberté de parole était totale », s'était dans la foulée demandé si une partie des poursuites n'étaient pas prescrites. Il avait encore jugé les peines de prison contre les autres prévenus « effectivement excessives », alors que Xavier Dugoin notamment avait

été condamné à 18 mois ferme et trois ans d'inéligibilité en première instance. L'avocat général avait demandé de la prison avec sursis, des amendes et une confusion des peines pour l'ancien président du conseil général et les deux bénéficiaires d'emplois fictifs, Alain Aubert et Bruno Tellenne, des proches de Charles Pasqua.

Depuis l'audience de novembre, le paysage a un peu changé. Le 12 janvier, le supérieur direct de l'avocat général, Alexandre Benmakhlouf, ancien conseiller de Jacques Chirac à la Mairie de Paris, a remis sa démission, choqué par la presse qui avait « gravement mis en cause » son impartialité. Et la situation de Xavier Dugoin s'est passablement dégradée. Le sénateur RPR a été exclu le 21 décembre de son parti, et entendu la veille par la police pour avoir vidé les caves du département juste avant sa défaite aux cantonales de 1998. Il n'avait pas pu être placé en garde à vue, le bureau du Sénat ayant refusé la levée de son immunité parlementaire. Xavier Dugoin a par ailleurs été définitivement condamné le 18 octobre à dix-huit mois de prison avec sursis et deux ans d'inéligibilité pour une autre affaire. Formellement, c'est au Conseil constitutionnel de prononcer la déchéance de son mandat de sénateur. Saisi tardivement par le gouvernement, le conseil devrait statuer mardi 16 janvier. Xavier Dugoin ne sera plus alors qu'un simple citoyen, inéligible.

F. J.

■ **LOTTO : résultats des tirages n° 4 effectués samedi 13 janvier. Premier tirage :** 14, 22, 23, 28, 42, 43 ; numéro complémentaire : 29. Rapports pour 6 numéros : 3 595 610 F (548 147 €) ; 5 numéros et le complémentaire : 83 210 F (12 685 €) ; 5 numéros : 8 515 F (1 298 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 326 F (49,69 €) ; 4 numéros : 163 F (24,84 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 32 F (4,87 €) ; 3 numéros : 16 F (2,43 €). **Second tirage :** 3, 18, 28, 41, 45, 46 ; numéro complémentaire : 2. Rapports pour 6 numéros : 15 393 875 F (2 346 781 €) ; 5 numéros et le complémentaire : 146 720 F (22 367 €) ; 5 numéros : 8 775 F (1 337 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 382 F (58,23 €) ; 4 numéros : 191 F (29,11 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 36 F (5,48 €) ; 3 numéros : 18 F (2,74 €).

BMW 320d www.bmw.fr

Prix de la BMW 320d : 174500 F. Premier versement de 61224.17 F (dépôt de garantie de 26175 F + premier loyer majoré de 35049.17 F (2)) suivi de 23 loyers mensuels de 2470.02 F (2). Après le paiement du dernier loyer, vous pouvez restituer votre véhicule à votre concessionnaire (sous réserve du respect de l'usure et du kilométrage prévus au contrat) ou l'acquérir en levant l'option d'achat. Option d'achat en fin de contrat de 104700 F. Coût total avec achat en fin de contrat de 196559.63 F (2).

Barèmes et conditions au 17/07/00 susceptibles de variation. Sous réserve d'acceptation par BMW Lease - SNC au capital de 300 000 Euros. RCS VERSAILLES B 343 636 643.

Contrat national d'entretien SERENIUM inclus au prix de 148.17 F/mois comprenant une extension de garantie supplémentaire de 12 mois et l'entretien du véhicule pour 24 mois et/ou 45000 km (au 1^{er} ces deux termes atteint).

(1) après le 1^{er} versement (2) hors assurances facultatives

BMW 320d
2471F / mois ⁽¹⁾⁽²⁾
Contrat national d'entretien compris

Voyagez en Première pour un tarif Éco.

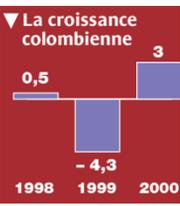
ECONOMIE

LES ENJEUX ▲ LES REPÈRES

MARDI 16 JANVIER 2001

BOUSSOLE

▼ La croissance colombienne



Après une récession aiguë en 1999, la croissance a repris en Colombie. Mais elle reste conditionnée par les risques politiques (page V)

FOCUS

Pour Michel Bouvier, directeur de la « Revue française de finances publiques », la logique du crédit d'impôt est de donner du pouvoir d'achat plutôt que de fournir des services collectifs (page VI)



EMPLOI

● Une loi pour corriger les dérives de la formation professionnelle (page IX)
 ● Calpers est le premier fonds de pension à se conformer aux normes sociales de l'Organisation internationale du travail (page XI)



OFFRES D'EMPLOIS

- Conseil pp. XII et XIII
- Administration et gestion de l'entreprise pp. XIV à XVI
- Banque/assurance pp. XVII et XVIII
- Carrières internationales p. XIX
- Marketing, communication p. XX
- Collectivités territoriales pp. XXI à XXIII
- High tech pp. XXV à XXXVIII
- Industrie pp. XXXIX et XL

Les Douze se préparent au basculement, rassurés par la remontée de la monnaie unique face au dollar

L'euro force l'allure pour le big bang de 2002

Le compte à rebours a commencé

★ **17 FÉVRIER 2002**
Pièces et billets français disparaissent

★ **1^{ER} JANVIER 2002**
Introduction de l'euro

★ **15 DÉCEMBRE 2001**
Distribution des kits de pièces en euros

★ **1^{ER} DÉCEMBRE 2001**
Préalimentation des commerçants

★ **31 OCTOBRE 2001**
Les comptes bancaires (entreprises et particuliers) sont en euros

★ **1^{ER} JUILLET 2001**
Les fonctionnaires français sont payés en euros

AVEZ-VOUS COMMENCÉ À PRÉPARER LE PASSAGE À L'EURO DANS VOTRE ENTREPRISE ?

en % de réponses positives septembre 2000

Catégorie	% de réponses positives
0 salarié	34
1 à 9 salariés	57
10 à 49 salariés	74
50 à 249 salariés	84

MAIS LE MOTEUR RISQUE D'AVOIR DES RATÉS

LE CHANGEMENT DE MONNAIE RISQUE D'ACCROÎTRE L'EXCLUSION DE CERTAINES CATÉGORIES

La Caisse des dépôts estime à **5 MILLIONS** le nombre de personnes devant bénéficier d'une campagne de sensibilisation particulière à l'euro (personnes âgées, jeunes en difficulté, handicapés...).

A moins d'un an du jour J, celui où les 304 millions d'habitants de la zone euro, désormais ouverte à la Grèce, pourront enfin glisser dans leur gousset les huit pièces et les sept billets libellés en monnaie unique, celle-ci s'est offert un magnifique cadeau de début d'année : la remontée spectaculaire de son taux de change face au dollar. En un mois et demi, l'euro aura regagné 15 % de sa valeur, ramenant à quelque 8 % le terrain perdu sur l'ensemble de l'année 2000. Belle reconquête qui fait dire à de nombreux économistes que la phase de l'euro faible est terminée et qu'il est normal de sacrifier à l'« euphorie » ambiante.

Les marchés semblent finalement avoir admis le « potentiel de hausse » de la monnaie unique qu'ils lui ont si longtemps dénié. Mais ce revirement monétaire n'est pas seulement lié à une tardive réhabilitation des atouts européens. Il doit beaucoup à l'atterrissage plus brutal que prévu de l'économie américaine en fin d'année, lequel s'est immédiatement répercuté sur la consommation – la composante essentielle du produit intérieur brut –, obligeant la Réserve fédérale à procéder, début janvier, à une réduction surprise et drastique de ses taux d'intérêt.

En agissant ainsi, Alan Greenspan, le patron de la Fed, espère éviter le risque de récession au moment où le nouveau président (mal) élu, George W. Bush, doit prendre ses fonctions, ce qu'il fera

le 20 janvier. Ce coup de pouce à la croissance via l'arme des taux d'intérêt, s'il est favorable au maintien de l'activité, a pour conséquence de diminuer la rentabilité des capitaux investis aux Etats-Unis. D'où un effet baissier immédiat sur le dollar. Et un mouvement de balance favorable à l'euro et aux douze monnaies auxquelles il va se substituer dans quelques mois.

FRAPPE ET IMPRESSION

L'opération de basculement est sans précédent dans l'histoire monétaire. Economiquement parlant, bien sûr, mais aussi techniquement et, surtout, psychologiquement et culturellement. A l'issue de ses deux premières années d'existence, le bilan économique de l'euro reste discuté. Son succès comme devise d'émission est reconnu (même si le dollar a détrôné la monnaie unique en 2000 en tant que première devise pour les émissions obligataires), mais il n'a pas su s'imposer comme monnaie de commerce international et encore moins comme instrument de réserve auprès des banques centrales. Sa part des réserves officielles a régressé à 13 % en 2000 contre 19 % et 14 % respectivement en 1997 et 1998, relève une récente étude de la Caisse des dépôts.

Jamais, non plus, une frappe et une impression de cette ampleur (7,6 milliards de pièces et 2,6 milliards de billets en France) n'auront été tentées, tandis que, dans le même temps, entreprises, administrations, collectivités loca-

les sont – théoriquement – engagées dans un basculement lui aussi sans égal. A cet égard, si la fabrication respecte plus ou moins le calendrier – sans qu'on sache très bien comment régler le sort des sommes thésaurisées dans les bas de laine (environ 150 milliards de francs) qu'il faudra aussi convertir en euros –, il n'en va pas nécessairement de même du côté des entreprises où la France reste la lanterne rouge de l'Europe, ainsi que le signalait, dès juillet 2000, Pedro Solbes, le commissaire européen chargé de ce dossier.

Les changements psychologiques et culturels sont également importants. Les populations dites « fragiles » – et elles sont nombreuses parmi les Douze – risquent de se sentir doublement exclues : du nouveau champ monétaire qu'elles n'auront pas assimilé, et donc de l'espace social. Les autres, les plus « solides », ne pourront pas échapper au malaise – provisoire – créé par la disparition du franc, privé de cours légal à partir du 17 février 2002, et de ses six siècles d'existence.

Ils pourront échanger leur nostalgie contre des pièces et des billets porteurs d'avenir – celui d'une Europe solide et unie – mais sans passé, toute figure humaine ou commémorative d'événement ayant été bannie, au profit de ponts et d'aqueducs. L'histoire de cette nouvelle monnaie, assortie d'un drapeau mais privée de patrie, reste à écrire.

Serge Marti

RENAULT CLIO

PROGRESSION : +56% EN 4 ANS
 VENTES 2000 : 187 794
 LONGUEUR : 3,773 M
 LARGEUR : 1,94 M

PUISQUE VOUS AIMEZ LES CHIFFRES, EN VOILÀ.



Hervé Hannoun, premier sous-gouverneur de la Banque de France

« Le jeu des arrondis ne devrait pas entraîner des hausses de prix »

« L'euro achève l'année 2000 sur un redressement spectaculaire, cette surprise s'explique-t-elle uniquement par le ralentissement de l'économie américaine ?

— Il y a eu en 1999, et plus encore en 2000, une profonde déviation du taux de change de l'euro par rapport aux données économiques fondamentales. Aujourd'hui, on assiste à la correction progressive de cette anomalie.

« Le marché mondial des capitaux prend conscience que la zone euro est une économie de 304 millions d'habitants, qui connaît une croissance robuste et équilibrée et où s'exerce une grande vigilance à l'égard de la stabilité des prix. Un euro fort est dans l'intérêt de l'économie européenne. Et ce redressement de l'euro facilitera le processus d'appropriation de la nouvelle monnaie par la population.

— Ne redoutez-vous pas qu'à la fin 2001 le jeu des arrondis ne donne un coup de pouce à l'inflation ?

— Il ne faut pas surestimer ce risque. Deux facteurs devraient éviter que la généralisation de l'euro ne se traduise par des hausses de prix. Il y a d'abord des règles de conversion et d'arrondis très strictes. Le respect de ces règles fera l'objet de contrôles. Qui plus est, avec l'arrivée concrète de la monnaie unique le 1^{er} janvier 2002, les prix dans les douze pays de la zone euro seront aisément comparables. Cela devrait intensifier la concurrence et favoriser la stabilité des prix.

— La France a choisi une période de transition de sept semaines pour supprimer définitivement le franc, alors que l'Allemagne a opté pour un big bang en un jour. Qu'est-ce qui justifie le choix français ?

— L'Allemagne procède apparemment à un basculement très bref pour des raisons juridiques. Le droit allemand ne permettrait pas la coexistence de deux gammes de billets ayant cours légal. Mais en réalité le mark va conserver une valeur d'usage pendant les deux premiers mois de 2002 et il pourra toujours être utilisé dans les paiements durant cette période. Dans les faits il n'y a donc pas de différences majeures avec les autres

pays, même si la période de double circulation n'est pas tout à fait la même : pour les Pays-Bas, elle court jusqu'au 28 janvier, pour l'Irlande jusqu'au 9 février, pour la France jusqu'au 17 février, et pour tous les autres pays jusqu'au 28 février.

« L'objectif est de tarir le plus rapidement possible, au cours des dix premiers jours de l'année, les deux sources d'alimentation en francs que sont le rendu de monnaie par les commerçants et la distribution de billets par les guichets bancaires et les distributeurs automatiques. Le franc disparaîtra donc rapidement dans les transactions.

« Mais un délai raisonnable (six mois) a été ménagé pour échanger, auprès des banques principalement, les francs thésaurisés. Le scénario de passage à l'euro a été étudié pendant des années et toutes les hypothèses ont été explorées. Il est rapidement apparu que le big bang scriptural et fiduciaire était impossible d'un point de vue opérationnel.

— La France est-elle prête au basculement ?



Hervé Hannoun

- A sa sortie de l'Ecole nationale d'administration (ENA) en 1975, Hervé Hannoun rejoint l'inspection générale des finances.
- En 1989, il devient directeur de cabinet de Pierre Bérégovoy, au ministère de l'économie et des finances d'abord, puis à Matignon.
- Il est sous-gouverneur de la Banque de France depuis 1992 et membre du Conseil de la politique monétaire depuis janvier 1994.

— Tout est mis en œuvre pour que nous soyons prêts le moment venu. La Banque de France a réalisé un document « 100 questions-réponses sur le passage pratique à l'euro » pour que l'on sorte de cette idée un peu diffuse que l'on ne sait pas ce qui va se passer. Les scénarios de basculement à l'euro ont été minutieusement préparés. Ils sont extrêmement précis et clairs.

« L'enjeu est d'éviter l'engorgement de fin de période, en faisant basculer avant octobre 2001 l'essentiel des opérations scripturales de la clientèle des banques — dès le premier semestre pour les entreprises et d'ici à fin septembre pour les particuliers avec l'envoi des chèques en euros cet été —, afin de pouvoir se consacrer au cours du dernier trimestre à l'opération fiduciaire. Cela suppose que les banques mais aussi le monde des entreprises se préparent.

« Nous avons mis en place, au niveau de la commission bancaire, un questionnaire qui nous permet, pour les quelque 1 300 établissements de crédit, d'avoir, banque par banque, un tableau de bord de la montée en puissance des opérations de basculement. Un premier questionnaire a été réalisé à l'automne, un deuxième le sera en janvier, et un ou deux autres d'ici à la fin de l'année. Nous disposons ainsi d'un outil de suivi précis qui permettrait, si nécessaire, à la commission bancaire de prendre toute mesure visant à faire corriger les situations de préparation insuffisante.

— Avez-vous été surpris, ou déçu, que très peu d'entreprises se soient déjà préparées alors qu'elles pouvaient d'ores et déjà convertir leur comptabilité et effectuer leur facturation en euros ?

— Le principe posé pour la période de transition est celui de « ni interdiction ni obligation ». Le fait que le basculement n'ait pas été massif en 2000 n'est donc pas un problème en soi. L'année critique, cruciale, est 2001. Il faut maintenant dissiper l'illusion que l'on peut s'y prendre au dernier moment. Il n'est plus question désormais de sensibilisation mais de passage à l'action. Même si nous avons des scénarios globaux

clairement définis, il appartient à chaque banque de développer sa stratégie pour faire basculer sa clientèle à l'euro, et à chaque agent économique de se préparer. Les banques sont naturellement au cœur du processus de passage à l'euro. Mais elles ont besoin du concours actif de leur clientèle et notamment des entreprises, qui doivent impérativement passer à la vitesse supérieure en ce début d'année.

— Quels sont les volumes de monnaie qui seront mis en circulation et les stocks nécessaires ? Comment allez-vous gérer le risque de contrefaçon ?

— 14,5 milliards de billets doivent être fabriqués pour l'ensemble de la zone euro. 2,5 milliards sont nécessaires pour la France : 1,5 milliard pour les billets en circulation et 1 milliard pour les stocks logistiques. L'ensemble représente 600 milliards de francs environ. Côté pièces, 7,6 milliards d'unités seront distribuées dans l'Hexagone dont 3,5 milliards lors de la phase de pré-alimentation qui commencera dès septembre pour les banques et en décembre pour les commerçants. En ce qui concerne les particuliers, ils pourront acheter à partir du 15 décembre des « sachets premiers euros », composés de 40 pièces en euros d'une contre-valeur de 100 francs.

« Même si la Banque de France n'a pas la responsabilité de la frappe des pièces, elle assurera la logistique de mise en circulation pour l'ensemble de la monnaie fiduciaire, mais selon deux modalités différentes : les billets seront distribués par nos succursales, alors que les pièces le seront à partir de cinq centres de stockage dans l'Hexagone.

« Les billets en euros vont être très sécurisés. Ils seront probablement parmi les billets les plus sûrs au monde, comportant de nombreux signes de sécurité permettant de prévenir la contrefaçon. Nous dévoilerons ces signes de sécurité en septembre 2001 afin que la population puisse identifier sans risques de confusion sa nouvelle monnaie fiduciaire. »

Propos recueillis par Laurence Caramel et Laetitia Van Eeckhout

CHRONIQUE

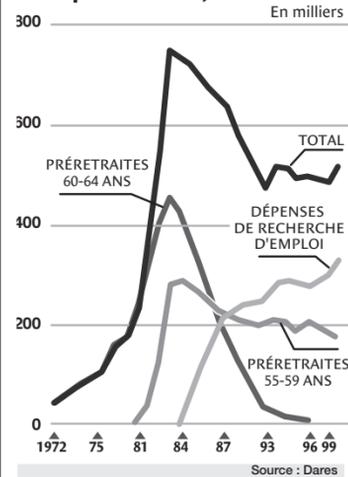
par Alain Lebaube

Modernisation sociale utile ?

Cela a été beaucoup dit, ou écrit. Quand il appelle de ses vœux une « année utile », le président de la République se sert du calendrier pour des arrière-pensées électorales. En agitant le chiffon rouge de la réforme, il sait qu'il provoque sur un terrain commode. Mais il n'ignore pas non plus que le soupçon d'immobilisme recouvre une réalité qui, d'un millénaire à l'autre, reste potentiellement dangereuse.

Ce n'est certes pas le gouvernement qui prend le risque de bouger. Sa loi dite de modernisation sociale ne comporte aucun de ces éléments qui bousculent les habitudes. Tout au plus notera-t-on que Nicole Péry, secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle, doit y gagner le droit à la validation des acquis et de l'expérience professionnelle, ainsi qu'un aménagement du financement de l'apprentissage, dont l'histoire retien-

▼ Bénéficiaires des mesures de préretraites, 1972-1999



Mais, surtout, pour le deuxième cas, tout dépend maintenant du sort qui sera réservé à la refondation sociale et, donc, du rôle qu'entend jouer le Medef dans les négociations en cours.

Autant dire que le contrôle du chantier de la réforme échappe désormais aux pouvoirs publics et à ses responsables. Ce qui, tant pour Lionel Jospin que pour Jacques Chirac, n'est pas une situation enviable : à tout moment, ils peuvent l'un et l'autre se retrouver à la merci d'une polémique dont ils ne tirent pas les fils. Que le patronat décide de dynamiser le régime des retraites, comme des ultras en ont l'intention, et ce sont les deux rivaux dans la course à l'Elysée qui seront à la peine.

De ce point de vue, les semaines qui viennent seront décisives. Refusant l'échec des négociations, intervenu le 21 décembre, les organisations syndicales, unies, demandent la réouverture des discussions et s'apprentent à manifester ensemble, le 25 janvier. Sur un thème aussi sensible que celui de l'avenir des retraites, elles pourraient réaliser un carton plein. D'autant que les dernières propositions du Medef, quoique implicites, ont une évidente fonction de repoussoir. Préconiser le passage à quarante-cinq années de cotisations et l'introduction d'une « logique actuarielle », en vigueur dans les assurances, ne peut que faciliter la mobilisation.

Alors qu'il y a actuellement plus de 500 000 préretraités, et que les entreprises continuent à ne pas gérer les fins de carrière de leurs salariés âgés, le retraité programmé, pour le 31 mars, des employeurs de la structure chargée de financer le surcoût de la retraite à 60 ans, va accroître les tensions.

Ce qui oblige à se poser une question. Est-il vraiment « utile », pour tous, que la modernisation sociale, sous couvert de refondation, se transforme en une politique de la terre brûlée ?

La plupart des PME ne sont pas prêtes

Parler de l'euro à des chefs d'entreprise dans une réunion publique et c'est le bide assuré... Jacques Creyssel, directeur délégué du Medef et coprésident du groupe de travail Simon-Creyssel, chargé depuis 1996 de réfléchir aux conséquences du passage à l'euro pour les entreprises, résume sans fioritures la situation. A moins d'un an de la mise en circulation de la monnaie unique, l'événement ne mobilise plus. Pis, il fait fuir les chefs d'entreprise, qui désertent les réunions d'information. A Paris comme en province.

Selon le dernier baromètre de l'IFOP de septembre commandé par le ministère de l'économie et publié le 14 décembre, « 60 % des entreprises de moins de 500 salariés disent avoir entamé leur préparation mais celles n'ayant pas encore commencé n'ont pas l'intention de s'y atteler prochainement ». Au contraire, elles sont de plus en plus nombreuses à décaler après l'été le lancement de ce chantier. Et plus d'une PME sur deux déclare qu'elle attendra le dernier moment, c'est-à-dire le 31 décembre, pour basculer effectivement son entreprise en euro. Au risque de ne pas avoir eu le temps de tester son nouveau système informatique.

Le constat fait par les banques n'est pas plus encourageant. Moins de 2 % des entreprises ont aujourd'hui ouvert des comptes en euros. La Société générale avait prévu de faire basculer 75 % des comptes de ses entreprises à la fin du premier semestre. Mais Bernard Hureauux, directeur du marché des entreprises, reconnaît aujourd'hui que « l'objectif est ambitieux », pour ne pas dire qu'il est hors d'atteinte.

Certaines sociétés ne sont pas conscientes de l'ampleur du chantier à mener

Le retard ne vient pas des grandes entreprises. Elles sont globalement prêtes. Environ 30 % d'entre elles travaillent déjà totalement dans la nouvelle monnaie. Mais les PME piétinent et les banquiers reconnaissent à demi-mot qu'il est délicat pour eux d'exercer une pression commerciale trop forte.

La Société générale a lancé un programme d'entretien individuel avec chacun de ses 36 000 clients patrons de PME. Elle leur offre un CD-Rom qui leur permet de faire un auto-diagnostic, mais elle a renoncé à s'associer avec un cabinet conseil qui aurait pu accompagner les entreprises dans l'ensemble des domaines concernés par le passage à l'euro — juridique, commercial, social... Faute de clients, et aussi d'avoir pu trouver un cabinet intéressé par ce marché.

« Beaucoup d'entreprises ne sont pas conscientes de l'ampleur du chantier qu'elles vont devoir mener à bien et sous-estiment les risques qu'il y a à s'y prendre trop tard », explique Jacques Creyssel. Entre mettre en place dès 35 heures et répondre au surcoût d'activité, les chefs d'entreprise nous répondent souvent qu'ils n'ont pas le temps de s'occuper de l'euro. Pourtant, il ne s'agit pas seulement d'adapter sa comptabilité à un nouveau logiciel de gestion. Les entreprises doivent sensibiliser leurs salariés, réfléchir à leur politique de prix et préparer ce changement avec leurs clients com-

me avec leurs fournisseurs. Pour une entreprise de taille moyenne, il faut au moins six mois pour boucler toutes ces opérations. »

Pour se faire entendre, le Medef a décidé de lancer une campagne de communication à partir du mois de février qui n'insistera pas sur l'arrivée de l'euro mais sur la fin du franc ! En espérant que les chefs d'entreprise seront plus sensibles à ce message. Et pour montrer l'exemple, l'organisation patronale a fait de l'euro sa monnaie de référence depuis le 1^{er} janvier. Le ministère de l'économie a lui aussi choisi de cibler ses premières campagnes de l'année sur les entreprises en matraquant notamment les consciences des patrons à coup de publicité dans les journaux économiques.

GRANDE DISTRIBUTION

Les entreprises — comme celles de la grande distribution — qui avaient pris de l'avance en se préparant pour le 1^{er} janvier 1999 — date de l'entrée en vigueur de la troisième phase de l'Union économique et monétaire — sont souvent quittes pour recommencer une partie du travail, puisque seule une petite minorité de consommateurs a choisi de régler ses achats en euros.

« Nous allons devoir former à nouveau près de 300 000 employés et en particulier ceux qui sont au contact du public », explique Jérôme Bédier, président de la Fédération du commerce et de la distribution. Ils devront pouvoir répondre rapidement à toutes les questions des clients et désamorcer les contestations aux caisses, sinon ce sera le grand embouteillage. »

Les grands enseignes qui seront en première ligne pour faire circuler la nouvelle monnaie réfléchiront à des jeux éducatifs pour fami-

liariser les consommateurs avant le grand saut du 1^{er} janvier 2002. Comme les banques, elles n'ont pas encore réglé toute la logistique — stockage des « anciens » francs, risques de blanchiment et de contrefaçon, ou encore sécurité de leurs personnels contre les risques de braquage pendant la période où les deux monnaies coexisteront. C'est avec la Banque de France que toutes ces questions se négocient actuellement.

Entre des grandes entreprises d'ores et déjà prêtes jusqu'à avoir fait de leur avance un argument commercial et les autres, il y a donc un fossé. Mais ces dernières sont loin de s'en complexer.

Elles sont certainement une majorité à prendre contact avec l'euro grâce à leur comptable, comme cette entreprise de douze salariés faisant du commerce des métaux dans la région parisienne.

Il y a près de deux ans que Chantal, qui fait la comptabilité dans la société Holmaert depuis vingt-cinq ans, gère ses dossiers en francs et en euros grâce à un nouveau logiciel. Elle ne fait jamais de factures en euros, les petits ferrailleurs de la région qui viennent vendre ici quelques kilos de cuivre ou d'aluminium ont souvent déjà assez de mal à gérer une simple facture. Mais elle accepte les traites en euros que lui envoient ses gros clients comme Affimet, une filiale de Pechiney, et ses interlocuteurs étrangers l'ont prévenue qu'ils souhaitaient tout gérer dans la nouvelle monnaie à partir de 2001. Pour Chantal, l'euro ce n'est qu'une histoire de conversion. Et ce n'est donc pas si compliqué. Trop optimiste ? Rendez-vous dans moins un an.

L. C.

Syntegra

Démarrez 2001 dans la bonne tribu

Retrouvez-nous en rubrique High Tech

La Commission appelle au développement des services de proximité

Alors que l'Europe sociale peine à prendre corps, le document que vient de publier la Commission européenne et Eurostat, intitulé « *La situation sociale dans l'Union européenne 2000* », montre l'étendue des chantiers à engager. Premier rapport annuel sur les conditions sociales au sein des quinze, ce document trace un portrait européen très inégalitaire. Une première section, en forme d'état des lieux, porte sur différents « *domaines de la politique sociale européenne* » - le vieillissement de la population et des travailleurs, l'éducation, l'emploi et le chômage, les dépenses de protection sociale, l'espérance de vie...

Une deuxième section examine les principales évolutions en cours dans le domaine social : démographie, structure des ménages, participation des femmes à la vie économique, conditions de vie en matière de logement, de santé, d'emploi, etc. Enfin, une troisième section indique des pistes à suivre pour « *se préparer aux besoins futurs* ».

Ce qui frappe d'abord dans cette enquête est la disparité des situa-

Le vieillissement démographique et la modification des structures familiales devraient renforcer la demande d'aide sociale

tions entre les Etats membres. Le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans, par exemple (données 1998), varie de 62,7 % en Suède à 22,5 % en Belgique. Le document chiffre aussi le pourcentage de la population de 18 à 24 ans ayant quitté le système éducatif et possédant au mieux un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire. La moyenne européenne (année 1997) est de 22 %, les scores par Etat variant de 8 % pour la Finlande à 31 % pour le Luxembourg.

Le vieillissement de la population et ses conséquences sont égale-

ment analysés. En 1998, les personnes de 65 ans et plus représentaient 24 % de la population en âge de travailler. D'ici 2010, cette proportion devrait passer à 27 %. Elle sera la plus élevée en Italie (31 %). C'est la tranche d'âge des personnes de 80 ans et plus, dont 45 % vivent seules, qui augmente le plus vite.

Comment vivent les personnes âgées et quels sont leurs besoins ?, s'interroge le rapport. Le vieillissement de la population « *entraîne de profonds bouleversements pour toutes les générations et dans la plupart des domaines de l'activité socio-économique* ». Et ses répercussions sur la demande de services sociaux iront en s'intensifiant au cours des prochaines décennies puisque la génération du baby-boom, importante en nombre, approche désormais de la retraite. Le vieillissement en soi n'est pas « *un obstacle insurmontable ; il expose simplement la nécessité de prendre des dispositions sociales pour corriger* » les déséquilibres futurs.

De même, la croissance de l'activité des femmes et les modifications de la structure des ménages, plus petits et moins stables qu'au-

Des inégalités profondes

En 1994, les niveaux de revenus en Grèce, Espagne, Italie et Portugal étaient nettement inférieurs à la moyenne dans l'Union. La fracture est également interne aux pays : les 20 % de personnes les plus pauvres ne percevaient que 8 % du revenu total en 1994, contre près de 40 % pour les 20 % les plus riches. C'est en Finlande (avec un ratio de 3,1) et au Danemark (3,2) que l'écart est le plus faible, et au Portugal (7,2) qu'il est le plus grand.

En moyenne, 70 % du revenu proviennent du travail, 5 % du capital et 25 % des pensions et autres transferts sociaux. Les deux groupes les plus mal lotis sont les femmes âgées de 65 ans et plus, et les parents isolés.

paravant, laissent penser que la demande de services sociaux devrait aller en augmentant. Dans le même temps, si l'on peut « *attendre de la croissance économique un accroissement de la prospérité et une amélioration de la santé* », on peut aussi prévoir « *une aggravation des inégalités des revenus et de l'accès aux soins* », ce qui devrait se traduire par « *une demande accrue d'aide sociale* ». Bref, tout concourt à développer l'« *économie sociale* ».

Pour les auteurs du rapport, les services de proximité non marchands pourraient être offerts aux personnes « *actuellement exclues* ». C'est d'ailleurs la voie suivie en France. Mais on en connaît aussi les faiblesses : donner une image peu valorisante et pas assez professionnelle de ces services. Le rapport voit en tout cas dans cette orientation le moyen de combiner lutte contre l'exclusion, réponse à une demande sociale et promotion de la croissance.

Francine Aizicovici

APRÈS L'UNION MONÉTAIRE

par Gérard Moatti

Paiements transfrontaliers : en attendant le big bang

Malgré l'euro, les paiements transfrontaliers coûtent toujours très cher au client. C'est, depuis la naissance de la monnaie unique, un de ces thèmes rituels et passablement rébarbatifs, à propos desquels les banques sont régulièrement montrées du doigt dans les rapports de la Commission de Bruxelles, mais qui ne mobilisent pas vraiment les foules. « *En fait, ironise un banquier, la question intéresse surtout les fonctionnaires de la Communauté et les membres du Parlement européen, qui vivent en monnaies multiples par nécessité professionnelle...* » Grave erreur, estime Olivier Mas, président de l'Association bancaire pour l'euro (ABE) : selon lui, le nombre de transactions entre les pays de la zone est appelé à exploser au cours des prochaines années. Actuellement, il s'élève à quelque 400 000 opérations par jour, ce qui ne représente que 1 % à 3 % (selon les pays) des transactions domestiques. Mais il pourrait passer à un million, et sans doute bien davantage, sous l'effet de la baisse prévisible du coût des opérations, de l'apparition, début 2002, de l'euro « *concret* » (billets et pièces) et du développement du commerce électronique.

L'enjeu est énorme, à la fois pour les économies nationales (degré d'intégration européenne), pour les entreprises (la baisse du coût des transactions élargit leurs marchés), et, bien entendu, pour les consommateurs. Aujourd'hui, ces paiements passent par un empilement de systèmes créés au fil du temps. Le plus classique est le « *correspondent banking* », fondé sur des accords de facilités mutuelles entre deux ou plusieurs banques de pays différents, certaines banques ayant monté leurs propres associations pour faciliter les règlements. Mais ces canaux, par lesquels passent quelque 250 000 opérations par jour, sont assez incommodes et coûteux, puisque, par exemple, si la banque du bénéficiaire d'un virement n'est pas la correspondante de celle du donneur d'ordre, une banque tierce doit intervenir dans le circuit.

Il existe deux autres systèmes beaucoup plus perfectionnés, nés en même temps que l'euro, mais réservés aux opérations de gros montants : Target pour les paiements entre banques centrales (environ 40 000 opérations journalières) et Euro 1, créé par l'ABE, entre banques commerciales (environ 100 000 opérations).

« *Pour les paiements de petit montant, l'harmonisation bancaire est difficile et tardive, reconnaît Pierre Simon, directeur général de l'Association française des établissements de crédit (Afecei). Les habitudes des consommateurs sont différentes selon les pays : les Français utilisent*

beaucoup le chèque, ce qui n'est pas le cas des Allemands ni des Italiens. Et les banques n'ont pas fait de gros efforts de standardisation entre leurs systèmes nationaux. » Il y a seulement un an et demi qu'a été créé l'Identification Banking Account Number (IBAN), sorte de RIB européen, dont seront dotés, en principe avant la fin 2001, tous les clients des banques de la zone euro. Autre obstacle : l'obligation, pour les établissements, de déclarer toutes les opérations transfrontalières, en vue de l'élaboration des statistiques de balance des paiements. Là aussi, la contrainte va être partiellement levée : à partir du 1^{er} janvier prochain, elle ne subsistera que pour les paiements supérieurs à 12 500 euros (les banques demandaient que la limite soit fixée à 50 000 euros). Si les paiements en zone euro ne posent guère de problèmes aux grandes entreprises exportatrices dont les procédures sont rodées de longue date, l'archaïsme, la lenteur et le coût du système sont de plus en plus pesants pour les PME et surtout pour les particuliers. Actuellement, chaque opération est facturée en moyenne 17 euros - plus de 100 francs -, ce qui est évidemment prohibitif pour des transferts de faible montant. C'est pourquoi l'ABE a lancé, le 20 novembre, Step 1 (Straight Through Euro Payment), un mécanisme de compensation entre banques pour les petits paiements. Sur les quelque 150 banques membres de l'ABE, plus d'une vingtaine sont déjà connectées à ce système, sans doute appelé à se généraliser rapidement.

Informatisé ou non, un paiement transfrontalier est une chaîne qui comporte un nombre incompressible de maillons : le donneur d'ordre, sa banque, le système de compensation, la banque du bénéficiaire, le bénéficiaire lui-même. Jusqu'ici, le prix de revient d'une opération comportait en moyenne deux tiers de coûts de manipulation et un tiers de « *coûts système* », incluant l'amortissement des investissements informatiques. Avec Step 1, les coûts vont beaucoup baisser - de moitié, selon certains professionnels -, du moins, pour les paiements correctement « *renseignés* » : une opération « *réparée* » (exigeant la recherche d'informations) coûte aussi cher qu'un impayé...

Déjà, l'ABE met en chantier Step 2, un système encore plus performant, qui facilitera les prélèvements automatiques et rendra possibles les transferts de fichiers. Par exemple, pour permettre à une grande entreprise de faire payer tous les salaires de ses employés en Europe en remettant à sa banque une simple bande magnétique. « *Avec ces réseaux, nous aurons automatisé le segment qui va de la banque du donneur d'ordre au bénéficiaire, explique Olivier Mas. Mais il restera celui qui va du donneur d'ordre à sa banque - l'opération au guichet. Là, Internet apportera une simplification radicale. A condition, bien sûr, que la solution soit trouvée pour sécuriser le système, mais nous n'en sommes pas loin.* » C'est alors que le nombre de paiements transfrontaliers pourrait exploser.

Le cas classique ne serait plus celui du touriste qui veut verser un acompte de réservation pour un séjour dans les Alpes autrichiennes, ni du chef de famille qui adresse un virement à son fils étudiant en Allemagne, mais, par exemple, celui du client d'une compagnie d'assurances de la zone euro payant ses primes par prélèvement automatique, ou de l'acheteur néerlandais réglant sa commande par Internet à un distributeur italien. La question sera de savoir si l'Internet sécurisé sera le lot d'un club fermé de banques qui utiliseront comme une arme concurrentielle, ou s'il deviendra une infrastructure collective à partir de laquelle se développera la concurrence sur le nombre, la qualité et l'originalité des services proposés : c'est un problème, désormais classique, de la « *nouvelle économie des réseaux* ».

Gérard Moatti est directeur de la revue « *Sociétal* ».

30 % des Européens ne peuvent s'offrir des vacances hors de chez eux

en pourcentage de ménages ne pouvant se permettre les postes sélectionnés, 1995

	UE-15	ALLEMAGNE	AUTRICHE	BELGIQUE	DANEMARK	ESPAGNE	FRANCE	GRÈCE	IRLANDE	ITALIE	LUX.	PAYS-BAS	PORT.	R.UNI
Manger de la viande/ du poulet/ du poisson un jour sur deux	6	5	8	4	2	2	5	37	3	7	3	1	7	8
Passer une semaine de vacances hors de chez soi.	30	12	24	26	15	50	5	54	37	40	13	14	60	36
Acheter de nouveaux vêtements	14	15	10	10	4	9	5	35	7	16	4	13	49	13
en pourcentage de ménages en retard de paiement (remboursement), 1995														
Emprunt hypothécaire	4	2	2	5	2	7	5	24	7	4	2	1	4	6
Loyer du logement	9	3	3	12	3	11	5	37	22	8	5	3	4	16
Factures de gaz, d'eau et d'électricité	5	1	1	6	3	4	5	30	7	4	2	1	2	8

Source : Eurostat

Le ministre belge des finances, Didier Reynders, nouveau porte-parole de la zone euro

BRUXELLES

de notre bureau européen

Didier Reynders, le ministre belge des finances, assurera la présidence de l'Eurogroupe, qui rassemble les grands argentiers des douze pays de la zone euro, pendant la totalité de l'année 2001, au lieu des six mois habituels. Un privilège qu'il doit au fait que la Suède, qui exerce la présidence de l'Union jusqu'au 1^{er} juillet prochain - avant que ne vienne le tour de la Belgique -, ne participe pas à la monnaie unique. Pendant la seconde moitié de l'année, Didier Reynders présidera également le conseil Ecofin où se retrouvent les quinze.

Ce Liégeois de quarante-deux ans, qui assure cette double tâche à moins d'un an de l'échéance délicate où l'euro deviendra une réalité concrète pour l'ensemble des citoyens, n'a décidément rien du Belge breughélien cher à l'imaginaire français.

Intelligent, vif, mais froid et caustique, cet avocat de formation, après avoir marqué des sympathies pour le mouvement régionaliste wallon, est entré en politique en 1987, dans les rangs du parti libéral (centre droit) comme directeur de cabinet de Jean Gol, vice-premier ministre, ministre de la justice et des réformes institutionnelles. Ce dernier, décédé en 1995, fut l'une des plus fortes personnalités politiques de la Belgique des précédentes décennies.

CONTINUITÉ

En juillet 1999, lorsque les libéraux reviennent au pouvoir avec la coalition « arc-en-ciel » (bleu, rose, vert) menée par Guy Verhofstadt, c'est tout naturellement que le poste des finances lui est attribué. Francophone, il est bien accepté par les Flamands - au centre du pouvoir économique dans le royaume - qui ont apprécié ses efforts pour approfondir rapidement sa connaissance de leur langue.

Ce Liégeois de 42 ans assurera la présidence de l'Eurogroupe, qui rassemble les grands argentiers des douze pays participant à la monnaie unique, pendant tout 2001

Ce père de quatre enfants, qu'on dit très attaché à sa famille comme à sa bonne ville de Liège, est certainement plus ambitieux que modeste. Mais l'assurance qu'il manifeste et qui repose sur une importante expérience professionnelle (président des chemins de fer belges à vingt-huit ans, puis plus tard de l'aviation civile) ainsi que sur une maîtrise évidente des dossiers économiques devrait lui permettre de démontrer que le représentant d'un « *petit* » pays peut parfaitement être le porte-parole efficace et écouté de la zone euro, à côté du président de la Banque centrale européenne (BCE).

Se situant dans la continuité de l'action amorcée par Laurent Fabius, il est déterminé à développer et à rendre plus visible le rôle de l'Eurogroupe. Il constate d'ailleurs qu'un paragraphe des « *conclusions* » du sommet de Nice plaide dans ce sens, offrant ainsi une reconnaissance officielle à ce club imposé par les Français à Luxembourg en décembre 1997, mais pendant longtemps à peine toléré. Il estime que la zone euro a des besoins propres, qu'il est nécessaire de les prendre en compte et que c'est là l'intérêt bien compris non seulement des Douze mais de l'ensemble de l'Union.

Une telle stratégie suscitera des résistances. Certaines se sont

déjà manifestées, au premier rang desquelles celle de Wim Duisenberg, le président de la BCE. Choc de deux personnalités différentes ou rivalité entre les institutions, les deux hommes ne s'apprécient guère.

En septembre, lors de la réunion de l'« *euro 11* » à Versailles (la Grèce n'en faisait pas encore partie), le ministre belge, qui n'est pas un adepte de la langue de bois, avait critiqué en termes peu diplomatiques l'absence du président de la BCE en pleine crise de l'euro. Plus récemment, ce dernier a manœuvré pour décourager Didier Reynders, lorsqu'il a annoncé son intention d'assister régulièrement aux réunions du conseil des gouverneurs de la banque.

Le président de l'Eurogroupe, qui parlerait volontiers déjà en termes de G3 (Amérique du Nord, Europe, Japon), considère le renforcement du dialogue entre la BCE et le pôle politique de la zone comme une évidente nécessité.



Didier Reynders

- Né à Liège en 1958, Didier Reynders a été le directeur de cabinet de Jean Gol, vice-premier ministre, de mars 1987 à mai 1988.
- Elu député en 1992, il est le président du groupe PRL-FDF (coalition des libéraux et du Front des Francophones) depuis 1995 et ministre des finances depuis juillet 1999.

Philippe Lemaître

le monde EMPLOI

LES MUTATIONS ▲ LES INITIATIVES

Le système actuel renforce les inégalités de savoir et de compétence. A partir de l'automne 2001, tout travailleur pourra se voir délivrer un diplôme professionnel pour une expérience d'au moins trois ans, sans avoir à suivre tout ou partie du cursus scolaire qui y mène. Le second volet de la réforme prévoit la création d'un droit à la formation. Pour le patronat, son coût devrait être partagé entre l'entreprise et le salarié

Une loi pour corriger les dérives de la formation professionnelle

A partir de l'automne 2001, tout travailleur pourra se voir délivrer un diplôme professionnel sur la seule foi d'une expérience d'au moins trois ans, sans avoir à suivre tout ou partie du cursus scolaire qui y mène. Nicole Péry, secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, qualifie de « petite révolution » cette possibilité, offerte par les articles 40, 41 et 42 de la loi de modernisation sociale, débattue à la fin de la semaine dernière à l'Assemblée nationale. Approuvée en conseil des ministres le 24 mai 2000, cette révolution a attendu six mois avant d'être présentée aux députés ; elle ne devrait être applicable qu'à partir de la rentrée 2001.

Ces six mois de retard ont levé le principal obstacle rencontré par les promoteurs de la réforme : l'indifférence de la classe politique et des médias. Car, entre-temps, la situation de l'emploi a radicalement changé.

Le parallèle entre la persistance d'un chômage élevé, les dizaines de milliers d'emplois non pourvus, les 25 000 places de stages vacantes dans les organismes de formation, amène entreprises, syndicats et politiques à rechercher des solutions innovantes, usant toutes de la formation comme

outil de mise en adéquation de l'offre et de la demande.

Le 20 décembre 2000, la première réunion des partenaires sociaux sur la formation professionnelle continue, cinquième chantier de la « refondation sociale » prônée par le Medef, a montré que le constat d'insuffisance du système actuel (trop coûteux, trop inégalitaire) était unanime, et qu'une réforme était urgente : tous ont promis de parvenir à des décisions d'ici à juillet 2001, et de se revoir déjà le 23 janvier.

La multiplication des expérimentations préfigurant ce que seraient de nouveaux dispositifs est un

autre indice de la remontée des questions de formation au sommet des agendas. Douze régions et trois branches professionnelles (plasturgie, chimie, papier-carton) ont déjà signé des conventions avec le secrétariat d'Etat : elles visent soit à organiser une information systématique sur les possibilités de validation des acquis, soit à développer l'accès à la formation des publics qui en sont généralement exclus – les moins qualifiés, les chômeurs de longue durée, les femmes.

Mais cette belle unanimité risque de se lézarder sur le second volet de la réforme qu'envisage

Nicole Péry : la création d'un « droit à la formation, individuel, transférable, garanti collectivement », qui, seul, selon ses promoteurs, pourrait éviter la dérive naturelle des entreprises et des salariés vers le renforcement des inégalités de savoir et de compétence.

Or patronat et syndicats se sont violemment accrochés sur ce point le 20 décembre. Le Medef a mis en avant la notion de co-investissement, la charge de la formation – en temps comme en argent – devant être selon lui partagée entre l'entreprise et le salarié. Les syndicats veulent maintenir la formation dans le temps de travail et gérer conjointement l'exercice de ce droit au niveau de chaque branche et chaque entreprise.

Au cabinet de Nicole Péry, on reconnaît aux partenaires sociaux le soin de définir les modalités du « droit à la formation », mais on s'inquiète de voir des positions de départ si contradictoires. « Il ne faudrait pas que le patronat se contente de défendre le co-investissement, au risque de favoriser les salariés qui en ont les moyens, en reportant sur la collectivité la charge de la formation de tous les autres. »

Autre inquiétude, les partenaires sociaux ont décidé de laisser de côté les questions du financement

et de l'organisation de la formation continue par d'innombrables institutions : collecteurs de fonds, branches professionnelles, chambres de commerce, organismes de formation... Pourtant, réduire l'inégalité d'accès suppose une mutualisation des financements au niveau le plus pertinent (branche, bassin d'emploi...); l'efficacité suppose une refonte des mécanismes de prescription des organismes de formation. Or certaines de ces institutions ont conquis des positions dominantes, qu'elles ne sont guère prêtes à abandonner.

Nicole Péry, après de longues hésitations, a fini par s'attaquer à certaines de ces positions en modifiant, dans les articles 43 à 45 de la loi, le financement des centres de formation d'apprentis (CFA), dont certains reçoivent, à cursus équivalent, jusqu'à 29 fois plus d'argent par apprenti que leur voisin ! Une péréquation effectuée au niveau régional devrait limiter ce différentiel, tout en réduisant le nombre d'organismes collecteurs de 600 à 250. Mais la secrétaire d'Etat ne vient-elle pas de démontrer ainsi que seul le gouvernement a les moyens d'imposer, par la loi, de tels mécanismes de réduction des inégalités ?

Antoine Reverchon

Des stages « cousu main » en Basse-Normandie

CAEN de notre correspondant
Dans un contexte de tensions de plus en plus vives sur certains segments du marché du travail et de lutte contre le chômage de longue durée, les Bas-Normands expérimentent un dispositif original d'insertion baptisé « Mille parcours pour l'emploi ». L'idée centrale est de croiser offres d'emploi des entreprises et offres de travail des chômeurs par le biais d'une formation professionnelle totalement personnalisée, en s'intéressant en priorité aux publics éloignés des réseaux habituels de la formation.

Depuis dix-huit mois, le conseil régional de Basse-Normandie, en partenariat avec l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) et l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), s'est lancé dans cette aventure née après les élections régionales du printemps 1998. « Frappé par la situation dramatique des chômeurs de longue durée », raconte René Garcé, président (DL) du conseil régional, je n'ai pas souhaité créer un dispositif d'aide supplémentaire, mais un véritable outil d'insertion-formation. »

TRANSPORTS

« Mille parcours » part de l'offre d'emploi des entreprises pour aller vers l'offre de travail des chômeurs, et non l'inverse. L'objectif est de dénicher d'ici à la fin 2002 mille postes dans les entreprises bas-normandes, afin de les affecter à des chômeurs de longue durée. Le principe de base : une formation individualisée en alternance, avec une immersion de 200 heures en moyenne dans l'atelier ou le bureau, sous la responsabilité d'un tuteur, pour 700 heures de formation théorique. La rémunération du stagiaire pendant les six mois de formation est prise en charge par le conseil régional, qui consacrerait 10 millions de francs sur trois ans au dispositif. A l'issue du stage,

Un dispositif d'insertion original, « Mille parcours pour l'emploi », est en place depuis un an et demi

l'employeur a une obligation d'embauche, de préférence en contrat à durée indéterminée.

Patron d'ABC Isolation, une PME de dix personnes à Bourguébus (Calvados), Christian Piquet fut l'un des premiers chefs d'entreprise à répondre oui. « Aider un chômeur à se réinsérer, cela fait partie de la fonction sociale de l'entreprise, même s'il faut du temps, de l'attention, alors que l'on demande à nos équipes d'être de plus en plus productives. » Christian Piquet a offert une chance à Ludovic, vingt-sept ans et des années de galère. Le jeune homme a appris le métier de plaquiste. « J'avais des petits problèmes avec les maths. J'ai fait un stage de remise à niveau, avant la formation professionnelle en alternance. Maintenant, c'est bon, je vais m'en sortir. »

« Mille parcours pour l'emploi » n'est donc pas du prêt-à-former, mais du cousu main. « Après plusieurs rencontres avec le chef d'entreprise, nous définissons exactement le poste de travail et les compétences requises, explique Rémi Bordet, directeur du centre régional d'orientation professionnelle de l'AFPA de Basse-Normandie. De son côté, l'ANPE consulte ses fichiers et repère les personnes susceptibles de répondre au profil demandé. Le service d'orientation professionnelle de l'AFPA évalue les candidatures, les valide ou non. Il définit ensuite le plan de formation nécessaire à la personne retenue, et trouve l'organisme de formation qui convient. C'est un exemple réussi de concertation territoriale, où chacun, au niveau régional, joue parfaitement son rôle. »

En dix-huit mois, 346 parcours ont ainsi été définis dans 107 entreprises. Les deux tiers ont abouti à un contrat à durée indéterminée. Le secteur des transports a rapidement perçu la pertinence de l'opération, en signant 40 % des parcours. Observatrice dans un premier temps, l'industrie s'y met. « Dans le bassin d'emploi de Flers-de-l'Orne, l'Union des industries métallurgiques et minières et le Medef ont détecté douze postes de tourneur-fraiseur, rapporte Rémi Bordet. Deux cents chômeurs de longue durée ont été contactés par l'ANPE. Quarante-vingts se sont présentés. Trente ont fait l'objet d'une analyse approfondie. Bilan : aucun n'avait le potentiel requis. Il a été décidé d'en former douze, avec une période de préformation supplémentaire de trois mois. »

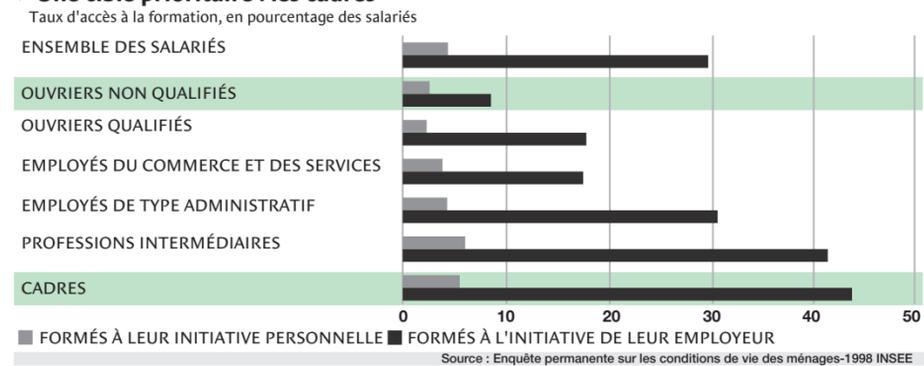
Ouvert à tous les métiers, le dispositif reste cependant timide dans certains secteurs. « Historiquement, nous sommes attachés à l'apprentissage, témoigne un restaurateur qui va tenter l'expérience. Ce type de démarche n'est pas dans la culture des métiers de bouche. » De même dans le bâtiment, où existent déjà d'autres modes de réinsertion, tel un groupement d'employeurs pour l'insertion par la qualification (GEIQ).

Autre particularité, les parcours étaient jusqu'alors masculins à 75 %. Dans le cadre des expérimentations Péry, ils vont se féminiser avec l'objectif d'un parcours sur deux pour les femmes en chômage de longue durée. « Nous allons proposer aux syndicats professionnels des transporteurs en manque de main-d'œuvre de venir présenter leurs métiers à des candidats féminins », explique-t-on à l'ANPE.

Dans une région qui compte 50 000 chômeurs, dont un tiers en longue durée, la démarche a créé un défilé. « « Mille parcours pour l'emploi » est le laboratoire de ce que doit être la formation dans les années qui viennent », assure Rémi Bordet.

Jean-Jacques Lerosier

Une cible prioritaire : les cadres



Le « réveil des connaissances » aux Pêcheries de Fécamp

ROUEN

de notre correspondant
On ne parle pas de remise à niveau, mais de réveil des connaissances », avertit Dominique Roussel, trente-cinq ans, salariée depuis l'âge de dix-sept ans aux Pêcheries de Fécamp, où elle a commencé à « la mise en carton ». Elle est aujourd'hui l'un des « médiateurs » chargés de lever les appréhensions de ses collègues vis-à-vis du plan de formation décidé par le repreneur de cette entreprise de 350 salariés aux deux tiers féminins, qui était en mai 1999 sur le point de fermer. Le nouveau patron, Henri Talasca, est arrivé avec des ambitions dignes de la multinationale, le groupe Ferrero, qu'il venait de quitter : diversifier l'activité vers de nouveaux marchés, améliorer la sécurité alimentaire et la qualité, mettre en place une nouvelle organisation du travail et une démarche de progrès individuelle et collective.

HIÉRARCHIE

Un travail peut-être plus ardu encore que de réunir des capitaux : il nécessite l'envoi en formation par vagues successives de tout le personnel, des cadres administratifs aux manutentionnaires, y compris les saisonniers, dont le nombre peut, en période de pointe de production, doubler l'effectif.

L'entreprise de 350 personnes, aux deux tiers des femmes, était sur le point de fermer en mai 1999. Elle a été reprise et a recours à la « double alternance » pour former ses salariés

Mais aux Pêcheries, où tout le monde, quel que soit son statut, se connaît, l'accèsion à de nouvelles compétences pouvait totalement déséquilibrer les rapports sociaux, perturber la hiérarchie interne. Le départ en formation risquait de désorganiser la production, mais aussi de susciter la crainte de perdre sa place. D'où l'importance du rôle des médiateurs : « Il faut utiliser les bons mots, sinon les gens se retrouvent cassés », dit Dominique Roussel.

Surtout, les Pêcheries ont eu recours à la « double alternance », explique Nadine Seglass, chargée de mettre en place ce programme, c'est-à-dire le remplacement des salariés partis en formation par

des demandeurs d'emploi recrutés par groupes de quinze, sélectionnés sur des critères de motivation, qu'ils soient âgés, chômeurs de longue durée ou jeunes.

Les remplaçants suivent une phase d'intégration de huit semaines dans l'entreprise, tout en bénéficiant d'une formation pouvant être prise en compte dans un dispositif de validation des acquis professionnels en cours de définition entre la branche professionnelle et l'éducation nationale. Le premier groupe, constitué en septembre 2000, est passé au stade du contrat de qualification. Simultanément, douze salariés de l'entreprise partent en formation, la « double alternance » ne se faisant pas exactement poste à poste.

Le principe de la « double alternance », qui fonctionne déjà au Danemark sous le nom de *job rotation*, fait l'objet d'expérimentations dans plusieurs régions françaises. En Haute-Normandie, il a séduit, outre les Pêcheries de Fécamp, les artisans du bâtiment et les structures d'emplois de proximité. Le coût de ces différentes opérations, 4,2 millions de francs, a été en partie pris en charge par la région (750 000 francs) et le secrétariat d'Etat à la formation professionnelle (2,2 millions de francs).

Etienne Banzet

